

ASPJ

Afrique et Francophonie

3^e trimestre 2018

Volume 9, No. 3

Coopération militaire et défense nationale au sein de l'Union Européenne

Daniel Keohane

La consolidation de la paix et l'édification de l'état sous l'angle de l'évolution historique de la société internationale

Hideaki Shinoda, PhD

L'extrémisme islamiste violent Nouveauté ou continuité des conflits?

Andrew Glazzard, PhD

Sasha Jesperson, PhD

Thomas Maguire, PhD

Emily Winterbotham

Économie de guerre, gouvernance et sécurité dans les zones contrôlées par l'opposition syrienne

Vesna Bojicic-Dzelilovic, PhD

Rim Turkmani, PhD

Le casse-tête de la coordination DDR

Le cas du Soudan du Sud

Guy Lamb, PhD

Theo Stainer



VISER HAUT ... VOLER, COMBATTRE ET GAGNER

AIR & SPACE POWER JOURNAL

Chef d'état-major de l'armée de l'Air américaine

Général David L. Goldfein

Commandant, commandement de l'éducation et de la formation de la force aérienne

Général de corps aérien Steven L. Kwast

Commandant et président d'*Air University*

Général de corps aérien Anthony J. Cotton

Commandant du Centre LeMay pour le développement de la doctrine et de l'éducation

Général de division Michael D. Rothstein

Directeur, *Air University Press*

Dr. Ernest Allan Rockwell

Chef de revues professionnelles

Maj Richard T. Harrison

Éditeur

Rémy M. Mauduit

Megan N. Hoehn, *Assistante à l'éditeur*

Nedra O. Looney, *Coordinatrice de la pré-production*

Daniel M. Armstrong, *Illustrateur*

L. Susan Fair, *Illustratrice*

Air and Space Power Journal (ISSN 1931-728X) est publié trimestriellement. Cette revue est conçue pour servir de forum ouvert à la présentation et à la stimulation de réflexions innovatrices sur la doctrine militaire, la stratégie, la tactique, la structure de force, la préparation et d'autres sujets de la défense nationale. Les points de vue et les opinions exprimés ou implicites dans cette revue sont ceux des auteurs et ne devraient pas être interprétés comme portant la sanction officielle du département de la Défense, de l'armée de l'Air, du Commandement de l'éducation et de la formation des forces aériennes, de l'*Air University*, ou d'autres agences ou départements du gouvernement des États-Unis.

Dans cette édition, les articles sans notice de copyright peuvent être reproduits entièrement ou partiellement sans permission au préalable. Les articles ayant une notice de copyright peuvent être reproduits sans permission par les agences du gouvernement des États-Unis. S'ils sont reproduits, nous demandons à ce que *Air & Space Power Journal* soit référé. Pour obtenir la permission de reproduire des articles ayant une notice de copyright en dehors du gouvernement des États-Unis, contactez l'auteur directement plutôt que *Air & Space Power Journal*.



<https://www.af.mil>



<https://www.aetc.af.mil>



<https://www.airuniversity.af.mil>

ASPJ—Afrique et Francophonie
401 Chennault Circle
Maxwell AFB AL 36112-6010
USA

Télécopieur : 1 (334) 953-1645
courriel aspj.french@us.af.mil

Visitez *Air and Space Power Journal* en ligne
à https://www.airuniversity.af.mil/ASPJ_F/

Choix de l'éditeur

Coopération militaire et défense nationale au sein de l'Union européenne; La consolidation de la paix et l'édification de l'État sous l'angle de l'évolution historique de la société internationale; L'extrémisme islamiste violent; Économie de guerre, gouvernance et sécurité dans les zones contrôlées par l'opposition syrienne; et Le casse-tête de la coordination DDR 2
Rémy Mauduit, rédacteur-en-chef et éditeur

Articles

Coopération militaire et défense nationale au sein de l'Union Européenne
Daniel Keohane

La consolidation de la paix et l'édification de l'état sous l'angle de l'évolution historique de la société internationale 15
Hideaki Shinoda, PhD

L'extrémisme islamiste violent
Nouveauté ou continuité des conflits ? 31
Andrew Glazzard, PhD
Sasha Jespersion, PhD
Thomas Maguire, PhD
Emily Winterbotham

Économie de guerre, gouvernance et sécurité dans les zones contrôlées par l'opposition syrienne 58
Vesna Bojicic-Dzelilovic, PhD
Rim Turkmani, PhD

Le casse-tête de la coordination DDR
Le cas du Soudan du Sud 81
Guy Lamb, PhD
Theo Stainer



Choix de l'éditeur

Coopération militaire et défense nationale au sein de l'Union européenne ; La consolidation de la paix et l'édification de l'État sous l'angle de l'évolution historique de la société internationale ; L'extrémisme islamiste violent ; Économie de guerre, gouvernance et sécurité dans les zones contrôlées par l'opposition syrienne ; et Le casse-tête de la coordination DDR

Depuis le vote de juin 2016 tranchant pour le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, une multitude d'initiatives voient le jour afin de renforcer la coopération militaire au sein de l'Union. Dans « Coopération militaire et défense nationale au sein de l'Union européenne », Daniel Keohane suggère que la coopération militaire européenne devrait plutôt être envisagée à l'aune de son utilité pour les politiques de défense nationale à travers l'Europe qu'au regard de sa relation avec l'OTAN ou de son rôle dans l'intégration européenne. Plus précisément, la position de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Pologne sera un élément fondamental du succès à venir des opérations militaires de l'UE. Si l'Union aide ses gouvernements à mieux dépenser leur budget de défense et à renforcer leur coopération militaire, l'OTAN en tirera aussi avantage, car 21 pays resteront membres à la fois de l'Union et de l'Alliance. Or, cela exigera des gouvernements européens qu'ils mettent à profit les convergences et gèrent les divergences de cette juxtaposition de politiques de défense nationale.

Dans « La consolidation de la paix et l'édification de l'état sous l'angle de l'évolution historique de la société internationale », Dr Hideaki Shinoda examine le lien entre consolidation de la paix et édification de l'État en environnement post-conflit. Dans cet article, l'auteur illustre le processus d'expansion et de transformation de la « société internationale mondiale ». En comparant le processus de formation des États souverains en Europe à l'époque moderne et les activités d'édification de l'État dans les sociétés contemporaines post-conflit, il tente d'identifier les dilemmes soulevés par la consoli-

dition de la paix à travers l'édification de l'État. Pour commencer, Pr Shinoda place son analyse sur le plan de l'ordre international global et se penche sur la société internationale mondiale et les écarts régionaux en matière de consolidation de la paix à travers l'édification de l'État. Il examine ensuite, sous l'angle des politiques d'édification de l'état, la question de la concentration du pouvoir et des limites d'un pouvoir concentré. Pour illustrer ses propos, l'auteur étudie la consolidation de la paix libérale et l'appropriation locale. Il conclut que l'édification de l'État post-conflit doit être envisagée dans le cadre d'un processus de reconstruction de longue haleine.

Les groupes extrémistes islamistes violents (EIV) comptent souvent parmi les acteurs des conflits civils. Dans « L'extrémisme islamiste violent : nouveauté ou continuité des conflits? », Drs Andrew Glazzard, Sasha Jesperson et Thomas Maguire et Emily Winterbotham soutiennent que des groupes puisent leurs origines dans le conflit et qu'au cours des 35 dernières années, des dizaines de milliers d'islamistes ont choisi de combattre au-delà des frontières de leur pays. Les groupes IEV seraient en mesure d'influer sur le conflit auquel ils participent et, à leur tour, ils seraient influencés par leur expérience. C'est pourquoi, pour les experts de la résolution des conflits et de la reconstruction post-conflit, la participation des groupes EIV pousse à se demander si les réponses traditionnelles sont encore adaptées. En se basant sur trois cas d'étude, le Nigeria, le Kenya et le cas de l'Irak et de la Syrie, les auteurs examinent les similitudes et les différences entre les groupes EIV et les autres parties du conflit, et en tirent des conclusions sur les mesures en faveur du développement, de l'édification de l'État et de la consolidation de la paix.

Dans « Économie de guerre, gouvernance et sécurité dans les zones contrôlées par l'opposition syrienne », Dr Vesna Bojicic-Dzelilovic et Dr Rim Turkmani examinent les liens entre économie de guerre et sécurité civile en s'appuyant sur les constats tirés des trois zones tenues par les rebelles en Syrie. L'étude de la Ghouta orientale et des provinces de Deraa et d'Atareb montrent comment les différentes méthodes employées par les groupes armés non étatiques impliqués dans l'économie de guerre criminelle, façonnés par le contexte général de l'économie de guerre, impactent la capacité des populations locales à se sortir des affres sécuritaires. Leurs conclusions remettent en question le courant dominant dans la recherche sur l'économie de guerre selon lequel la sécurité civile est de toute évidence sapée par les transactions criminelles des rebelles alimentant l'économie de guerre. Les auteurs montrent que, à l'échelon local, un éventail varié de choix et d'acteurs donne à la population locale les moyens de développer de nouvelles stratégies d'adaptation en participant à des facettes différentes de l'économie de guerre.

Dans « Le casse-tête de la coordination DDR : le cas du Soudan du Sud », Dr Guy Lamb et Theo Stainer analysent la coordination des activités de conception et de réali-

sation du processus DDR (désarmement, démobilisation, réintégration) conduites par les différentes parties prenantes. Les auteurs se réfèrent dans le détail au programme DDR en cours au Soudan du Sud qui, sur le continent africain, est emblématique des efforts internationaux et locaux visant à améliorer la coordination DDR dans un environnement fragile et complexe, sur le plan politique comme opérationnel. Les analyses montrent que la coordination au Soudan du Sud a souffert des structures et de dispositions organisationnelles pour le moins hiérarchisées, alambiquées et rigides. Sans compter que d'autres facteurs ont aggravé la situation, comme une mauvaise communication, des rôles imprécis et des responsabilités diluées, et enfin un accès inégal aux ressources financières. Ces conditions et la dynamique créée ont formé le terreau des tensions entre les organisations et ébranlé la confiance des différentes parties prenantes. Ce qui explique, au bout du compte, le bilan disparate et médiocre de la stratégie DDR.

Rémy Mauduit, rédacteur-en-chef et éditeur
Air and Space Power Journal–Afrique et Francophonie
Maxwell AFB, Alabama

Coopération militaire et défense nationale au sein de l'Union Européenne

DANIEL KEOHANE*

Depuis le vote du Brexit en juin 2016, une pléthore de nouvelles initiatives visant à renforcer la coopération militaire au sein de l'Union Européenne (UE) a vu le jour. Un certain opportunisme politique est en jeu. D'une part, les 27 gouvernements qui restent membres de l'Union sont prêts à faire une démonstration d'unité. D'autre part, ils veulent prouver que l'UE reste pertinente pour leurs citoyens, notamment en matière de sécurité.

La prise de conscience parmi les gouvernements de l'Union qu'ils doivent parfois se débrouiller seuls grandit elle aussi. Ils attendent de l'OTAN—c'est-à-dire des États-Unis—qu'elle continue de décourager l'agresseur russe en Europe de l'Est. Simultanément, la crise des migrants qui fait rage au sud de l'Europe a contraint l'UE à envoyer des navires militaires dans les eaux de la Méditerranée pour lutter contre le trafic de clandestins. L'UE a également participé à l'endiguement des actes de piraterie au large des côtes somaliennes tout en aidant les pays du Sahel comme le Mali à combattre le terrorisme.

La coopération militaire au sein de l'Union Européenne Un autre cadre pour les gouvernements nationaux

Comme l'OTAN, l'UE encourage une coopération militaire accrue en Europe, pour éviter une excessive fragmentation des efforts de collaboration européens mais aussi pour les rationaliser tout en coordonnant et soutenant les politiques nationales disparates. Toutefois, la coopération militaire européenne s'exerce principalement – et de différentes manières – par la fusion des politiques natio-

*Daniel Keohane est Senior Researcher au Center for Security Studies (CSS) de l'ETH à Zurich. Ses travaux portent sur les politiques de défense nationale en Europe, la coopération militaire au sein de l'Union Européenne et l'OTAN.

KEOHANE, Daniel (2018), EU Military Cooperation and National Defense. Policy Brief: 2018|No. 004. Security and Defense Policy. The German Marshall Fund of the United States.

nales de défense, plutôt que sous l'action des institutions européennes (ou transatlantiques). En découle un potentiel de plus grande convergence, mais aussi de divergence, des politiques nationales qui est déterminant pour le succès ou l'échec de la coopération militaire européenne.

Les gouvernements européens sélectionnent de plus en plus les formes de coopération militaire auxquelles ils souhaitent participer, en fonction du projet capacitaire ou des opérations en question. Parfois, ils agissent par l'intermédiaire de l'UE et/ou de l'OTAN, mais en même temps ils recourent presque tous à d'autres formats, qu'il s'agisse de coalitions régionales, de coalitions bilatérales ou de coalitions *ad hoc* rassemblant ceux qui le désirent. Pour les gouvernements européens, la combinaison de crises sécuritaires complexes et de ressources limitées a été synonyme de priorités renforcées sur les principaux intérêts nationaux. Ils ont obligé les États à affiner le ciblage et à améliorer la souplesse quant à leur manière de coopérer.

Comme on a pu le constater lors du débat sur le référendum qui a conduit au Brexit en 2016, il règne une profonde confusion sur ce qu'est la politique de défense de l'UE et ce qu'elle n'est pas. Il est facile de mal interpréter les expressions fourre-tout comme « armée européenne », qui ne reflètent pas la réalité. Ceci est notamment dû au fait que la politique de défense de l'UE n'en est pas une concrètement parlant, et qu'elle est encore moins un plan de création d'une armée sous le contrôle centralisé des institutions bruxelloises. L'UE n'est pas non plus une alliance militaire comme l'OTAN, laquelle défend ses propres territoires des attaques de l'extérieur. Pour autant, dans les politiques européennes en matière de sécurité, la composante militaire est communément appelée « politique de défense de l'UE ».

Les efforts militaires de l'UE visent essentiellement à assurer la sécurité internationale au-delà de ses frontières. Ils sont menés dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), qui est intégrée aux structures de politique étrangère de l'UE—parallèlement aux initiatives visant à aider les gouvernements de l'Union à dépenser plus rationnellement leurs fonds de défense. Il est ainsi plus exact de parler de la « politique militaire » ou de la « coopération militaire » au sein de l'UE plutôt que de la « politique de défense » de l'UE.

L'OTAN est le fondement de la défense collective de la plupart des gouvernements de l'Union, et la menace militaire russe en Europe de l'Est ne fait que la conforter. Cependant, l'Alliance atlantique ne peut pas être partout, et les Européens doivent de plus en plus faire face à des problèmes de sécurité par eux-mêmes, sans l'aide des États-Unis. Agir par l'intermédiaire de l'UE peut donc s'avérer une option stratégique utile pour les États membres.

Par ailleurs, rappelons que les gouvernements nationaux sont en charge des politiques militaires de l'UE et que ces politiques se font sur la base du volontariat. Les forces armées nationales conservent leur caractère national et les gouvernements de l'Union déterminent leurs propres budgets de défense, qu'ils souhaitent coopérer avec d'autres ou non—de quelque manière que ce soit—et qu'ils souhaitent participer aux opérations de l'UE ou non. La Commission européenne tente de jouer un plus grand rôle de soutien pour ces politiques de nature intergouvernementale au sein de l'UE. Elle a développé un Fonds européen de la défense qui propose des incitations financières pour les projets de coopération et a accepté que certains de ses vastes projets de recherche scientifique civile aient des applications militaires. Ceci dans le but de pallier la faiblesse des dépenses de recherche et de technologie consenties à la défense nationale.

Ce sont les initiatives intergouvernementales qui sont les plus importantes sur le plan politique, par exemple le recours à un mécanisme prévu dans les traités communautaires permettant à un petit groupe de pays de renforcer leur coopération en matière militaire. Ce mécanisme, connu sous le nom de coopération structurée permanente (CSP), a été formellement lancé à la mi-décembre 2017. Sur le papier, la clause de la CSP est tout à fait judicieuse. Les États membres qui répondent à une série de critères d'admissibilité reposant sur les capacités peuvent décider de renforcer leur coopération après avoir obtenu un vote majoritaire. Les capacités et les ambitions militaires divergeant considérablement d'un État membre à l'autre, l'UE pourrait s'appuyer sur un petit groupe de pays, les plus volontaires et les mieux préparés, pour conduire les plus exigeantes de ses missions militaires.

Le cœur du débat relatif à la CSP gravite autour de l'éternelle dichotomie « qualité contre quantité », la France étant attachée à la première et l'Allemagne à la seconde. Se concentrer sur la qualité militaire serait synonyme d'exclusion de certains États membres. Sur le plan politique, une telle décision serait contreproductive sachant que les 27 gouvernements de l'Union tentent de préserver leur unité et leur solidarité au lendemain de la décision britannique de quitter l'UE. En effet, 25 des 27 membres restants adhèrent à la CSP (Malte n'a pas encore signé et le Danemark ne participe pas à la coopération militaire de l'UE). En revanche, privilégier la quantité et impliquer la quasi-totalité des gouvernements de l'Union dans la CSP prouve certes que les critères sont aisés à satisfaire, mais il n'en résulte aucune valeur ajoutée militaire par rapport à ce que les États membres fournissent déjà. De plus, l'idée que les Européens ont grandement besoin de redoubler d'efforts sur le plan militaire est devenu un lieu commun. Conçu à l'origine au début des années 2000, le mécanisme de la CSP visait à créer une avant-garde militaire pour l'UE (conduite par la France et le Royaume-Uni). Étant donné

qu'elle est désormais ouverte à tous les gouvernements de l'Union, le groupement CSP n'est plus une avant-garde à proprement parler.

France et Allemagne : alliance ou armée ?

Dans un important discours sur l'avenir de l'Europe prononcé au mois de septembre 2017, le président français Emmanuel Macron a présenté une série de propositions de coopération militaire qui pourraient être mises en œuvre entre les pays de l'UE¹. Son principal objectif militaire consiste à permettre aux Européens d'agir de manière autonome en cas de besoin, grâce à une capacité européenne à intervenir à l'étranger complétant le rôle de défense territoriale de l'OTAN, notamment au sud de l'Europe (connue sous le nom d'« Initiative européenne d'intervention », IEI). Les trois propositions du président Macron se résument dans la formule : « une force commune d'intervention, un budget de défense commun et une doctrine commune pour agir² ». Ses propositions de force militaire et de budget de défense communs vont sûrement faire davantage la une des médias que son idée de doctrine militaire communautaire. En effet, elles ressemblent comme deux gouttes d'eau à l'idée d'une armée européenne chérie de certains politiciens fédéralistes (et détestée de certains eurosceptiques).

De fait, ses propositions sont davantage apparentées par leur esprit à la fondation d'une alliance militaire *de facto* selon un processus ascendant, qui intègrerait différentes formes de coopération militaire intergouvernementale, qu'à l'établissement d'une armée fédérale de l'UE selon une approche descendante, sous les ordres des institutions de Bruxelles. Le président Macron souhaite compléter l'atlantisme inné de la plupart des gouvernements de l'Union en matière militaire en renforçant leur inclination européenne.

Le nouveau livre blanc français sur la défense publié depuis le discours d'Emmanuel Macron à la Sorbonne suggère que tous les aspects de cette initiative d'intervention ne seront pas nécessairement appliqués par l'UE³. Par exemple, l'Eurocorps, une force multinationale basée à Strasbourg, est disponible pour l'UE et/ou l'OTAN, mais n'est pas une force communautaire. Alors qu'en Allemagne, l'attention est principalement centrée sur le développement de processus européens de coopération militaire, la France est davantage intéressée par des politiques efficaces dans des cadres particuliers—que ce soit par l'intermédiaire de l'UE, de l'OTAN ou d'ententes *ad hoc*. Le développement d'une doctrine militaire efficace pour tous les pays de l'Union pourrait s'avérer bien plus difficile que l'établissement d'une force ou d'un budget communs. En premier lieu, une doctrine militaire efficace doit aider les forces armées à élaborer des plans conjointement, à s'entraîner et à opérer efficacement ensemble, sur la base d'une évaluation des

menaces et des capacités. Dans l'idéal, les doctrines militaires guident les forces armées à s'adapter aux crises futures—ce n'est pas une mince affaire.

En second lieu, développer une doctrine nationale implique toute une série d'acteurs, depuis les ministères jusqu'aux forces armées. Combiner les différentes perspectives des gouvernements de l'UE ajoute encore à la complexité. Compte tenu des divergences extrêmes en termes de culture stratégique, ils risquent de mettre en pratique une doctrine dysfonctionnelle. Il suffit d'observer le décalage flagrant entre les attitudes française et allemande à l'égard des interventions militaires à l'étranger pour en être convaincu. Aussi, contrairement à de nombreux décideurs politiques allemands, aucun président français n'appellerait à une « armée européenne » (trop fédéraliste). La France préfère une « *Europe de la défense* » forte, à savoir une véritable alliance militaire intergouvernementale au sein de l'UE—conduite par la France.

Dans son livre blanc de 2016 sur la sécurité, l'Allemagne insiste fortement sur le rôle stratégique et central joué pour elle par l'OTAN, affirmant que « l'Europe ne peut se défendre efficacement contre les menaces du XXI^e siècle et assurer une forme crédible de dissuasion qu'en coopération avec les États-Unis. L'OTAN reste le point d'ancrage et le principal cadre d'action de la politique de défense et de sécurité allemande⁴ ». Selon le livre blanc sur la défense allemande, les membres de l'UE devraient également projeter de créer à long terme une « Union européenne de sécurité et de défense⁵ ». Le document n'indique toutefois pas clairement quelles seraient les conséquences pratiques d'une telle union. Par exemple, impliquerait-elle une plus grande intégration militaire sous le contrôle des gouvernements nationaux ou, à terme, par les institutions de l'UE basées à Bruxelles ?

Pour résumer, les cultures stratégiques de Berlin et de Paris présentent des différences majeures. La France, puissance nucléaire et membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, nourrit un sentiment de responsabilité particulier envers la sécurité mondiale et est prête à lancer des interventions militaires internationales en cas de besoin. L'Allemagne, en revanche, n'agira qu'en coalition avec d'autres états et a beaucoup plus de réticence à déployer des forces militaires importantes à l'étranger. Même si l'Allemagne accentue ses efforts sur le plan militaire en augmentant ses dépenses et en renforçant ses coopérations, sa politique de défense reste soumise à d'importantes contraintes politiques intérieures⁶.

Qui plus est, Berlin et Paris ne sont pas nécessairement d'accord sur la définition précise des notions figurant dans les documents de l'UE qu'ils ont signés, par exemple celle de l'« autonomie stratégique », voire sur l'objectif final de la politique de défense de l'UE. Les appels de l'Allemagne à une « Union européenne de sécurité et de défense » ou « armée européenne » à long terme donnent l'impression que certains à Berlin considèrent essentiellement la défense de l'UE

comme un projet d'intégration politique. Les Français sont plus intéressés par un renforcement de la politique de défense intergouvernementale de l'UE aujourd'hui que par un projet d'intégration symbolique demain. Pour Paris, en effet, il est important d'avoir la possibilité d'agir militairement par le biais de l'UE dans les cas où les États-Unis ne souhaiteraient pas intervenir sur des crises touchant l'Europe et sa périphérie. Du fait de leurs cultures stratégiques différentes, il pourra donc s'avérer difficile pour la France et l'Allemagne de mettre en place une politique de défense européenne plus active au-delà de leurs propositions conjointes.

Italie et Pologne : comparaison de deux États en première ligne

Il est intéressant de comparer les politiques nationales de défense polonaise et italienne, car l'Italie et la Pologne sont deux pays en première ligne pour la sécurité de l'UE et de l'OTAN. De plus, ils incarnent les deux grandes priorités opérationnelles de la coopération militaire européenne : défendre le territoire de l'OTAN en Europe de l'Est et intervenir pour stabiliser les pays en proie à des conflits au sud de l'UE.

L'Italie a reçu cette année 75 pour cent des migrants et réfugiés qui ont franchi la Méditerranée pour gagner l'UE, soit plus de 110 000 personnes selon l'Organisation internationale pour les migrations⁷. Comme l'a fait remarquer Elisabeth Braw de l'Atlantic Council, ce phénomène a mis à rude épreuve la garde côtière et la marine italienne, qui ont sauvé environ 25 000 migrants entre janvier et juin de cette année⁸.

Depuis l'annexion de la Crimée par Moscou en 2014 et les combats qui ont suivi à l'est de l'Ukraine, la Pologne est très préoccupée par la menace militaire émanant de Russie. Il y a un an, la Russie a déployé des missiles balistiques Iskander-M (missiles à capacité nucléaire d'une portée pouvant atteindre 500 kilomètres) à Kaliningrad, son enclave sur la Baltique située entre la Pologne et la Lituanie⁹. En septembre 2017, certaines manœuvres de l'exercice militaire « Zapad », organisé conjointement par les forces russes et biélorusses, se sont déroulées à Kaliningrad et au Bélarus, pays voisin de la Pologne. Du fait de leurs ressources relativement limitées, l'Italie et la Pologne n'ont d'autre choix que de hiérarchiser les priorités et mettre l'accent soit sur la défense, soit sur l'intervention. À titre de comparaison, l'OTAN estime que les budgets de la défense du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne s'élèveront cette année respectivement à 55, 44 et 43 milliards de dollars. L'Italie et la Pologne, de leurs côtés, consacreront respectivement 22,5 et 10 milliards de dollars à ce poste¹⁰.

Le livre blanc italien sur la défense de 2015 établit très clairement les priorités stratégiques et opérationnelles de Rome¹¹. La région « euroméditerranéenne » est notamment désignée comme la première priorité géostratégique de l'Italie. Considérée ici au sens large, cette région couvre l'UE, les Balkans, le Maghreb, le Moyen-Orient et la mer Noire. Cependant, il est clair que l'Italie, qui avait précédemment contribué à l'apport de troupes pour la mission de l'OTAN en Afghanistan, se préoccupe désormais avant tout de son voisinage immédiat. Ce n'est pas surprenant, compte tenu des turbulences qui ont ébranlé certaines de ces régions ces dernières années, en particulier l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Les troubles en Libye, par exemple, ont largement nourri l'important flux de migrants traversant clandestinement la Méditerranée pour rejoindre l'Italie. Notons au passage que l'Italie n'a pas seulement l'intention de participer aux coalitions internationales (que ce soit de l'OTAN, de l'ONU ou de l'UE) dans cet espace euroméditerranéen mais qu'elle est également prête à conduire des missions de gestion de crise de forte intensité dans toute la région. En résumé, même si les priorités géostratégiques de la politique de défense italienne sont plus restreintes que celles d'autres grandes puissances européennes, ses ambitions opérationnelles extérieures restent relativement élevées. Bien que les dépenses de défense de l'Italie ne représentent que 1,1 pour cent de son PIB, soit un peu plus de la moitié de l'objectif global fixé à grand bruit par l'OTAN, elle est l'un des plus importants contributeurs européens aux opérations internationales. Selon l'Istituto Affari Internazionali de Rome, l'Italie a envoyé en 2016 plus de 6 000 militaires dans des missions internationales¹². C'est presque deux fois plus que l'Allemagne, qui a déployé environ 3 300 soldats en 2016 selon le médiateur allemand des affaires militaires¹³. La majeure partie de ces troupes italiennes a opéré en Afrique et au Moyen-Orient, ce qui reflète les priorités définies dans le livre blanc sur la défense de 2015.

L'approche opérationnelle et géostratégique de la Pologne se démarque assez nettement de celle de l'Italie. D'une part, la Pologne est essentiellement tournée vers l'Europe de l'Est et est particulièrement attentive à la menace militaire russe. D'autre part, plutôt que de contribuer à des missions extérieures, sa priorité opérationnelle consiste à améliorer ses efforts défensifs nationaux ainsi que ceux de l'OTAN. Par exemple, elle n'a pas pris part à la campagne de bombardements aériens de l'OTAN en Libye en 2011. L'annexion de la Crimée par la Russie en 2014, consécutive à la deuxième guerre d'Ossétie du Sud en 2008, a considérablement renforcé le sentiment des dirigeants polonais qu'ils devaient investir davantage dans leur défense nationale, y compris par le biais de l'OTAN. En vertu du Concept de défense 2017 de la Pologne, examen stratégique publié en mai dernier, « la priorité numéro un du pays était la nécessité de le préparer correctement à défendre son territoire national¹⁴ ». La première menace recensée dans ce docu-

ment de réflexion est la « politique agressive de la Fédération de Russie », suivie d'un « voisinage instable sur le flanc oriental de l'OTAN ».

En pourcentage du PIB, la Pologne consacre près de deux fois plus que l'Italie à la défense. De surcroît, le président polonais Andrzej Duda a signé en octobre 2017 une loi engageant la Pologne à affecter à la défense le taux impressionnant de 2,5 pour cent de son PIB d'ici 2030¹⁵. Cette loi prévoit également d'augmenter les effectifs des forces armées polonaises pour passer de 100 000 personnels aujourd'hui à 200 000. Sur ce volume, environ 50 000 volontaires composeront une nouvelle « Force de défense territoriale ». À propos de la nouvelle loi de défense, le ministre polonais de la Défense Antoni Macierewicz a déclaré avec une certaine ambition : « D'ici dix ans, l'armée polonaise aura la capacité d'arrêter tous les ennemis. » La Pologne et l'Italie affichent, l'une comme l'autre, de solides intentions militaires, qu'il s'agisse de défendre le territoire national ou de participer à des interventions internationales. Mais toutes deux attendent l'aide de leurs alliés, que ce soit pour contrer les missiles russes ou pour gérer les flux de migrants qui traversent la Méditerranée.

L'Italie est traditionnellement très engagée dans la solidarité au sein de l'OTAN et dans l'intégration européenne. Toutefois, il est de plus en plus important pour Rome de passer par l'UE pour mener des opérations extérieures. Par exemple, en plus des efforts actuels de l'UE tels que les opérations navales, le Premier ministre italien Paolo Gentiloni a demandé aux autres gouvernements de l'UE, lors d'un sommet à Bruxelles en octobre 2017, davantage d'aide pour endiguer les flux migratoires. L'envoi d'une mission pour surveiller la frontière entre le Niger et la Libye a notamment été évoqué. D'autre part, l'Italie est disposée à faire des propositions sur la coopération militaire au sein de l'UE. À l'été 2016, Rome a par exemple proposé aux Européens de créer une force militaire multinationale qui serait disponible pour l'UE, l'OTAN et l'ONU. L'Italie est fermement attachée à l'OTAN, mais ne voit pas de contradiction réelle ou potentielle avec un soutien sans réserve à l'approfondissement de la coopération militaire au sein de l'UE.

L'appui au pacte de défense mutuelle de l'OTAN exprimé par le président américain Trump à Varsovie en juillet 2017 a grandement rassuré le gouvernement polonais, qui réclame depuis longtemps le renforcement des défenses de l'OTAN. Toutefois, l'enthousiasme que la Pologne a manifesté ces dernières années pour la coopération militaire dans le cadre de l'OTAN ne s'est pas toujours traduit par un soutien affirmé en faveur d'efforts complémentaires via l'UE. Après quelques hésitations à Varsovie, la Pologne a indiqué en novembre 2017 qu'elle participerait à l'initiative de coopération structurée permanente (CSP) de l'UE¹⁶. Le Concept de défense 2017 de la Pologne l'énonce clairement : « Toutes les ac-

tions de l'UE dans le domaine de la sécurité doivent compléter et enrichir les opérations de l'OTAN sans leur faire concurrence ». En amont de cette observation, le document affirme l'importance centrale pour la Pologne de l'OTAN, « qui joue un rôle essentiel dans la politique de défense collective ».

Conclusion

Les nouvelles initiatives dans le domaine de la coopération militaire au sein de l'Union Européenne pourraient donner un élan politique suffisamment puissant pour que la défense de l'UE reste une question prioritaire au plan des États. Qui plus est, les 27 gouvernements restants après le Brexit ne peuvent plus reprocher au Royaume-Uni d'être à l'origine de l'inertie. À Londres et à Washington, le fait que certaines initiatives de l'UE pourraient saper l'OTAN a soulevé des inquiétudes. Or si l'UE aide à mieux rationaliser les dépenses inscrites aux budgets de défense de ses États membres et à renforcer leur coopération militaire, l'OTAN en profitera elle aussi. En effet, 21 pays seront encore à la fois membres de l'Union et des Nations Unies. Reste que les gouvernements de l'Union devront encourager les convergences et réduire les divergences de leurs politiques nationales de défense aujourd'hui disparates.

Pour assurer que les plans de l'UE apportent réellement une valeur ajoutée, les ministères nationaux de la Défense devront être davantage impliqués. Une bizarrerie structurelle existe au cœur du système décisionnel actuel de l'UE. Ce sont en effet les ministères des Affaires étrangères nationaux qui conduisent les efforts de coopération militaire de l'UE et non les ministères de la Défense. En conséquence, ces derniers ne sont guère incités à adopter les plans de l'UE, qui incluent des idées judicieuses mais complexes telles que la coordination des cycles de planification nationaux de la défense. Un conseil de défense européen à proprement parler, au statut équivalent à celui du Conseil des ministres des Affaires étrangères, encouragerait les échanges entre les ministres nationaux de la Défense et d'une manière générale, contribuerait à les sensibiliser aux rouages décisionnels de l'UE. Par ailleurs, il est compréhensible que certains politiciens européens aient utilisé le soutien rhétorique—jusqu'ici dilatoire—du Président américain Trump en faveur de l'OTAN pour faire avancer la coopération militaire européenne, qui serait opportune si elle avait pour conséquence davantage de responsabilité pour leur sécurité de la part des Européens. Cependant, prendre plus de responsabilités n'est pas synonyme d'« autonomie stratégique » et peu de gouvernements européens semblent prêts à réduire leur dépendance militaire vis-à-vis des États-Unis.

Il serait donc judicieux de la part des représentants de l'UE de mieux définir l'« autonomie stratégique »—notion identifiée dans la Stratégie globale de l'Union

Européenne 2016—car elle n'est pas une menace pour l'OTAN¹⁷. En principe, les opérations militaires de l'UE sont déployées pour faire appliquer le droit international au-delà des frontières de l'UE, et dans la pratique, en cas de refus ou d'incapacité à agir des États-Unis. Les institutions de l'UE tentent de créer un système pour aider leurs États membres à coopérer plus étroitement dans le domaine militaire—essentiellement, en dépensant plus efficacement les maigres budgets de la défense et, si nécessaire, en opérant de manière coordonnée à l'extérieur—mais c'est tout.

Notes

1. Emmanuel Macron, « Initiative pour l'Europe », discours à la Sorbonne, Paris, 26 septembre 2017.
2. *Id.*
3. Ministère français de la Défense, « Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017 », octobre 2017.
4. Ministère allemand de la Défense, « Livre blanc sur la politique de sécurité allemande et l'avenir de la *Bundeswehr* », juillet 2016.
5. *Id.*
6. Daniel Keohane, « Le livre blanc sur la défense allemande de 2016 », Politique de sécurité : analyses du CSS n° 201, décembre 2016.
7. Organisation internationale pour les migrations, « *Mixed Migration Flows in the Mediterranean: Compilation of Available Data and Information* » (Flux migratoires mixtes en Méditerranée et au-delà, compilation de données et d'informations disponibles, en anglais seulement), novembre 2017.
8. Elisabeth Braw, « Europe's Military Maestros: Italy », *Politico Europe*, 23 août 2017.
9. Sergei Sukhankin, « *Kaliningrad: From Boomtown to Battle-Station* », Conseil européen des relations étrangères, 27 mars 2017.
10. Communiqué de l'OTAN, « Dépenses de défense des pays de l'OTAN (2010-2017) », 29 juin 2017.
11. Ministère italien de la Défense, « *White Paper for International Security and Defence* », juillet 2015.
12. Paola Sartori et Giovanni Finarelli Baldassarre, « Bilanci E Industria Della Difesa », *Istituto Affari Internazionali*, juillet 2017.
13. Bundestag allemand, « Informations du Commissaire parlementaire aux forces armées – Rapport annuel 2016 », 58^e édition, 24 janvier 2017.
14. Ministère polonais de la Défense, « *The Defence Concept of the Republic of Poland* », mai 2017.
15. Damien Sharkov, « Fearing Russia, Poland Boosts Army by 50 Percent », *Newsweek*, 24 octobre 2017.
16. « Poland to Join EU's PESCO Defense Initiative: Government Spokesman », *Radio Poland*, 10 novembre 2017.
17. Service européen pour l'action extérieure, « Vision partagée, action commune. Une Europe plus forte : une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne », juin 2016.

La consolidation de la paix et l'édification de l'état sous l'angle de l'évolution historique de la société internationale

HIDEAKI SHINODA, PHD*

Le présent article étudie le lien entre la consolidation de la paix et l'édification de l'état à la suite d'un conflit, dans le contexte du processus d'expansion et de transformation de la « société internationale mondiale¹ ». Il compare le processus de formation des états souverains dans l'Europe moderne et les mesures visant à consolider l'état dans les sociétés post-conflit à l'époque contemporaine.

Le présent article se propose d'étudier les dilemmes fondamentaux liés à la consolidation de la paix par l'édification de l'état, du point de vue de la société internationale mondiale. Un sujet qui mérite notre attention, car ces dilemmes présentent de nombreux enjeux d'ordre théorique et politique. Il expose ensuite trois dilemmes spécifiques². Le premier se situe au niveau l'ordre international général relativement à la société internationale mondiale et aux disparités régionales de la consolidation de la paix par l'édification de l'état. Le second oppose la concentration des pouvoirs à la restriction de ces pouvoirs concentrés, dans le cadre des politiques d'édification de l'état. Le troisième porte sur la consolidation de la paix libérale et l'appropriation locale.

Cet article soutient qu'il est essentiel de replacer l'édification de l'état post-conflit dans le contexte du processus d'édification de l'état à long terme qui présente de nombreux éléments fragiles, dont les conflits armés. Au cours de la démonstration, nous examinerons ce long processus dans les états en proie à des conflits en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Les pays en développement, décolonisés au cours de la phase d'instauration de la « société internationale mondiale », constituent la zone de conflit actuelle, qui s'étend de l'Afrique à l'Asie du

*Professeur, Graduate School of Global Studies de l'Université d'études étrangères de Tokyo. Hideaki Shinoda est diplômé de la London School of Economics and Political Science de l'Université de Londres.

SHINODA, Hideaki, « Peace-building and State-building from the Perspective of the Historical Development of International Society », *International Relations of the Asia-Pacific* 18, no. 1, 2018 : pp. 25–43, <https://doi.org/10.1093/irap/lcx025>.

Sud-est. La fragilité de ces états s'explique par l'universalisation rapide de la société internationale des états-nations souverains au XX^e siècle, suite à l'expansion géographique de la société internationale européenne au XIX^e siècle. D'un point de vue historique, les conflits armés ne correspondent pas tant à l'irruption occasionnelle de « failles » dans une société internationale autrefois parfaite, qu'à l'apparition constante de tâches structurelles cachées dans notre « société internationale mondiale ».

On observe des similitudes et des différences entre la formation des états à l'époque moderne et l'édification de l'état dans le monde actuel. Les états-nations, y compris les états européens modernes et les derniers venus, comme les États-Unis et le Japon, ont surmonté la structure sociale de conflits armés internes en rejoignant la société internationale, où ils se sont exposés à la concurrence d'autres états. Jusqu'au XIX^e siècle, la concurrence entre les états-nations n'était pas uniquement une triste réalité. Elle a contribué à l'édification même de l'état-nation. En revanche, les mesures visant l'édification de l'état dans les sociétés post-conflit contemporaines sont soutenues par l'aide internationale. Dépourvue d'espace géographique propice à l'extension externe de la puissance étatique, notre société internationale universalisée n'admet aucune concurrence entre les états-nations. Si nous avons besoin d'états forts pour maintenir la paix, nous n'avons pas besoin d'états trop forts qui la mettraient en péril. L'édification de l'état est la tentative de créer un état fort, mais avec des pouvoirs suffisamment restreints par les normes internationales. La question de l'édification de l'état dans les sociétés post-conflit est examinée ici sous forme d'une réflexion sur les enjeux de l'ordre international dans le monde contemporain.

Le présent article se penche par ailleurs sur le débat relatif à la consolidation de la paix libérale et à l'appropriation locale. La doctrine traditionnelle, selon laquelle les activités de consolidation de la paix reposent plus ou moins sur des valeurs libérales, a fait l'objet d'un vaste débat. Elle pourrait laisser entendre que la consolidation de la paix s'articule dans une large mesure autour d'une série d'interventions dictées par l'Occident. Cette observation met en lumière la contradiction qui existe entre la nature occidentale de la consolidation de la paix et un autre de ces principes fondamentaux, à savoir le respect de l'appropriation locale. Ce qui pose un dilemme essentiel eu égard aux attitudes relatives à la consolidation de la paix.

Dans une première partie, le présent article considère de manière générale l'édification de l'état comme une question afférente aux activités contemporaines de consolidation de la paix. La deuxième partie se penche sur les enjeux de l'édification de l'état au sein de la société internationale mondiale. La troisième partie examine la concentration des pouvoirs étatiques dans le cadre de la consolidation

de la paix et la quatrième partie étudie le dilemme qui oppose la théorie de la consolidation de la paix libérale et le principe d'appropriation locale.

L'édification de l'état dans la société internationale contemporaine

L'édification de l'état est communément considérée comme un pilier des activités de consolidation de la paix centrées sur la résolution des conflits armés à travers le monde. Le développement des mesures de consolidation de la paix depuis la fin de la Guerre froide a valorisé le rôle joué par les Nations Unies, les organisations régionales et les autres organisations internationales dans la reconstruction des fonctions étatiques. Selon l'analyse largement acceptée, les conflits trouvent la plupart du temps leur origine dans la fragilité des gouvernements, d'où la nécessité de mettre en place des mesures d'édification de l'état, souvent conduites par des acteurs internationaux. Par conséquent, les principes qui sous-tendent l'édification de l'état, tels que l'état de droit, apparaissent comme un élément essentiel dans la consolidation de la paix³.

Depuis les vastes missions menées au Timor oriental et au Kosovo à partir de 1999, les opérations de consolidation de la paix de l'ONU comportent des programmes d'édification de l'état à grande échelle. Les États-Unis ont accéléré la tendance en déployant ce type de mesures de manière unilatérale en Afghanistan et en Irak, dans le contexte de la Guerre contre le terrorisme à partir de 2001—une décision ironique au vu des critiques émises par George W. Bush à l'encontre de l'administration Clinton engagée dans les années 1990 dans des mesures « d'édification de la nation » en Bosnie-et-Herzégovine et au Kosovo. En réalité, les politiques menées par les États-Unis à l'ère de la Guerre contre le terrorisme ont paradoxalement consolidé le mythe de la « paix démocratique », faisant de cette théorie un outil conceptuel justifiant l'entrée en guerre des démocraties contre des pays non démocratiques, dans le but de faciliter les changements de régime afin d'entraîner une démocratisation en chaîne⁴.

Les termes techniques associés aux opérations de maintien de la paix, tels que désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), réforme du secteur de la sécurité (RSS) et protection des civils, ont été créés au début du XXI^e siècle pour appuyer les efforts en matière d'édification de l'état. Des experts civils en la matière sont apparus, jouant un rôle actif dans le domaine des opérations de maintien de la paix, de l'aide au développement, des droits humains, etc. Ces derniers ont assisté, conseillé et souvent presque supervisé les gouvernements hôtes. En 2008, dans le manuel exposant les principes et orientations connus sous le nom de « Doctrine Capstone », le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le Département de l'appui aux missions (DAM) des Nations Unies

soutenaient que l'ONU respectait le principe d'impartialité, plutôt que celui de neutralité, en appliquant le droit international et les accords de paix⁵.

Dans le domaine du maintien de la paix, la collaboration entre l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales, et d'autres acteurs internationaux s'est accrue. À l'heure du « partenariat en matière de maintien de la paix », l'Union européenne (UE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement d'Afrique australe (CDA) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sont, aux côtés de nombreuses autres organisations, les principaux acteurs des opérations de maintien de la paix qui exigent des moyens complexes de coopération séquentielle et fonctionnelle. Cette démarche part du principe que, pour faire face aux problèmes mondiaux tels que les attentats terroristes, les acteurs de la communauté internationale doivent augmenter l'ampleur de l'engagement à plusieurs niveaux de diverses institutions, et étendre l'éventail des options politiques multidimensionnelles⁶. Roland Paris s'est penché sur la théorie de « consolidation de la paix libérale », en favorisant les débats universitaires sur son interprétation⁷. Selon Paris, un grand nombre d'opérations internationales de maintien de la paix, menées par l'ONU dans les années 1990 au nom de valeurs libérales, se sont soldées par un échec en raison des mesures hâtives adoptées en vue de démocratiser les pays concernés et d'y introduire l'économie de marché⁸. Les bailleurs de fonds ont cherché des exemples de projet réussis et tenté de créer des institutions formelles, tout en étant attentifs à l'écart entre les besoins des sociétés locales concernées et ceux de la communauté internationale⁹. Le problème réside dans le fait que la théorie de la consolidation de la paix libérale tend à prendre la forme d'efforts d'édification de l'état mal ciblés dans les sociétés locales¹⁰. Détracteur de la théorie de la consolidation de la paix libérale, Oliver Richmond partage le point de vue selon lequel les mesures prises par les organisations internationales et les bailleurs de fonds en vue de consolider la paix reposent globalement sur le système de valeurs de la démocratie libérale¹¹. Il critique par ailleurs le fait que cette approche aboutit à une dépendance forcée des acteurs locaux à l'égard des interventions étrangères¹². D'autres adversaires de cette théorie, tels que David Roberts, considèrent qu'étant menée par des acteurs externes, la consolidation de la paix libérale détruit les mécanismes locaux traditionnels de résolution des conflits¹³. Et plus grave encore, ces opérations externes renforcent souvent le mécanisme de distribution des ressources, qui est manipulé par les détenteurs du pouvoir exploitant la fragilité du système gouvernemental. Cette situation détériore inévitablement l'inéquitable structure sociale existante¹⁴. L'édification de l'état dans les pays sor-

tant d'un conflit ou vulnérables à d'autres titres, est donc essentiellement l'œuvre de la communauté de bailleurs de fonds occidentaux, qui poursuit ses propres objectifs, parmi lesquels figurent les questions de sécurité dans le contexte de la Guerre contre le terrorisme¹⁵. La communauté internationale renforce par ailleurs la puissance normative du régime juridique international, et notamment le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Notons également que plus la communauté internationale dominante renforce son attitude universaliste, plus l'écart entre le courant dominant et la périphérie se creuse.

Le but de l'édification de l'état dans les zones de conflit Le dilemme de la société internationale mondiale

En matière de conflits armés, la tendance mondiale a connu une évolution radicale au cours des 25 dernières années, depuis la fin de la Guerre froide. À l'échelle du globe, le nombre de conflits a sensiblement augmenté depuis le début des années 1990. Leur nombre a ensuite progressivement diminué, bien qu'on assiste depuis quelques années à un renversement de tendance tel que le nombre de conflits armés dépasse aujourd'hui son record historique de l'après-guerre froide¹⁶. Les conflits armés apparaissent généralement dans les zones géographiques spécifiques où sont situés les états fragiles. Ils naissent en général sous forme de conflits internes dans les états ayant acquis leur indépendance dans la deuxième moitié du XX^e siècle, au moment de la vague de décolonisation. En effet, les conflits surgissent essentiellement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud. Dans ces pays, les fondements sociaux sont trop vulnérables pour soutenir des fonctions gouvernementales saines et sont en effet fragiles depuis leur indépendance. D'autres tendances spécifiques se dessinent. L'Afrique du Sud et l'Asie du Sud-est se sont avérées extrêmement instables pendant et peu après la Guerre froide. À l'heure actuelle, ces régions apparaissent toutefois relativement solides. C'est aujourd'hui le Moyen-Orient qui constitue le foyer des conflits mondiaux, notamment depuis le Printemps arabe. L'Afrique, et en particulier l'Afrique du Nord et le Sahel, demeure instable, même si les états africains se portent généralement mieux qu'auparavant. Il va sans dire que ces zones de conflit se trouvent dans les régions du monde les moins développées, qui se caractérisent par une fragilité plus ou moins grande, une gouvernance corrompue, un indice de développement humain bas, une structure complexe des groupes identitaires, une dépendance à l'égard des ressources naturelles et une forte croissance démographique marquée par une « explosion de la jeunesse¹⁷ ». Il semble donc naturel que la communauté internationale déploie non seulement des mesures politiques et de sécurité, mais apporte également une aide économique dans ces régions vulné-

rables, où le besoin de stratégies globales d'édification de l'état n'est guère surprenant.

Depuis la fin de la Guerre froide, la perception générale du contexte des conflits armés est largement partagée. La fragilité est due à la mauvaise gouvernance des états décolonisés dépourvus d'une infrastructure sociale et économique stable¹⁸. La communauté internationale se doit d'aborder ce symptôme comme un grave problème structurel, car il est susceptible de toucher la plupart des états. Si la propagation de cette vulnérabilité n'est pas contenue, c'est la communauté internationale dans son ensemble qui risque d'assister à l'effondrement de l'ordre international existant. La communauté internationale dominante se doit de réagir aux crises qui touchent les états vulnérables afin d'assurer l'ordre international, en déployant des stratégies globales d'édification de l'état visant à préserver l'ordre social dans des états souverains¹⁹. Les gouvernants de chaque état sont les acteurs clés du maintien de l'ordre international. Lorsqu'ils sont corrompus ou exploitent leur position grâce à certains dispositifs étatiques, leurs états sont inévitablement vulnérables et menacent l'ordre international. Divers analystes comme Paul Collier et Frances Stewart se sont penchés sur les aspects sociaux et économiques des facteurs clés à l'origine des conflits armés, qui font naître des opportunités ou des inégalités accrues susceptibles d'être exploitées par les plus démunis²⁰. De tels changements structurels ne sont toutefois possibles qu'à condition que les initiatives politiques permettent la mise en place de fonctions gouvernementales compétentes—tous requièrent en effet des mesures de consolidation de la paix fondées sur l'édification de l'état, pouvant être instaurées par des acteurs internationaux. L'édification de l'état s'opère grâce à l'aide internationale fournie aux états vulnérables par de grands pays donateurs ou des organisations internationales, et répond dans le même temps aux programmes nationaux de consolidation de la paix et à l'exigence de maintien de l'ordre international. Il peut paraître paradoxal que certains états indépendants demandent, au nom de l'indépendance, une intervention externe en vue d'assurer l'édification de l'état/la consolidation de la paix. Ce dilemme oppose le maintien de l'ordre universel dans la société internationale, sur la base de l'indépendance de chaque état souverain, à la vulnérabilité réelle de nombreux pays en développement, qui requièrent tôt ou tard une assistance extérieure. La consolidation de la paix par l'édification de l'état comprend des mesures destinées à résoudre les problèmes qu'engendre un tel dilemme pour la société internationale mondiale.

L'édification de l'état dans le processus d'instauration d'un état- nation moderne

Le dilemme de la concentration des pouvoirs

La perspective de l'évolution historique de la société internationale illustre clairement la relation entre les zones de conflit et les acteurs intervenant dans les programmes d'édification de l'état. Ces acteurs s'appuient souvent sur la puissance normative croissante des régimes juridiques internationaux, tels que la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire, pour justifier leur engagement dans ce domaine. Quelle que soit la formulation concrète des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, les Nations Unies, les autres organisations comme l'OTAN ou l'UA et les coalitions ad hoc de volontaires adoptent des approches plus audacieuses et plus globales quand elles agissent dans le cadre des programmes d'édification de l'état, comme si elles représentaient l'ensemble de la communauté internationale. La conviction qu'il existe des valeurs, des règles et des institutions universelles constitue le fondement même de la société internationale²¹. Elle est étroitement liée à la vision du monde qui considère que les responsables de l'ordre international sont également chargés de défendre les sociétés internationales contre leurs adversaires. La société internationale mondiale n'est pas seulement mondiale d'un point de vue géographique : s'agissant d'une communauté de valeurs, de règles et d'institutions, elle a également vocation à incarner des idées universelles. La consolidation du bien-fondé des valeurs, des règles et des institutions internationales, vise à renforcer les fondements de l'ordre international universel²².

Hedley Bull soutient que la société internationale est une communauté d'états, qui a ses origines en Europe²³. Au départ, la société internationale était une « société internationale chrétienne » rassemblant les états européens partageant des valeurs chrétiennes. La sécularisation des sociétés politiques qui a gagné l'Europe vers le XVII^e siècle a entraîné l'émergence d'une « société internationale européenne » composée d'états européens partageant des principes institutionnels régionaux, tels que l'équilibre des pouvoirs. Au XIX^e siècle, l'essor des ambitions impériales des états européens à l'échelle du globe a conduit à la domination de l'ensemble de la planète par une société internationale unique d'états souverains. Les lourds revers subis par les puissances impériales européennes, au cours des deux Guerres mondiales qui ont marqué la première moitié du XX^e siècle, ont causé leur désagrégation et la création d'une multitude de nouveaux états indépendants. L'effondrement de la « société internationale européenne » a conduit à l'avènement d'une nouvelle société internationale, la « société internationale mondiale », fondée sur l'application du principe de l'autodétermination. La région où

se situent ces nouveaux états indépendants décolonisés est le théâtre de la plupart des conflits armés contemporains. Dans cette zone, les peuples se battent pour établir leur propre état souverain, en surmontant les conflits, la pauvreté, la mauvaise gouvernance et d'autres problèmes sérieux à travers des efforts visant l'édification d'un état. Nombre d'entre eux ont bénéficié du soutien des superpuissances durant la Guerre froide. À présent, ils perçoivent une aide internationale destinée à préserver leur existence.

Quand nous considérons le lien entre les conflits et l'édification de l'état, nous avons tendance à penser que la société internationale autrefois parfaite révèle aujourd'hui ses failles face aux problèmes ponctuels qu'elle affronte. En réalité, elle n'a jamais été parfaite ou achevée. Sa fragilité n'est pas le résultat d'une série d'événements dysfonctionnels, elle découle au contraire de la nature même de sa structure. Il serait plus juste d'affirmer que la « société internationale mondiale » est parvenue à voir le jour malgré la constante fragilité de sa structure fondamentale. Depuis ses origines, la « société internationale mondiale » a toujours été aussi intrinsèquement vulnérable qu'elle l'est aujourd'hui. Dans le monde actuel, les efforts d'édification de l'état s'appuient sur une série de mesures visant à instaurer en substance la « société internationale mondiale » après que son existence formelle a été largement reconnue. Sans ces efforts pour renforcer ses éléments constitutifs, la « société internationale mondiale » risque un effondrement catastrophique qui causerait la destruction de l'ordre international. Le nombre d'entités constituant la « société internationale européenne » n'a cessé de diminuer depuis le début du XVII^e siècle. Au moment de la signature des traités de Westphalie en 1648, l'Europe était composée de centaines de communautés politiques. Après plusieurs siècles de guerres et d'accords territoriaux successifs, elle ne comptait plus qu'une poignée de grandes puissances. Au début du XX^e siècle, seuls six états avaient le statut d'état souverain en Europe, les autres états plus petits étant considérés comme des états « semi-souverains²⁴ ».

Pourquoi le nombre d'états souverains a-t-il continué de décroître jusqu'à l'effondrement des empires européens à l'issue des deux Guerres mondiales du XX^e siècle ? Les grandes puissances ont survécu à la concurrence acerbe qui opposait les diverses communautés politiques, en favorisant l'industrialisation et la militarisation, soutenues par une économie de marché capitaliste. Les états qui n'avaient pas les moyens de rivaliser avec les états les plus développés ont été devancés et absorbés par des puissances plus grandes. Cette logique de l'édification de l'état fondée sur la concurrence était profondément ancrée dans la « société internationale européenne », et ses conséquences entièrement à l'opposé de la situation actuelle de la « société internationale mondiale ». C'est le seul moment où la société internationale d'états souverains a connu une diminution spectaculaire

de ses membres, tout en poursuivant sa propre expansion dans le monde. La « société internationale européenne » est par nature très différente de la « société internationale mondiale » qui ne connaît aucune expansion géographique, mais une multiplication constante du nombre des états souverains qui la composent. Depuis le XVII^e siècle, les révolutions politiques et industrielles ont transformé la structure des communautés politiques et de la société internationale en Europe. Cette époque a notamment été marquée par la naissance des états-nations. La doctrine révolutionnaire selon laquelle la nation se confond dans un état doté d'une volonté collective est un produit de la culture politique introduite au moment de la Révolution française.

La guerre a joué un rôle majeur dans l'émergence des états-nations modernes. Dans l'optique de la société internationale, les révolutions menées en Angleterre, en Amérique du Nord et en France étaient toutes des guerres, c'est-à-dire des conflits armés internes liés à des conflits internationaux. La Glorieuse Révolution d'Angleterre n'aurait pas été possible sans l'intervention militaire des Pays-Bas. La révolution américaine était une guerre d'indépendance impliquant divers états, dont la France. La Révolution française a eu lieu pendant les guerres napoléoniennes menées sur le continent. L'Allemagne, l'Italie, la Russie, la Chine et le Japon font partie des pays qui ont édifié une nation par le biais de guerres révolutionnaires. La révolution de Meiji, par exemple, est le fruit de la guerre de Boshin. Les réformes engagées par le gouvernement Meiji pour édifier l'état ont déclenché une vague de conflits armés, notamment au cours des dix premières années. Ce sont les conséquences des guerres qui ont déterminé la structure des états-nations. Les guerres ont favorisé l'édification des états et la création d'états-nations, tandis que la guerre et sa préparation ont entraîné la concentration des pouvoirs administratifs et des ressources financières. Comme le constate Anthony Giddens, « les états se sont transformés pour faire la guerre, ou à la suite d'une guerre²⁵ ». D'après Hedley Bull, la guerre était une institution de la « société internationale européenne » aux XVIII^e et XIX^e siècles²⁶. Quand les rapports de forces évoluaient, la guerre apportait une nouvelle forme d'équilibre des pouvoirs. Lorsque des incidents graves avaient lieu, la guerre sanctionnait les perturbateurs de l'ordre international. Au XIX^e siècle, seules quelques grandes puissances étaient considérées comme de véritables états souverains, les autres états plus petits avaient le statut d'état « semi-souverain ». La « société internationale européenne » était de nature oligarchique²⁷. À moins d'être de grandes puissances, capables de mettre en œuvre des mesures coercitives comme la guerre afin de préserver l'ordre international, les états n'étaient que des objectifs dans le contexte du calcul de l'équilibre des pouvoirs et leur existence en tant qu'état indépendant susceptible d'être remise en cause à tout moment.

Conformément à l'institutionnalisation d'un état-nation, les capacités financières et administratives des gouvernements centraux se sont également développées. Michael Mann souligne le tournant historique qui a vu au XIX^e siècle les dépenses non militaires surpasser les dépenses militaires, parallèlement à l'évolution des fonctions gouvernementales des mécanismes de l'état-nation. Le pouvoir administratif s'est développé à mesure qu'augmentait la participation de la population aux activités politiques de l'état ; le renforcement des fonctions administratives internes s'est accompagné d'une extension des capacités militaires externes. Ce fut un processus rapide dans la formation de l'état-nation en Europe au XIX^e siècle²⁸. Les états absolutistes européens ont accumulé les ressources afin d'accroître leurs capacités militaires en vue de faire la guerre. Ce processus a favorisé l'innovation en matière de technologies militaires, renforçant ainsi la domination des grandes puissances dans la région et facilitant leur expansion impériale hors d'Europe. L'énorme puissance militaire des gouvernements centraux des états-nations a entraîné la création de dispositifs administratifs nationaux. La capacité de ces gouvernements à percevoir l'impôt a largement facilité le développement des fonctions gouvernementales, y compris l'enrôlement des soldats. Cette aptitude renforcée du gouvernement central à administrer minutieusement la population a provoqué la naissance de l'état-nation, que Max Weber définit comme « monopole de la violence physique légitime ». L'existence d'une vaste armée permanente est principalement liée à l'édification d'un état-nation. La croyance en l'identification d'une nation et d'un état justifie l'imposition de la population et l'enrôlement des citoyens nécessaire à la création d'une telle armée. Les guerres menées contre des menaces extérieures ont consolidé le fondement spirituel de l'état-nation, légitimant ainsi le renforcement de la capacité de l'état à administrer la nation entière. La sécurité sociale accordée à de nombreux représentants de l'état, y compris les conscrits, est apparue comme une conséquence latérale de la naissance des états-nations. La montée en puissance du communisme au XIX^e siècle a plus ou moins été favorisée par l'accumulation des fonctions administratives étendues des états-nations, notamment après les deux « guerres totales » du début du XX^e siècle²⁹. Le suffrage universel a été introduit dans l'optique du développement des états-nations. Bismarck l'a adopté pour renforcer la logique de l'état-nation en vue de mettre en place une armée puissante. La Première Guerre mondiale a poussé des états comme le Royaume-Uni à instaurer le suffrage universel. Les guerres impliquant des états-nations ont ouvert la voie à une participation politique massive et aux systèmes de protection sociale³⁰.

L'état-nation moderne a contribué à l'incroyable progrès du contrôle de la communication et de l'information, qui lui confère à présent un pouvoir considérable dans l'administration de la vie de ses citoyens, grâce aux vastes pouvoirs de

sa police³¹. L'expansion géographique des puissances coloniales s'est appuyée sur le développement des technologies logistiques, qui ont été rapidement améliorées par la gestion militaire des états-nations modernes³². Selon Giddens, la nation et sa grande armée sont les deux facettes de la citoyenneté, qui a connu un essor remarquable grâce aux guerres totales du XX^e siècle³³. Il soutient que le modèle de l'état-nation souverain exige simultanément une stabilité interne et des guerres extérieures. Ce concept théorique reste valide, y compris pour les activités contemporaines de consolidation de la paix dans les sociétés post-conflit. DDR et RSS sont, par exemple, des mesures visant à édifier un état-nation ayant le « monopole de la violence physique légitime ». Le renforcement des institutions chargées d'appliquer une bonne gouvernance a pour but de faciliter la mise en place d'un gouvernement central, l'établissement d'un dispositif étatique fort étant considéré comme un moyen de dépasser la structure sociale porteuse de conflits armés intérieurs. Malgré l'efficacité supposée de la concentration des pouvoirs, la question de la capacité de l'état-nation moderne à mener une guerre n'est généralement pas mise en avant dans le contexte de l'édification de l'état dans le processus de consolidation de la paix. Si l'on prenait pour modèle l'état-nation européen moderne, la capacité à mener une guerre serait au cœur de l'édification de l'état. Il n'existe dans l'histoire aucun exemple d'édification d'un état-nation qui ne soit accompagnée de la mise en place parallèle d'une capacité militaire³⁴. Plus la centralisation des pouvoirs administratifs est réussie, plus l'état se montre capable de mener des opérations militaires efficaces. Le succès de l'édification d'un état assorti d'une forte puissance militaire concentrée incite largement les dirigeants politiques à persévérer dans leur activisme extérieur. Il est rare de réussir simultanément à mettre en place une solide armée centralisée visant à prévenir les conflits internes et des contraintes pesant sur le déploiement de l'armée dans des opérations extérieures.

La guerre est le principal facteur conditionnant la réussite du processus d'édification de l'état. Sans elle, il n'aurait pas été possible d'instaurer le système de l'état-nation moderne. Cependant, si tel est le cas, quelles sont les implications des guerres en cours dans le monde actuel et dans lesquelles la communauté internationale tente de jouer un rôle de médiateur ? Si la guerre est la mère des états-nations modernes, comment la société internationale mondiale contemporaine peut-elle la considérer comme un mal à éradiquer ? Notons également que, si les états-nations modernes se sont construits sur certains aspects de la guerre, tous ses aspects ne peuvent servir de base à l'édification de l'état. Toutefois, l'instauration de la société internationale mondiale contemporaine étant un processus en cours, notre manière d'aborder le dilemme qui oppose le renforcement de l'état et la limitation de son pouvoir, autrement dit l'évitement de la guerre et la mise à profit de ses effets, est l'une des questions fondamentales que devraient prendre en

compte les décideurs politiques chargés de la consolidation de la paix/de l'édification de l'état.

La validité de l'édification de l'état comme moyen de surmonter la structure des conflits armés intérieurs

Le dilemme de la consolidation de la paix libérale et de l'appropriation locale

Ces observations illustrent certains des aspects les plus importants de la fin des guerres civiles à travers l'histoire. Autrement dit, aucun état-nation européen moderne ne s'est formé sur la base d'un ordre social national mis en place à travers un accord de paix. Les états-nations prospères, tels le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne, de même que les états non européens comme les États-Unis et le Japon, ont connu d'importantes guerres civiles au moment de la formation de leur état. Les guerres révolutionnaires se sont soldées par la victoire de l'une des parties au conflit sur l'autre. Leur mode d'édification de l'état était une sorte d'effort de consolidation de la paix mené par le vainqueur. Dans le monde actuel, on considère naturellement la médiation d'une tierce partie comme la forme la plus souhaitable de la résolution des conflits. En outre, la recherche d'un cessez-le-feu et le rétablissement de la paix par le biais d'un accord apparaissent comme des objectifs prédéterminés qu'il convient d'atteindre. Il n'est toutefois pas établi qu'un accord de paix permette de préserver la paix plus longtemps qu'une victoire militaire³⁵. La communauté internationale exige une médiation des conflits armés contemporains que ses membres n'ont pas connue dans leur pays respectif.

Si les mesures contemporaines de consolidation de la paix se concentrent sur la limitation des pouvoirs gouvernementaux à travers une paix négociée, la guerre peut manquer l'occasion de renforcer l'état à l'instar des états-nations européens. L'histoire de l'édification de l'état trahit les pratiques de consolidation de la paix libérale. Devons-nous envisager la possibilité du moment de « donner sa chance à la guerre³⁶ » ? Et si oui, à quel moment ? D'un point de vue humanitaire, les accords de paix par médiation sont considérés comme souhaitables afin d'éviter toute perte supplémentaire de vies humaines. Cela ne veut pas dire pour autant que la paix négociée est toujours une forme de paix consolidée. En 2009, le Sri Lanka est sorti d'une longue guerre suite à la victoire du gouvernement. Il est peu probable que le modèle établi au Sri Lanka menace la consolidation de la paix par une édification efficace de l'état, même si on le compare, par exemple, à la situation de la Bosnie-et-Herzégovine, où l'édification de l'état reposait sur un accord de paix artificiel négocié par des puissances extérieures. Le processus de création d'un état moderne vise à concentrer les pouvoirs étatiques entre les mains d'un gouvernement central,

afin de maîtriser la structure des conflits armés internes. Les accords de paix sont négociés en vue d'imposer des valeurs libérales impliquant la limitation des pouvoirs de l'état. Ces deux aspects sont compatibles si l'on se réfère aux états constitutionnels occidentaux, mais sont-ils universellement applicables ? Et est-ce souhaitable ? La raison pour laquelle la communauté internationale se réfère à la théorie libérale de la consolidation de la paix réside dans le dilemme de l'édification de l'état. Les politiques de consolidation de la paix, DDR comme RSS, n'ont de sens que si la forte capacité militaire est contenue par le régime libéral de l'état de droit. Il va de soi que les organisations internationales, telles que l'ONU et l'UE, tiennent aux valeurs libérales comme cadre de la consolidation de la paix, car sans cadre, l'édification de l'état cesse de participer à la consolidation de la paix. L'édification de l'état contribue uniquement à la consolidation de la paix quand le gouvernement se voit renforcé, mais ses pouvoirs limités par l'adhésion de la société au principe de l'état de droit. Malgré les critiques émises à l'encontre des approches occidentales de la consolidation de la paix, la communauté internationale ne sera jamais en mesure d'abandonner la théorie libérale qui la sous-tend.

Autre dilemme : les professionnels de la consolidation de la paix respectent l'appropriation locale et le développement national de l'édification de l'état³⁷. Toutefois, leurs efforts pour mettre en place des mesures efficaces, aussi bien internes qu'externes, se heurtent à l'impossibilité d'instaurer une culture qui incarne les principes libéraux de l'état de droit sans mobiliser des ressources financières, matérielles et humaines extérieures. Cette difficulté à mener de pair une mise en œuvre externe et un développement interne constitue le dilemme fondamental de la consolidation de la paix et le principal enjeu de la construction d'une société internationale mondiale. L'édification de l'état par le biais des mesures contemporaines de consolidation de la paix diffère du processus observé par le passé lors de l'édification des états-nations de la « société internationale européenne ». Bien que décriée, l'intervention extérieure n'est jamais abandonnée, et la théorie libérale de la consolidation de la paix ne doit jamais être édictée d'emblée comme doctrine officielle ni ignorée par les programmes de consolidation de la paix. À l'ère de la société internationale mondiale, il n'y a plus d'espace physique disponible pour l'expansion de nouveaux états-nations. Ces derniers renforcent leur pouvoir étatique sans avoir la possibilité de l'exercer. Ils préconisent l'appropriation locale fondée sur des valeurs sociales nationales, même s'ils bénéficient d'une assistance étrangère colossale pour adopter les valeurs libérales occidentales. Cette situation paradoxale est l'enjeu fondamental auquel font face les responsables politiques de la société internationale mondiale actuelle.

Conclusion

Le présent article s'est appliqué à comparer les formes contemporaines de l'édification de l'état, comme activités de consolidation de la paix dans les états post-conflit ou dans les états vulnérables, avec l'exemple historique de l'édification des états-nations dans la société internationale européenne à l'époque moderne. Il soutient que l'émergence de la société internationale mondiale a fait apparaître un dilemme opposant le principe universel de l'état souverain et les disparités régionales réelles. Il examine par ailleurs les dilemmes portant sur la possibilité pour un état souverain considéré comme disposant du « monopole de la violence physique légitime » d'avoir recours à la force contre des acteurs extérieurs. L'institutionnalisme libéral doit imposer les contraintes nécessaires aux gouvernements centraux. Toutefois, la théorie de la consolidation de la paix libérale ne constitue par une base souhaitable, car elle va à l'encontre du principe d'appropriation locale. Pourtant, la société internationale mondiale ne peut se permettre de renoncer aux valeurs libérales afin de contrôler les états souverains.

La société internationale mondiale actuelle n'est pas en mesure d'abandonner l'état souverain comme entité constitutive fondamentale de l'ordre international. L'édification de l'état est une panacée qui permet de surmonter la structure interne des conflits armés, même si elle engendre des dilemmes concernant l'ordre international universel, la concentration du pouvoir étatique et la théorie de la consolidation de la paix libérale. Ces dilemmes ne sont pas faciles à résoudre. Au sein de la société internationale mondiale contemporaine, l'édification de l'état s'accompagne d'une limitation du pouvoir étatique et de l'application des principes de la consolidation de la paix libérale, bien que cette forme de consolidation de la paix soit décriée. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une vision et d'une mise en œuvre équilibrées de ce type de dilemmes critiques.

Notes

1. Le présent article établit une distinction entre la consolidation de la paix et l'édification de l'état. La première fait référence aux mesures nécessaires pour créer le fondement social d'une paix durable, tandis que le second se rapporte aux mesures permettant d'instaurer des institutions étatiques fonctionnelles. Voir OCDE, « Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'État dans les situations de fragilité : de la fragilité à la résilience », *Revue de l'OCDE sur le développement* 9, no. 3, 2008 : pp. 13-14. L'édification de l'état se distingue habituellement de l'édification de la nation, relative à la formation d'une identité de groupe pour le peuple considéré comme une communauté unique. ANDERSON, Benedict, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, version revue, Londres : Verso, 1991. Toutefois, l'édification de l'état peut aller de pair avec l'édification de la nation. Ces deux concepts ne s'excluent pas mutuellement. Par conséquent, le présent essai pourra employer le terme « édification de l'état-nation ». Concernant la définition de la société internationale, dans l'opposition entre la « société internationale européenne » et la « société internationale mondiale », voir BULL, Hedley, *The Anarchical*

Society: A Study of Order in World Politics, Londres : Macmillan, 1977. Une société internationale est constituée d'un groupe d'états qui partagent certaines valeurs, règles et institutions communes. Quand ces valeurs, règles et institutions sont spécifiques à l'Europe, on parle de « société internationale européenne ». La « société internationale mondiale » est apparue dans la seconde moitié du XX^e siècle, au moment où cet ensemble de valeurs, règles et institutions a pris un caractère universel.

2. De nombreuses publications consacrées à la résolution des conflits et aux opérations de maintien de la paix soutiennent que des états bien gouvernés peuvent constituer la base d'une paix durable. Si de multiples questions concrètes en découlent, ce point de vue devrait faire l'objet de discussions plus théoriques visant à affiner le cadre fondamental.

3. SHINODA, Hideaki, *Peacebuilding and the Rule of Law: Theoretical and Functional Analyses of International Peace Operations*, Tokyo : Sobunsha, 2003, (en japonais).

4. FUKUYAMA, Francis, éd. *Nation-building beyond Afghanistan and Iraq*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 2006.

5. Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et orientations*, New York : Secrétariat des Nations Unies, 18 janvier 2008, p 18, www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf.

6. United Nations General Assembly Security Council, Document A/70/95-S/2015/446, « *Report of the High-level Independent Panel on Peace Operations on Uniting out Strengths for Peace: Politics, Partnership and Peace* », 17 juin 2015.

7. PARIS, Roland, « International peacebuilding and the 'Mission Civilisatrice' », *Review of International Studies* 28, no. 4, 2002 : pp. 642-645.

8. *Id.*

9. *Id.*

10. PARIS, Roland, et SISK, Timothy, éd., *The Dilemmas of Statebuilding: Confronting the Contradictions of Postwar Peace Operations*, Londres et New York : Routledge, 2009.

11. RICHMOND, Oliver P., « The Rule of law in liberal peacebuilding », in *Peacebuilding and Rule of Law in Africa: Just Peace?* éd. SRIRAM, Chandra Lekha, MARTIN-ORTEGA, Olga, et HERMAN, Johanna, New York : Routledge, 2011.

12. *Id.*

13. ROBERTS, David, *Liberal Peacebuilding and Global Governance: Beyond the Metropolis*, New York : Routledge, 2011.

14. *Id.*

15. Si les états européens et nord-américains ont longtemps soutenu les opérations de maintien de la paix, qui ont également une influence au sein des Nations Unies, il ne faut pas oublier que les états non occidentaux ont également largement contribué aux activités liées à la consolidation de la paix. Le Japon, la Corée du Sud, l'Inde et la Chine ont notamment apporté un soutien actif aux régions sortant de conflits, mais aussi bien le Japon que la Corée semblent partager les vues des pays occidentaux sur la manière d'intervenir. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui coordonne les politiques d'aide, est composé de 30 membres essentiellement issus d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie. Le Japon et la Corée du Sud sont les seuls représentants exceptionnels, mais harmonieux, du continent asiatique.

16. Pour les données relatives aux conflits armés, voir le site de l'UCDP : www.pcr.uu.se/data/, ainsi que « *UCDP/PRIO Armed Conflict Dataset v.4-2012, 1946-2011* ».

17. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *The State of Commodity Dependence*, New York : Nations Unies, 2012 ; BEEHNER, Lionel, « The Effects of 'Youth Bulge' on Civil Conflicts », *Council on Foreign Relations*, 13 avril 2007, www.cfr.org/society-and-culture/effects-youth-bulge-civil-conflicts/p13093 ; Voir Indice de perception de la corruption de Transparency International : www.transparency.org/research/cpi/overview, PNUD, Indicateurs internationaux de développement humain : <http://hdr.undp.org/en/data/profiles/> ; voir également, par exemple, Central Intelli-

gence Agency, « *The World Factbook* » et « *Ethnic Group* », www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2075.html.

18. Nations Unies, document A/52/871-S/1998/318, « *Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique Rapport du Secrétaire général* », 16 avril 1998, pp. 3–5.

19. OCDE, « Lignes directrices du CAD : prévenir les conflits violents. Les conflits, la paix et la coopération pour le développement à l'aube du 21ème siècle », rapport, Paris : OCDE, 2001, pp. 87–89.

20. COLLIER, Paul et HOFFLER, Anke, « Greed and grievance in civil war », *Oxford Economic Papers* 56, no. 4, 2004 : pp. 563–595, <https://doi.org/10.1093/oep/gpf064> ; COLLIER, Paul, *The Bottom Billion: Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It*, Oxford : Oxford University Press, 2007 ; STEWART, Frances, éd., *Horizontal Inequalities and Conflict: Understanding Group Violence in Multiethnic Societies*, Londres : Palgrave Macmillan, 2008.

21. BULL, *The Anarchical Society*.

22. SHINODA, Hideaki, « Human rights, democracy and peace in international constitutionalism of university international society », *International Relations (TUFSS)* 4, no. 1, 2015 : pp. 21–42 ; SHINODA, Hideaki, « Local ownership as a strategic guideline for peacebuilding », in *Local Ownership in International Peacebuilding: Key Theoretical and Practical Issues* éd. LEE, Sung Yong et ÖZERDEM, Alpaslan, Londres : Routledge, 2015, pp. 19–38.

23. BULL, *The Anarchical Society*.

24. TILLY, Charles, « Reflections on the History of European State-Making », in *The Formation of National States in Europe*, éd. TILLY, Charles, Princeton : Princeton University Press, 1975.

25. GIDDENS, Anthony, *The Nation-state and Violence: Volume Two of a Contemporary Critique of Historical Materialism*, Cambridge : Polity Press, 1985, p. 112.

26. BULL, *The Anarchical Society*, chap. 8.

27. SHINODA, Hideaki, *Re-examining Sovereignty: From Classical Theory to the Global Age*, Londres : Macmillan, 2000.

28. GIDDENS, *The Nation-state and Violence*, p. 113.

29. MANN, Michael, *States, War and Capitalism: Studies in Political Sociology*, Oxford : Basil Blackwell, 1988, p. 158.

30. GIDDENS, *The Nation-state and Violence*, p. 234.

31. *Id.*, pp. 172–192.

32. *Id.*, pp. 222–232.

33. *Id.*, pp. 233–235.

34. COHEN, Youssef, BROWN, Brian R. et ORGANSKI, A.F.K., « The paradoxical nature of state making: the violent creation of order », *American Political Science Review* 75, no. 4, 1981 : pp. 901–910.

35. LICKLIDER, Roy, « The consequences of negotiated settlements in civil wars, 1945–1993 », *American Political Science Review* 89, no. 3, 1995 : pp. 681–690.

36. LUTTWAK, Edward N., « Give war a chance », *Foreign Affairs* 78, no. 4, 1999 : pp. 36–44.

37. SHINODA, « Human rights, democracy and peace » ; SHINODA, « Local ownership as a strategic guideline for peacebuilding ».

L'extrémisme islamiste violent

Nouveauté ou continuité des conflits ?

ANDREW GLAZZARD, PHD*

SASHA JESPERSON, PHD

THOMAS MAGUIRE, PHD

EMILY WINTERBOTHAM

Les réponses apportées aux conflits par les acteurs du développement en particulier se sont sophistiquées depuis la phase interventionniste de l'après-guerre froide des années 1990. Une importante boîte à outils a été développée avec le ministère britannique du Développement durable, souvent à l'avant-scène de ces avancées. Or, pendant cette période, les conflits ont sensiblement évolué et les acteurs non étatiques ont gagné en importance. L'évolution la plus récente est l'émergence des groupes extrémistes islamistes violents (EIV). Ils se distinguent des autres acteurs des conflits par une nature et des objectifs qualitativement différents en apparence. Est-ce à dire que les outils développés lors des dernières décennies pour prévenir et résoudre les conflits ne sont plus adaptés, et que de nouveaux outils devraient être mis au point ? Cet article évalue les buts et les objectifs, les facteurs d'engagement, les facteurs sociaux d'attraction ou les facteurs liés à l'identité culturelle, la structure organisationnelle et les données démographiques, les tactiques et les méthodes des groupes EIV à travers trois études de cas : le Kenya, le Nigeria et l'Irak/Syrie. La comparaison de ces organisations islamistes avec des groupes évoluant dans le même pays permet de mettre en évidence leurs différences ainsi que les implications pour les acteurs du développement confrontés au conflit.

*Andrew Glazzard est directeur du groupe de recherches National Security and Resilience Studies du Royal United Services Institute, au Royaume-Uni; Sasha Jesperson est directrice du département Transnational Challenges Practice, Aktis Strategy Ltd., à Londres (Royaume-Uni); Thomas Maguire est assistant d'enseignement de School of Security Studies, King's College, LondonKings College à Londres (Royaume-Uni); Emily Winterbotham est chargée de recherches au sein du programme National Security and Resilience du Royal United Services Institute, au Royaume-Uni.

GLAZZARD, Andrew et al., « Islamist Violent Extremism: A New Form of Conflict or Business as Usual? », *Stability: International Journal of Security and Development* 6, no. 1, 2017, p. 13, <http://doi.org/10.5334/sta.503>.

L'extrémisme islamiste violent est une désignation générale embrassant une large variété de groupes et de mouvements disparates, allant des révolutionnaires chiïtes aux milices populaires en passant par les groupes terroristes organisés en cellules comme al-Qaïda. Les intentions, les cibles, les demandes, les structures et les théâtres d'opérations varient sensiblement d'un groupe à l'autre et peuvent même évoluer au fil du temps¹. Pour comprendre ces facteurs, l'article puise dans les débats engagés par les études sur le conflit, sur le terrorisme et sur le développement. L'étude spécifique de trois cas différents met en avant la diversité des EIV.

Cet article étudie les opérations et l'assise du groupe Harakat al-Shabab (les Shebab) au Kenya et de ses groupes affiliés ou sympathisants comme Al Hijra, et les compare à deux groupes contemporains non islamistes, le bras armé du Conseil républicain de Mombasa (MRC) et Mungiki, ainsi qu'à un groupe historique, le mouvement Mau-Mau. L'étude du cas du Nigeria compare Boko Haram au Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger (MEND). Boko Haram et MEND sont deux mouvements violents puisant leurs origines dans les régions du Nigeria marginalisées économiquement et socialement et dont l'approche est similaire, malgré des divergences d'ordre idéologique. L'étude de cas de l'Irak et de la Syrie porte plus spécialement sur trois groupes islamistes sunnites : l'État islamique en Irak et au Levant (EEIL), le Jabhat al-Nosra (JAN) et Ahrar al-Sham (AAS). Les trois groupes sont comparés les uns aux autres puis aux groupes militants chiïtes comme l'organisation Badr en Irak.

La comparaison, dans ces trois études de cas, des groupes EIV avec des groupes non islamistes a permis de mettre en évidence les implications, sous différents angles d'analyse, pour les acteurs du développement dans leur façon d'intervenir dans le cadre de conflits auxquels participent les EIV. Ce document décrit à grands traits ces différentes perspectives puis expose les implications pour les acteurs du développement.

Buts et objectifs

Contrairement aux études sur les conflits, la recherche sur le terrorisme soutient, ou part généralement du principe, qu'il existe une distinction nette entre les groupes nationalistes et les groupes idéologiques : les terroristes idéologiques cherchent davantage à transformer la société mondiale qu'à établir un territoire séparé. Les extrémistes islamistes, eux, s'ils aspirent à un nouveau califat, ne semblent pas pour autant motivés par une identité ethnique ou nationaliste particulière².

Le djihadisme salafiste se définit par un cadre religieux. Toutefois, Ranstorp et Gerges avancent qu'il faut l'envisager comme un mouvement moderne né dans

les années 1990 quand Ayman Al-Zawahiri et Oussama ben Laden ont formulé la doctrine de « l'ennemi lointain », selon laquelle les États-Unis dirigent en sous-main l'autocratie arabe et l'oppression des musulmans³. La vision du monde d'al-Qaïda se réduit à un discours unique qui met en avant une longue histoire de conflits touchant les musulmans du monde entier comme une preuve de la guerre menée par l'Occident contre l'Islam pour lequel il nourrit une peur et une haine inexorables. Le but primordial d'al-Qaïda (et maintenant d'EIIL) et d'autres groupes est donc présenté comme la suite logique d'une lutte vieille de 1400 ans ou d'un « choc des civilisations », une conception différente des autres conflits⁴. Les islamistes violents contemporains ont étendu la portée sémantique du djihad au-delà de la théorie de la « guerre juste » afin de légitimer la violence terroriste, la violence révolutionnaire et l'insurrection, tout en promouvant l'Islam comme « le sixième pilier » ou « l'impératif occulté », et donc comme un devoir individuel, plutôt que collectif, pour les musulmans⁵.

Le but principal d'EIIL, l'expansion du califat, est par conséquent présenté comme un état pour les « vrais » musulmans et un rempart contre l'ennemi, traduisant l'importance eschatologique et géopolitique du Levant⁶. Son slogan « rester et s'étendre » semble incarner ce but, tandis que le caractère de l'état est implicite dans la division de l'humanité selon al-Baghdadi où « le camp des musulmans et des moudjahidines » s'oppose au « camp des Juifs, des croisés et de leurs alliés⁷ ».

Les objectifs déclarés par Boko Haram étaient également ancrés dans l'idéologie religieuse. Boko Haram s'est établi sur la base d'un rejet des vices sociaux de l'état nigérian et du principe selon lequel la « meilleure chose à faire pour un musulman pieux était d'émigrer de la société faillie moralement vers un lieu sûr, et d'établir une société islamique idéale exempte de corruption politique et de carences morales⁸ ». Depuis 2011, les opérations des Shebab au nord-est du Kenya et dans les régions côtières aspiraient à s'inscrire dans un projet djihadiste plus large de « libération » des terres musulmanes de l'« occupation » non musulmane et de venger les injustices historiques⁹. Par contraste, l'idéologie religieuse n'a pas occupé une place importante dans le programme et la rhétorique des leaders du MRC, des Mau-Mau ou des Mungiki au Kenya ou du MEND au Nigeria.

Certains avancent que la religion est par nature irrationnelle et, par conséquent, que la violence motivée par la religion doit aussi être irrationnelle¹⁰. Pour Stern, les groupes violents inspirés par la religion ont invariablement, au début, des aspirations utopiques même si en fin de compte elles ne sont pas réalisées¹¹. Si l'objectif de « laver le monde de l'injustice, de la cruauté et de tout ce qui est anti-humain » n'est pas en soit irrationnel, Stern explique qu'il peut être motivé ou accompagné par un « appel spirituel », qui est irrationnel¹².

La comparaison entre MEND et Boko Haram au Nigeria illustre bien cette thèse. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un mouvement religieux, MEND défendait une idéologie solide visant des objectifs bien définis et localisés, fondés sur un désir commun d'égalité et de justice sociale. La stratégie violente de MEND était en cohérence avec les objectifs poursuivis et a conduit à la perte d'un quart des exportations quotidiennes de pétrole du Nigeria¹³. La stratégie politique du groupe était cohérente également, car il a commencé à réclamer au gouvernement nigérian le contrôle des ressources, des droits constitutionnels et des mesures de réduction de la marginalisation sociale, de la répression politique et de la dégradation de l'environnement. Les exigences de MEND s'appuyaient sur les campagnes internationales de sensibilisation aux dommages occasionnés par l'industrie pétrolière. Beaucoup considéraient donc leurs revendications comme justifiées et leur tactique comme rationnelle, même si cette dernière a fait l'objet d'une forte désapprobation. À l'inverse, comme Boko Haram définit son programme en des termes religieux et culturels, il tend à être jugé comme irrationnel, non compromettant, voire psychopathe¹⁴.

Wiktorowicz et Kaltenthaler remettent en question ces revendications, en soulignant qu'elles ignorent l'importance des croyances et de l'idéologie dans les calculs d'utilité individuelle, et expliquent que « quand les individus croient que les récompenses spirituelles dépassent les conséquences négatives des stratégies du présent, l'activisme à coût/risque élevé peut être compris comme un choix rationnel¹⁵ ». Partant, plutôt que d'envisager les islamistes comme des réactionnaires accablés par la douleur, les dernières recherches ont reconceptualisé les extrémistes islamistes en penseurs stratégiques se livrant à des calculs de coût-bénéfice. L'ultraviolence et l'angle d'approche religieux et culturel des activités ne sont pas forcément synonymes d'irrationalité. À certains égards en effet, la violence de Boko Haram a porté ses fruits et a permis au groupe de conquérir le territoire par la mise en œuvre d'une réponse sécuritaire excessive à l'appui du recrutement.

Les déclarations axées sur la religion peuvent donc être des engagements communs, ou simplement un moyen d'offrir un cadre rationnel au recrutement. Certains documents différencient les djihadistes des révolutionnaires islamistes et des terroristes comme ceux qui combattent en Afghanistan et en Bosnie, adeptes d'un programme territorial défensif fondé sur la conviction que les musulmans étaient attaqués ou occupés¹⁶. Piazza sépare les terroristes islamistes en « groupes stratégiques », comme le Hamas, qui tout en revendiquant une finalité religieuse poursuivent des objectifs semblables à ceux des groupes nationalistes séparatistes et des groupes « globaux abstraits » comme l'organisation utopique al-Qaïda et ses affiliés¹⁷. AAS en fournit un exemple récent ; s'il répond à une idéologie cosmique, le groupe adopte un programme « nationaliste syrien » comme le montre la signa-

ture d'un *covenant of honor* à la fin de l'année 2014 par lequel il renie toute prétention djihadiste mondiale. Les chefs d'AAS condamnent maintenant le recrutement par EIIL et al-Qaïda de combattants de traditions différentes, mais le groupe s'inscrit toujours dans la mouvance djihadiste globale¹⁸. Même les combattants affiliés d'al-Qaïda, hormis d'al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA) et maintenant d'EIIL, ne partagent pas les mêmes objectifs mondiaux.

Sous d'autres aspects toutefois, les participants à ces conflits, qu'ils soient islamistes ou non, se ressemblent : ils œuvrent à la défense de leurs administrés, au contrôle des populations, à l'acquisition des ressources, au recrutement des soldats et à la projection de leur puissance à travers leurs capacités militaires ou la propagande. Si l'on examine le cas d'EIIL, les véritables objectifs du groupe, que sont la consolidation et la projection de leur puissance, répondent davantage à une nécessité pratique que leur « idéologie cosmique » ne laisse entendre. JAN aspire également à gouverner le territoire afin de créer un refuge sûr pour attaquer l'Occident¹⁹. Contrairement à EIIL, le groupe n'aspire pas à gouverner un califat entier, mais un émirat plus modeste²⁰. De plus, sur le plan du commandement, les objectifs des chiïtes en Syrie et en Irak sont géopolitiques, du moins partiellement. Le mouvement sadriste comme le Conseil suprême islamique irakien a revendiqué de manière agressive une identité chiïte, tandis que de nombreux chefs ont persécuté les populations sunnites.

Les objectifs d'un groupe peuvent aussi évoluer dans le temps. S'ils ne sont pas tout à fait clairs ou explicites, les objectifs des chefs shebab et de leurs affidés semblent être influencés par un agenda régional salafiste djihadiste et s'inscrire dans un projet djihadiste plus large. D'ailleurs, l'incursion du Kenya en Somalie en 2011 et les victoires remportées sur le terrain par les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) semblent avoir précipité le passage d'une mouvance à prédominance nationaliste somali vers une tendance djihadiste plus internationaliste, ce qui a eu une incidence forte sur le plan de la tactique et des opérations mises en œuvre par le groupe²¹. AAS a également été modelé par la violence du champ de bataille syrien, et s'est éloigné de sa croyance première en une solution djihadiste « cosmique » globale. Contrairement à EIIS, le groupe a progressivement modéré sa doctrine sur le champ de bataille. Qu'il l'ait fait tout en maintenant son authenticité religieuse, quoiqu'en respectant un pluralisme plus large que les autres groupes, montre que la religion peut être une force dynamique dans un conflit.

Il se peut que les objectifs poursuivis par un groupe à un moment donné ne soient pas cohérents. Si les chefs ont une liste de priorités, les facteurs de motivation animant leurs disciples varient souvent. L'idéologie est importante en particulier pour les dirigeants ; certains d'entre eux sont des entrepreneurs idéologiques

qui cherchent à rallier les civils à une cause. L'idéologie peut être un facteur pour les disciples, mais les populations affectées par un conflit rejoignent les groupes violents pour une multitude de raisons sociales, psychologiques et pratiques, y compris politiques. Par exemple, au Nigeria, il est d'autant plus difficile de connaître précisément le nombre de fidèles défendant activement les idéaux véhiculés par les chefs (le Califat islamique en est un exemple) qu'à l'origine du conflit et du soutien populaire dont dispose Boko Haram, et naguère le MEND, se trouve une réaction à la privation et à la carence des services publics.

Les « facteurs » d'engagement

Si la religion est importante, elle est souvent utilisée pour offrir un cadre rationnel au recrutement. De nombreux partisans sont d'ailleurs motivés par la douleur et il se peut même qu'ils ne comprennent pas l'idéologie religieuse propagée par les chefs. Les griefs, qu'ils soient individuels, de groupe, personnels ou vécus par procuration, sont de puissants moteurs de la violence islamiste. L'Agence américaine pour le développement international (USAID) relève comme griefs pertinents la discrimination, la marginalisation politique, le sentiment de « colère face à la victimisation perçue des fidèles musulmans dans le monde », la répression des droits de l'homme et l'occupation étrangère²².

Certes, l'existence d'une relation forte entre les griefs perçus et l'extrémisme violent est largement admise, mais la nature de cette relation reste à éclaircir, en particulier quand les griefs sont la cause première de la violence ou sont un simple mécanisme de justification de cette violence²³. Selon Gupta, les griefs sont un facteur nécessaire de l'extrémisme violent, mais ils doivent être instrumentalisés par des individus charismatiques, ou « entrepreneurs politiques », et rattachés à des facteurs sociaux et psychologiques²⁴. La théorie de la privation relative de Gurr prédit toutefois que lorsqu'il existe une frustration sur la position relative des individus entre ce qu'ils ont et la perception de ce qu'ils devraient avoir, le risque de violence augmente²⁵.

Les études sur le conflit indiquent que les griefs nés d'une carence de la politique publique sont les premiers moteurs de la violence²⁶. L'instabilité de l'État est fréquemment identifiée comme « le signe avant-coureur le plus cohérent des attaques terroristes au niveau national²⁷ ». Quand l'État n'assure pas la sécurité de ses populations, la religion comble le vide comme le montrent de nombreux exemples²⁸. En situation de conflit et d'insécurité, les populations veulent adhérer à toute entité qui leur offrira stabilité et confort, du moins à court terme. De nombreux États faillis ou défaillants sont ainsi devenus des plaques tournantes de l'activité extrémiste.

Au Nigeria, tandis que MEND appuyait clairement son discours sur les griefs et que Boko Haram les faisait passer après la contestation politique et religieuse avec l'État, ces groupes ont tous deux réagi aux revendications économiques, politiques et sociales affectant les régions marginalisées et éloignées des centres du pouvoir. D'ailleurs, l'évolution de Boko Haram en une idéologie ultraviolente est aussi la conséquence d'une mauvaise gouvernance, car le groupe s'est radicalisé sous l'effet des réponses militarisées excessives du Nigeria associées à l'absence de réponses face à la marginalisation du Nord-Est²⁹.

Grynkewich considère que les groupes islamistes comme les groupes non islamiques sont consolidés par l'incapacité de l'État à fournir les services de base, dont la sécurité et la justice³⁰. EIIL a exploité les régions caractérisées par une carence de gouvernance, une économie de guerre dynamique et des conflits persistants, le dynamisme de l'économie de guerre, en cherchant à améliorer la situation et à prendre le contrôle³¹. Si la population en a tiré un avantage, l'objectif ultime était de consolider la mainmise d'EIIL dans la région. EIIL a démontré ses capacités à assurer la sécurité et la gouvernance des zones sous sa férule. Ses chefs se sont frayé un chemin dans la culture sunnite en Irak et progressé en Syrie, en apportant la sécurité par une combinaison de répression, de bureaucratie effective et d'une application intransigeante du droit³². Mais les compétences d'EIIL vont au-delà de sa capacité à assurer la sécurité : la distribution d'eau et d'énergie, les hôpitaux, la distribution de nourriture et autres services se sont rapidement améliorés dans les zones sous son contrôle. Si JAN ne répond pas à toutes les ambitions d'EIIL de contrôler tous les aspects de l'activité civile et militaire et si les régions syriennes administrées par JAN ne respirent pas l'atmosphère d'État policier des zones contrôlées par EIIL, JAN n'aspire pas à contrôler les tribunaux et le système judiciaire³³.

Quand les groupes extrémistes violents opèrent localement, particulièrement dans les situations de conflit, la discrimination socioéconomique et les marginalisations semblent jouer un rôle majeur dans le recrutement. Par exemple, l'extrémisme islamiste violent au Kenya, qui inclut les combattants Shebab recrutés localement et le mouvement Al-Mouhadjiroun, est lié à la situation économique des musulmans au Kenya, en particulier sur la côte et dans les provinces du Nord-Est, majoritairement musulmanes. Les griefs socioéconomiques, l'accès aux terres, le manque de possibilités pour les jeunes et l'hostilité ethnique et religieuse envers un groupe politiquement et économiquement dominant ainsi que des politiques et des mesures étatiques (non pas une idéologie) répressives et discriminatoires sont plus à même de convaincre les civils kenyans à rejoindre le mouvement Shebab et ses affiliés³⁴. De même, les régions les plus défavorisées du Nigeria, comme les États de Borno et de Kano, sont devenues des places fortes de Boko Haram³⁵.

Bien que les dirigeants de Boko Haram aient été choisis parmi des ecclésiastiques et des étudiants musulmans, des professionnels et des étudiants des institutions du tertiaire, de nombreuses recrues sont motivées par l'argent ou parce qu'aucune autre possibilité ne s'offre à eux. En Irak, les milices chiïtes sont effectivement en concurrence avec l'armée irakienne et semblent remporter la donne, car elles offrent de meilleures armes et des salaires plus généreux, tout en étant en concurrence les unes avec les autres³⁶.

Certes l'expansion de la violence perpétrée par les organisations islamiques militantes sont souvent vues à travers le prisme des préoccupations internationales en matière de terrorisme. Mais les causes premières sont plus généralement liées à des griefs historiques, à l'immobilisme de l'État face à une marginalisation et à une insécurité profondément ancrée, et aux mesures répressives face aux insurrections³⁷.

Ce qui est symptomatique, c'est que l'extrémisme islamique ne se différencie pas particulièrement des autres extrémismes structurés ou motivés par la religion. Les crises économiques et de gouvernance sont des causes profondes de la violence et du conflit en général; les pays à majorité musulmane tendent à être particulièrement vulnérables, car bien souvent leur État est soit en déliquescence soit failli, corrompu ou gouverné par la répression, et miné par la chute des niveaux de vie³⁸. Par exemple, au-delà de l'idéologie religieuse, les pratiques de recrutement des combattants Shebab et des groupes affiliés activent des leviers structurels, communautaires et individuels faisant écho aux moteurs d'engagement des populations auprès du MRC, du Mungiki et des Mau-Mau.

Les facteurs d'attraction liés à l'identité sociale et culturelle

Les griefs exposés ci-dessus sont souvent présentés sous un angle social ou culturel et deviennent une composante du mouvement d'affirmation identitaire. Par exemple, les griefs communautaires au Kenya sont politisés, car la politique kenyane, traversée par des lignes de fractures ethnoconfessionnelles, est divisée par la corruption et par d'autres facteurs systémiques³⁹. Ces griefs et la victimisation perçue peuvent donc être utilisés par les leaders, ce dont les partisans de l'école du terrorisme sont généralement convaincus. Les chefs des groupes islamistes extrémistes violents peuvent instrumentaliser la victimisation perçue par les musulmans pour justifier la violence extrémiste, bien que le recours au discours de l'oppression pour justifier la violence et recruter et motiver des combattants soit commun à tous les groupes extrémistes violents ou presque⁴⁰.

L'idéologie est une des composantes. Si l'on considère précisément l'extrémisme islamiste violent, l'importance de l'idéologie a été également contestée et

politisée. Les extrémistes islamistes violents se sont inspirés d'une idéologie développée dans les années 1980 avec un objectif précis, celui de défendre les musulmans de l'oppression et de l'occupation. Les adeptes ont adapté et durci cette idéologie sous la pression de la participation répétée au conflit. Des études sur le terrorisme partent du principe que l'idéologie est un simple facteur de motivation et certains experts affirment même, tout en étant très critiqués, que l'Islam ou du moins l'islamisme est par nature violent⁴¹. Des spécialistes des sciences politiques présentent l'idéologie comme une explication causale de l'émergence de la violence extrémiste islamiste et de sa persistance. Comment pourrait-on expliquer autrement que certains groupes recourent à la violence et pas d'autres⁴² ?

Toutefois l'idéologie n'explique pas tout et de nombreux travaux remettent en question l'importance de l'idéologie à la fois sur le terrorisme et le conflit. Les études sur le conflit sont particulièrement révélatrices sur ce point ; Kaldor avance d'ailleurs que les conflits « peuvent revêtir la forme du nationalisme traditionnel, du tribalisme ou d'un fondamentalisme religieux », mais ils sont en réalité le résultat de la désintégration des États et des structures sous les pressions de la mondialisation⁴³. Si la thèse des « nouvelles guerres » de Kaldor a été critiquée pour sa représentation inexacte des « petites guerres » en « nouvelles guerres », et en supposant que son exemple principal (la guerre de Bosnie de 1992 à 1995) soit représentatif, ses conclusions sont néanmoins identifiables dans certains conflits actuels, notamment en Irak et en Syrie. Cette vision suggère en effet que de nouvelles guerres ont plus de chance d'éclater quand les États autoritaires et centralisés perdent leur légitimité ou commencent à s'écrouler. Dans cette interprétation, la religion est importante, non pas pour ce qu'elle apporte à l'idéologie, mais en tant que marqueur de l'identité politique et sociale dans les luttes pour les ressources ou la survie. Les parties prenantes peuvent présenter les conflits sous un angle religieux (et ethnique et culturel), mais d'autres processus ou forces historiques, que les parties prenantes même ne peuvent pas comprendre, se font jour.

Au niveau mésoéconomique, qui concerne principalement les plus petits groupes identitaires et les communautés, les facteurs sociaux et culturels prévalent, et sont décrits par l'USAID comme des facteurs d'attraction encourageant la participation à l'extrémisme violent⁴⁴. Les facteurs liés à l'identité, qu'elle soit religieuse, ethnique ou de groupe, ont l'effet de levier le plus important. Il est apparu que l'identité individuelle et de groupe est plus vigoureusement formulée en des termes religieux ou ethniques. De nombreux écrits soulignent que l'identité est déterminante pour que les individus participent à des mouvements violents, en particulier parce que la radicalisation est un processus social⁴⁵. Les hommes sont capables de prouesses extraordinaires, créatrices ou destructrices, s'ils sont motivés

par des sentiments, réels ou imaginaires, de parenté : « les gens ne meurent pas et ne tuent pas pour une simple cause. Ils meurent et tuent les uns pour les autres⁴⁶ ».

La communauté s'étend également aux « communautés imaginées » des grands groupes identitaires telles que les nations ou l'oumma (la communauté mondiale des musulmans) que le groupe violent prétend représenter⁴⁷. Plusieurs experts examinent cette « communauté imaginée » dans le contexte de l'extrémisme islamiste violent, et s'accordent à dire qu'est née dans les années 1990 l'idée d'une identité musulmane transnationale qui a supplanté, du moins en surface, d'autres notions de l'identité axées sur des facteurs géographiques, culturels et ethniques⁴⁸. Dans les années 1980 et 1990, cette identité transnationale a été mobilisée à des fins défensives, mais al-Qaïda et d'autres groupes l'ont rapidement transformée en une doctrine de révolution et de terrorisme international. La recherche en psychologie a révélé que les recours à l'identité sont essentiels pour encourager, légitimer et soutenir la participation à des groupes extrémistes violents. L'EIIL a donné un nouvel élan à cette vision apocalyptique au sein du djihadisme, en nommant son magazine anglophone *Dabiq*, d'après le site de l'une des plus importantes batailles des prophéties. Cette « idéologie cosmique » a renforcé la capacité d'EIIL à recruter en Syrie, en Irak et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et en Europe occidentale grâce à une machine de propagande sophistiquée. Au Kenya, quelques chefs religieux kenyans radicaux diffusant ces messages ont constitué, depuis le milieu du 20^e siècle, le principal canal de recrutement de Kenyans pour combattre en Somalie. Reste à savoir toutefois ce qui, de cette rhétorique idéologique ou des motivations identitaires, incite le plus les disciples à remplir leur devoir de défendre les autres musulmans⁴⁹.

L'identité religieuse est un concept trop vague pour être isolé de façon rationnelle des autres marqueurs identitaires de même importance comme l'identité ethnique ou nationaliste⁵⁰. Les idéologues religieux tout comme les élites ethniques d'inspiration politique sont à même d'exploiter et de susciter une identité partagée en favorisant des réseaux transnationaux pour soutenir les insurgés dans leur pays⁵¹. Il convient de souligner également que, si les djihadistes salafistes sont actuellement au centre de l'attention, les chiïtes en Syrie et en Irak utilisent un discours semblable pour recruter des combattants en s'appuyant sur des clivages religieux et aussi sectaires entre les communautés sunnite et chiïte. Le mouvement des milices chiïtes a connu une impulsion majeure avec la fatwa de juin 2014 du grand ayatollah Ali al-Sistani qui encourageait les chiïtes à mener une « guerre vertueuse » contre l'EIIL⁵². À la suite de cela, de nombreuses milices chiïtes se sont formées en *Hashd Shaabi* (mobilisation populaire) pour combattre l'EIIL, révélant à quel point la politique sectaire s'est enracinée dans le conflit. « Non seulement les hommes de Daesh [EIIL] combattent en tant que sunnites plutôt

qu'Irakiens, mais les Hashd sont tout aussi sectaires et combattent l'EIIL en tant que chiïtes plutôt qu'en tant qu'Irakiens », constate Stansfield⁵³. Dans le conflit, la tactique des milices chiïtes renforce le discours de l'EIIL selon lequel le gouvernement irakien constitue une menace existentielle pour les sunnites. Les milices elles-mêmes ont été massivement accusées de sévices et d'atrocités, infligés dernièrement aux sunnites soupçonnés d'avoir collaboré avec l'EIIL⁵⁴. Parallèlement, elles ont réussi à placer des représentants à des postes à responsabilité, ce qui corrobore la thèse d'EIIL selon laquelle le gouvernement et ses forces de sécurité ne sont pas irakiens, mais chiïtes⁵⁵.

Structure organisationnelle et démographie

Regrouper différents mouvements, groupes et activités sous l'étiquette unique de terrorisme est selon Neumann le « péché capital » des études sur le terrorisme⁵⁶. Toutefois, même les contributions comme celle de Neumann, qui reconnaissent la diversité de ce que nous définissons comme terrorisme ou extrémisme violent ont tendance à en amalgamer les manifestations comme s'il s'agissait d'un seul phénomène. Par exemple, Berman assimile le Hamas, le Hezbollah et al-Qaïda sous l'appellation de terrorisme islamiste, sans préciser que l'un d'eux est chiïte et que les autres sont sunnites, que deux d'entre eux fonctionnent comme des partis politiques bien présents et que le dernier est ramifié en mouvements sociaux populaires, que l'un est soutenu par l'Iran et les deux autres par la Syrie, que l'un est un groupe nationaliste focalisé uniquement sur le conflit israélo-palestinien, tandis que les autres ont des ambitions et une portée internationales⁵⁷. Outre l'inspiration religieuse présentée ci-dessus, cette partie examine l'importance de la structure organisationnelle et de la démographie.

Peu de travaux se penchent spécifiquement sur la question de l'amplitude et de la diversité des groupes extrémistes islamistes violents. Des études ont toutefois été publiées sur des groupes spécifiques, par exemple par Hansen sur les Shebab, par Comolli sur Boko Haram, et de nombreux autres sur al-Qaïda (celles de Wright et Burke sont des récits journalistiques, mais comptent parmi les plus fiables)⁵⁸. Elles décrivent dans le détail la façon dont chaque groupe s'est développé dans son propre contexte historique et sociopolitique et, considérées dans leur globalité, elles apportent un correctif aux explications généralistes et simplistes qui présentent l'extrémisme islamiste violent comme étant monolithique et homogène. Les experts étudiant des groupes spécifiques mettent en évidence le risque de confusion. Holbrook préconise la prudence à l'égard d'une simplification extrême de la grande diversité et de la nature évolutive des perspectives idéologiques et théoriques parmi les mouvements « djihadistes⁵⁹ ». Il suggère que le terme

réducteur de « discours unique » associe de façon simpliste un ensemble varié et dynamique de phénomènes en un schéma analytique unique. Cela peut également conduire à des erreurs en matière de contre-terrorisme, car cette vision ne rend pas compte du fait que l'islamisme radical est un domaine fort controversé. De plus, en perdant de vue le fait que les idéologues influents égyptiens ont renoncé à la violence, les gouvernements occidentaux ont manqué l'occasion de délégitimer al-Qaïda aux yeux de sa base mondiale⁶⁰.

La guerre civile syrienne et la montée en puissance d'EIIL ont recentré l'attention sur les combattants étrangers, un phénomène plutôt récent et lié en particulier à l'extrémisme islamiste violent⁶¹. On peut l'expliquer à la fois par l'émergence d'une idéologie de participation transnationale dans la pensée islamiste en Arabie saoudite au cours des années 1980, et par le nombre croissant de conflits dans les états postcoloniaux faillis, caractérisés par une majorité de musulmans ou par d'importantes minorités. Le rôle des combattants étrangers islamistes dans l'insurrection en Irak après 2003 est particulièrement notable. Le leader d'al-Qaïda en Irak (AQI), devenu ensuite EIIL, était Ahmad Fadeel Al-Nazal Al-Khalayleh, plus connu sous le nom d'Al-Zarqawi, un Jordanien ayant dirigé son propre camp d'entraînement militaire en Afghanistan avant le 11-septembre. Après l'invasion de 2003, Al-Zarqawi s'est réfugié en Irak et, accompagné d'un groupe de militants non irakiens pour la plupart, a cherché un environnement qui leur soit adapté et a recruté d'autres combattants étrangers⁶². La stratégie d'Al-Zarqawi était d'attaquer les populations et les monuments chiïtes pour promouvoir une guerre sectaire et de recourir à des attentats-suicides à la bombe, stratégiques et non pas tactiques, pour faire évoluer le conflit d'une insurrection classique à une « guerre globale ». Au contraire du schéma habituel des combattants forcés à quitter le territoire pour lequel ils se sont battus comme en Afghanistan ou en Bosnie, un djihad sectaire créerait les conditions de sécurité pour les moudjahidines (l'objectif ultime de Al-Zarqawi) et d'insécurité pour tous les autres.

Toutefois si le phénomène est d'une ampleur sans précédent, il n'est pas en soi nouveau. Malet montre que les combattants étrangers existent depuis le milieu du 19^e siècle au moins et que le phénomène ne se limite en aucun cas aux islamistes⁶³. En effet, si le nombre des combattants étrangers en Syrie et en Irak ayant rejoint le conflit en Afghanistan dans les années 1980 a probablement dépassé la barre des 20 000, quelque 32 000 étrangers se sont battus lors de la Guerre civile espagnole (1936–1939)⁶⁴. C'est un phénomène qui n'est pourtant ni nouveau ni propre aux communautés de la diaspora musulmane. À titre d'exemple, les Tigres de libération de l'Îlam tamoul (LLTE) au Sri Lanka étaient soutenus financièrement par la diaspora tamoule par l'intermédiaire du mouvement radical mondial des Tamouls⁶⁵.

Pour autant, tous les groupes extrémistes islamistes violents ne séduisent pas les combattants étrangers. Si l'on estime à un millier le nombre de guerriers qui se sont battus aux côtés des Shebab en Somalie depuis le milieu du 20^e siècle (un chiffre en baisse depuis 2012), issus principalement de la diaspora somali, ceux qui ont pris les armes sur le sol kenyan seraient nettement moins nombreux⁶⁶. Plus symptomatique encore, dans leur soutien qu'ils apportent à une guérilla décentralisée et au terrorisme de cellule au Kenya (à la différence de leurs opérations militaires plus bureaucratiques en Somalie), les Shebab ont fini par ressembler de plus en plus aux structures sans grande cohésion des Mau-Mau et de Mungiki et aux groupes indépendants nomades. Cela illustre bien les différentes dynamiques de sécurité et de conflit existant en Somalie par rapport à celles qui sont mises en œuvre au Kenya, et l'adaptation à différentes conditions dont les Shebab doivent faire preuve⁶⁷. Bien que le JAN soit à l'origine une émanation d'EIIL, la composition majoritairement syrienne du groupe « contribue à un enracinement social de niveau décisif », que ses « politiques strictes et très exigeantes de recrutement des combattants ont permis d'assurer un afflux permanent de *mouhajirines* (émigrés) de haut-niveau⁶⁸ ».

Tactique et méthodes

Certains avancent que l'activité des terroristes idéologiques ne semble pas entravée par des limites stratégiques rationnelles, à la différence des nationalistes, et que les premiers recherchent les armes les plus destructives possible pour commettre les atrocités les plus étendues⁶⁹. Le taux de létalité des actes terroristes motivés par la religion et extrémistes islamistes en particulier a retenu une attention considérable. Les études sur le terrorisme ont révélé que le « nouveau terrorisme » se caractérise par des attaques conçues pour causer des massacres à grande échelle ; à partir du 11-septembre, les experts se sont largement interrogés sur l'état de préparation d'attaques ou sur d'éventuels préparatifs visant des tueries de masse à l'aide d'armes biologiques, chimiques et nucléaires. Les preuves recueillies dans les laboratoires d'al-Qaïda en Afghanistan suggèrent que le groupe menait des recherches actives sur les armes non conventionnelles et plusieurs exemples ont été rapportés (y compris au Royaume-Uni) de groupes affiliés à al-Qaïda planifiant l'utilisation de substances chimiques ou radiologiques. Selon certains analystes, c'est ce qui différencie les extrémistes islamistes des autres groupes, bien que les partisans des théories du « nouveau terrorisme » comme Hoffman admettent que des groupes comme Aum Shirinko au Japon utilisent aussi des armes chimiques⁷⁰.

Vu sous cet angle, les groupes extrémistes religieux se caractérisent par différents systèmes de valeurs, mécanismes de légitimation et de justification, concepts moraux et visions du monde et ne sont « pas de ce fait entravés par les barrières politiques, pratiques ou morales qui pourraient concerner d'autres terroristes », dont le besoin de s'attacher l'appui de la population⁷¹. Le phénomène des attentats-suicides, notamment après le 11-septembre, ainsi que la recrudescence soudaine des attaques en Irak après 2003 ont particulièrement retenu l'attention des universitaires. Selon Berman, les attentats-suicides à la bombe sont souvent un marqueur de la violence religieuse. Néanmoins, ils ne répondent pas à une pensée théologique, mais s'expliquent par la complexité de la cible : les terroristes motivés par la religion sont peut-être les seuls à faire preuve de l'engagement nécessaire pour survivre dans des pays comme Israël, où les cibles sont devenues beaucoup plus difficiles à atteindre⁷². Il en conclut que « la menace que représentent les organisations terroristes religieuses est sans précédent » et que les groupes islamistes sont bien plus meurtriers que les groupes séculiers⁷³. Par exemple au Nigeria, MEND se démarque de Boko Haram par le choix de cibles bien plus instrumentales : malgré quelques attaques à la bombe dans des villes importantes, MEND a pris pour cible principale l'industrie du pétrole et l'infrastructure gouvernementale de soutien du delta du Niger. Le groupe a généralement épargné la population (hormis des attentats occasionnels perpétrés contre des hôtels, des cargos et des navires de pêche). Il n'a pas non plus usé de la tactique des attentats-suicides.

Cette analyse présente des lacunes importantes parce qu'elle omet entre autres que les groupes marxistes léninistes ont opté pour les attaques à la bombe, notamment le LTTE au Sri Lanka (qui a commis plus d'attentats-suicides que tout autre groupe avant 2003) comme le PKK en Turquie. De fait, d'autres observateurs soutiennent que le terrorisme devient moins létal, car d'une manière générale le nombre de morts pour 100 000 personnes entre les années 1970 et 2005 a baissé, un constat qui ne tient pas compte toutefois du pic de pertes humaines en Irak en 2006-2007 ni, dernièrement, de la recrudescence des attaques mortelles en Afghanistan, au Yémen, en Somalie et au Nigeria⁷⁴. Selon Tucker, l'« indice de létalité » du terrorisme international montre que, depuis la fin des années 1970, la létalité n'a pas enregistré de hausse soudaine, mais s'est plutôt stabilisée à un palier élevé, et « l'allégation d'une tendance aux massacres repose donc sur un faible nombre de cas comparé au nombre total d'attaques terroristes dans le monde⁷⁵ ». Avec le recul, on constate que la vaste majorité des attaques terroristes dans le monde tue un nombre encore limité de victimes (car elles visent généralement les bâtiments) et, en 2007, les groupes terroristes les plus meurtriers étaient le Sentier lumineux maoïste (Pérou) et le groupe marxiste-léniniste LTTE (Sri Lanka). D'ailleurs, l'observation du militantisme islamiste depuis le 11-septembre révèle

que les nouvelles techniques font défaut, même comparativement aux autres groupes violents. Exception faite du calendrier et de l'échelle du financement de l'attaque du centre commercial Westgate par les Shebab en 2013, la plupart des actions menées par les Shebab et les groupes affiliés au Kenya sont similaires aux attaques conduites par les acteurs non islamiques sur le plan des dispositifs utilisés : petites armes, grenades et petits engins explosifs improvisés (EEI).

À cet égard, il semble que la violence djihadiste-salafiste inspirée par al-Qaïda soit différente de par sa portée et son style. En 2011, Boko Haram a organisé au Nigeria ses premiers attentats-suicides contre le siège de la police nationale et le siège de l'ONU à Abuja, cherchant probablement à surpasser al-Qaïda, avec lequel Boko Haram était à l'époque allié. On observe une évolution évidente de la cible des attaques : au début, les communautés musulmanes étaient prévenues des attentats planifiés sur leur territoire, mais après la mort de Yusuf, les attaques non ciblées se sont généralisées. En 2011 et 2012, une vingtaine d'attentats-suicides visant les communautés religieuses (chrétiennes et musulmanes), les militaires et d'autres représentants du gouvernement ont été commis⁷⁶. Son changement de stratégie traduisait une idéologie plus militante, reflété par ses serments d'allégeance d'abord à al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), puis à l'EEIL. En Irak et en Syrie notamment, les groupes liés à al-Qaïda ont atteint leur objectif de radicalisation des conflits. Ils ont mené des conflits plus meurtriers en basant délibérément leur stratégie sur le modèle des attentats-suicides. Ils ont privé les conflits de toute issue possible en provoquant des violences interconfessionnelles à une échelle effroyable. La stratégie de l'EEIL qui consiste à semer la peur est utile non seulement sur le plan politique (terrorisme), mais aussi sur le plan militaire. Le groupe est notoire pour ses violations extrêmes des droits de l'homme et pour l'efficacité de sa violence, tandis que la médiatisation de ses exécutions brutales lui a permis de projeter sa puissance militaire et de conduire des opérations audacieuses.

L'examen de ces trois cas d'EIV fait apparaître clairement entre les EIV et les autres acteurs des conflits des différences notables liées à l'idéologie. Toutefois, ces différences sont parfois inattendues. L'idéologie est un facteur important pour les dirigeants des groupes EIV en particulier : certains sont des entrepreneurs idéologiques qui cherchent à mobiliser des militants pour une cause. L'idéologie peut être un facteur pour les militants, mais les civils en situation de conflit rejoignent les groupes violents pour de nombreuses raisons (sociales, psychologiques et pratiques comme politique). Bien souvent, l'idéologie a un pouvoir de fragmentation, car les motivations diffèrent entre les leaders et les partisans. Certes, les djihadistes salafistes sont à bien des égards différents des autres groupes violents, et plus menaçants ; mais ils expriment leur vision du monde à travers un discours qui ressemble

de manière frappante à celui de nombreux mouvements militants, religieux comme séculiers.

Implications pour les acteurs du développement

Les ressemblances et les différences sur le plan des mesures en faveur du développement élargissent le débat initié dans les années 1990 sur la façon dont le développement et le conflit interagissent. Goodhand a établi un cadre de référence afin de décrire les contributions possibles des praticiens du développement en matière de résolution du conflit et de reconstruction du pays après un conflit. Cette première approche répondait au concept de *working around war* (travailler en marge de la guerre), car les praticiens du développement ont cherché à poursuivre leurs activités tout en évitant de participer directement au conflit⁷⁷. Ce concept envisageait le conflit comme une « entrave ou une externalité négative qui doit être évitée⁷⁸ ». De ce point de vue, le développement contribuait automatiquement à la paix, si bien qu'aucun autre élément n'était requis⁷⁹.

L'approche développée plus tard proposait le concept de *working in war* (travailler dans la guerre), dans lequel les agences de développement admettaient qu'un lien pouvait exister entre le développement et le conflit et cherchaient à en limiter les effets, mais sans s'attaquer directement au conflit : « les agences travaillant dans les zones de violences actives ont tenté de réduire les risques liés à la guerre et ont fait en sorte que les programmes n'entretiennent ni ne prolongent la violence⁸⁰. L'approche la plus récente et la plus proactive est *working on war* (travailler sur la guerre), selon laquelle les praticiens du développement participent directement aux activités de consolidation de la paix⁸¹. La prévention et la résolution des conflits deviennent l'objectif principal du développement, ce qui signifie que « les politiques et les programmes doivent être justifiés dans cette optique », et cela inclut les initiatives directes de consolidation de la paix et de renforcement de l'État⁸².

En s'attaquant aux ressorts de la radicalisation et du recrutement, la réaction des acteurs du développement face à l'extrémisme violent a, jusque-là, relevé de la catégorie du *working in*. Le plan d'action de la lutte contre l'extrémisme violent (CVE), par exemple, part du principe qu'« une réflexion portant à la fois sur les manifestations de l'extrémisme violent et sur les conditions propices à l'extrémisme violent est un défi en matière de développement. Cela exigera de renforcer les fondements du développement équitable, des droits de l'homme, de la gouvernance et de l'état de droit⁸³ ». Cette approche a entraîné le développement rapide d'un ensemble de programmes de CVE⁸⁴. S'il n'existe pas de mesure adaptée garantissant l'efficacité de ces programmes, ces derniers visent à prévenir l'adhésion

aux groupes extrémistes violents⁸⁵. Cette démarche est particulièrement importante dans les pays comme le Kenya où l'extrémisme violent ne s'est pas encore transformé en guerre totale. Dans ce contexte, le plan d'action CVE peut limiter la progression du phénomène en ébranlant le soutien apporté aux groupes extrémistes violents. Quoi qu'il en soit, ce plan d'action a pour objectif de réduire la vulnérabilité à la radicalisation et au recrutement des personnes qui ne sont pas encore engagées dans le processus ; par conséquent la CVE ne s'adresse pas tant aux communautés considérées « à risque » qu'aux groupes violents eux-mêmes.

Les outils existants de communication avec les parties prenantes du conflit peuvent également être appliqués aux groupes EIV. C'est notamment dans les pays et les régions où les gouvernements se sont appuyés sur des réponses fermes et sécuritaires comme le Nigeria et le Kenya que la réforme du secteur de la sécurité (RSS) peut susciter une réaction moins violente et, ainsi, réduire le risque d'exacerbation ou de récurrence de la violence. Comme le montre le cas du Nigeria, si la réaction par défaut d'un gouvernement est de réprimer la contestation ou de s'en prendre à des communautés entières en menant des opérations de ratisage général, elle risque de déclencher des mouvements dérivés plus violents, moins prévisibles et plus stratégiques que les précédents. Les interventions gouvernementales violentes peuvent également renforcer l'appui aux groupes extrémistes violents.

S'il est peu probable que cela s'étende à la réforme des forces armées, au moins dans la réaction des agences du développement, O'Neill et Cockayne prônent des programmes basés sur les principes de démobilisation, de désarmement et de réintégration (DDR) afin de favoriser le désengagement des extrémistes violents et leur réintégration au sein de la société⁸⁶. De même, Jones, Lynch, Marchand, Denov et Koehler examinent le potentiel de désengagement, de déradicalisation et de réintégration des combattants impliqués dans l'extrémisme violent⁸⁷. Ces approches utilisent des interventions conçues pour traiter d'autres formes de violence et instaurent un dialogue avec les institutions et les individus touchés par un conflit violent. Développées à la suite de décennies de guerre civile dans les années 1990 et 2000, ces approches ont été appliquées à différents conflits, y compris aux divisions ethniques. Comme elles ne s'adressent pas directement aux groupes extrémistes violents, il n'est pas nécessaire qu'elles soient focalisées sur les effets de l'idéologie ni qu'elles y répondent, ou sur les autres particularités qui pourraient différencier les extrémistes islamistes violents d'autres groupes extrémistes violents.

Les mesures s'appliquant directement à l'extrémisme violent sont plus difficiles à mettre en œuvre, particulièrement dans le cadre de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État. Le renforcement de l'État vise principalement à promouvoir les solutions politiques inclusives, dans lesquelles les élites rivales

sont intégrées aux processus de décision politique et économique. Toutefois, face à certains groupes islamistes violents, un règlement politique négocié n'est pas le but recherché. Par exemple, les intentions des Shebab au Kenya sont de déstabiliser davantage l'autorité de l'État dans le *hinterland* sud somalien, et de placer ces zones dans l'orbite d'un territoire islamiste érigé en quelque sorte sur l'ancien projet d'une « Grande Somalie », sur l'irrédentisme somalien et sur le sentiment local panmusulman. Les efforts consentis pour former une « Grande Somalie » ont été source de conflits avec la Somalie depuis l'indépendance du Kenya. Avec, en prime, la rhétorique et la pratique des extrémistes islamistes et l'assise des Shebab, extérieure au Kenya, un règlement politique semble fort improbable compte tenu des objectifs en jeu. À long terme, les règlements politiques liés au transfert constitutionnel récent du pouvoir kenyan vers les comtés pourraient redresser certains griefs concernant l'autonomie et l'emprise excessive de l'état central, s'ils sont mis en œuvre de façon à donner aux communautés locales les moyens d'agir, sapant ainsi une partie du discours non seulement des groupes islamistes violents, mais aussi d'autres factions comme le Conseil républicain de Mombasa (MRC).

Dans le renforcement de l'État, la question du règlement politique est donc particulièrement ardue dans ce contexte, et il est peu probable qu'une intervention, quelle qu'elle soit, réconcilie les groupes djihadistes salafistes et leurs franchises. La diversité au sein des groupes islamistes violents en situation de conflit et leur tendance à se fragmenter compliquent la donne. Prenons le cas de Boko Haram : des désaccords touchant aux convictions fondamentales, à la stratégie et à la tactique ont entraîné la formation de groupes dissidents tels que Ansaru. Les Shebab en Somalie ont également connu, depuis 2011, de graves dissensions intestines pour des raisons similaires. Cependant, l'absence de cohésion au sein des groupes IEV pourrait ouvrir la voie à la négociation. Par exemple, selon Gerges, il faudrait tenter de négocier avec les djihadistes qui n'adhèrent pas à la doctrine de al-Qaïda⁸⁸. Cette stratégie peut affaiblir les groupes islamistes les plus problématiques et fragmenter l'assise populaire des extrémistes.

Les djihadistes salafistes sont irréconciliables, certes ; pour autant, les efforts en faveur d'un règlement inclusif des conflits où ils sont actifs ne sont pas vains. Notre analyse suggère ainsi que cette démarche devrait être privilégiée. Tout d'abord, ces groupes intransigeants tirent en partie leur légitimité de griefs socio-politiques, comme en Irak de l'après 2003 où la minorité arabe sunnite n'a pas été véritablement incluse dans le règlement du conflit, et en Syrie où le gouvernement minoritaire a perdu le soutien de franges importantes de la majorité arabe sunnite. Dans un pays comme dans l'autre, le fait de s'attaquer à certains des nombreux problèmes de gouvernance ne va pas convaincre l'EIIL et JAN de s'asseoir à la

table des négociations, mais cela réduirait leur soutien auprès des Arabes sunnites privés de leurs droits. Ensuite, comme nous l'avons montré, l'extrémisme islamiste violent est loin d'être un mouvement monolithique et stable et le terme au sens large englobe des groupes potentiellement intéressés par un règlement politique. Par conséquent, les groupes dissidents méritent d'être pris en considération, car ils peuvent se rendre compte qu'ils ont plus à gagner d'un règlement que du conflit lui-même, en particulier quand un conflit civil de longue durée se trouve dans l'impasse.

Les acteurs du développement peuvent également contribuer au renforcement de l'État en participant au développement de ses fonctions régaliennes. Cette approche part du principe que le renforcement des capacités de l'État à assurer ses fonctions régaliennes telles que la sécurité, l'État de droit et les politiques macro-économiques, suscitera la confiance, favorisera la gestion des services publics, notamment l'ordre public, et consolidera la légitimité de l'État. Cette perspective pourrait avoir un impact sur des membres qui, poussés par les griefs, rejoignent les groupes islamistes violents. En s'attaquant aux griefs et à l'incapacité de l'État à lutter contre la marginalisation et l'insécurité dans ces régions, il serait possible de limiter le potentiel de mobilisation et l'assise populaire des groupes islamistes violents. Les États faibles sont davantage à la merci de la guerre civile et de l'insurrection et doivent lutter d'autant plus pour repousser les menaces de l'extrémisme violent⁸⁹. La déliquescence de l'État irakien à la suite de l'invasion et de l'occupation en 2003 en est un exemple particulièrement frappant : le passage soudain d'un État policier à une situation anarchique a permis l'essor d'une multitude de groupes extrémistes violents, depuis les militants chiïtes jusqu'à al-Qaïda. En définitive, la construction ou la reconstruction de la capacité de l'État est un prérequis essentiel de la gestion des problèmes liés à l'extrémisme islamisme violent. Il convient de concentrer les efforts de rétablissement des pouvoirs publics dans les régions qui se trouvent sous la férule de l'opposition, en particulier celles qui sont menacées par la progression de l'extrémisme islamiste.

Dans le même ordre d'idées, la fourniture des biens et services d'intérêt général escomptés par la population permettrait d'asseoir la légitimité de l'État et d'éroder la contestation violente. Mais si les partisans de l'extrémisme violent motivés par leurs griefs sont susceptibles d'être relativement apaisés, cela n'aura guère d'effet sur les couches supérieures des groupes EIV. Toutefois, l'amélioration des prestations de biens et services publics pourrait freiner considérablement la capacité des chefs à recruter ou à s'attacher l'adhésion passive de pans entiers de la population. EIIL doit en partie son succès à sa présence dans des territoires marqués par l'absence de l'État, par une économie de guerre florissante et par une violence endémique. En instaurant un semblant d'ordre et de contrôle, si violent

soit-il, l'EIII se présente comme la seule autorité légitime, en se réservant le monopole de l'usage de la force. Turkmani souligne également à quel point cette réputation de gouvernance, fondée sur le contrôle des biens et services publics, a joué un rôle essentiel pour recruter les fidèles et recueillir l'assentiment de la population⁹⁰.

Si l'État est incapable de ou réticent à combler ses lacunes, il ouvre alors la porte à d'autres acteurs. Par exemple, selon Turkmani, les organisations internationales devraient promouvoir des mesures économiques, comme des programmes de création d'emplois et de distribution de carburant dans les régions syriennes accessibles⁹¹. Les interventions visant à favoriser la sécurité économique dans les zones touchées par les conflits ont le pouvoir de réduire, à tout le moins de contenir, le soutien des islamistes violents les plus problématiques.

L'objectif primordial de la consolidation de la paix est de s'attaquer aux causes et aux conséquences du conflit. Cela implique nécessairement de se concentrer sur les griefs, les lignes de faille et la recherche de moyens de subsistance qui sous-tendent le conflit. Zaum, Gippert et Heaven envisagent la religion et l'extrémisme religieux comme l'expression de griefs économiques, politiques et sociaux et de la recherche de nouvelles opportunités⁹². Cette vision s'accorde avec le constat posé par Kunovich et Hodson en Croatie selon lequel la religion n'est qu'un simple marqueur social des forces démographiques, économiques et politiques⁹³. D'autres études contestent toutefois ces observations et suggèrent plutôt que la religion peut à la fois stimuler et mobiliser l'action collective et que des restrictions imposées à la religion même peuvent expliquer dans une large mesure la violence inspirée par la religion. Dans cette analyse, la religion elle-même est source de griefs⁹⁴.

Cependant, circonscrire la religion à une source de griefs conduisant au conflit et à l'extrémisme pourrait détourner l'attention des causes et des éléments moteurs du conflit. Notre analyse suggère que la violence extrémiste est le résultat d'une combinaison complexe de facteurs conjoncturels, de catalyseurs sociaux, de leviers politiques et de caractéristiques individuelles; il n'existe donc pas de lien unique entre les idées religieuses et l'action violente. Il s'agit donc de comprendre comment une situation de coexistence stable se désagrège au point que la religion (plus exactement la différence religieuse) représente une menace pour la sécurité. Il est donc nécessaire d'examiner les causes premières et de s'attaquer aux plus importantes. En Irak par exemple, l'exclusion des Arabes sunnites du règlement politique de l'après-2003 a généré des griefs qui, bien que formulés sous un angle religieux, sont avant tout politiques.

Certes, tous les groupes étudiés dans ce document répondent à un lot d'éléments moteurs et de motivations, mais chaque groupe a été influencé dans une certaine mesure par des griefs, en particulier aux premiers échelons. Or les efforts

déployés pour réparer ces griefs ne conduiront pas nécessairement au règlement du conflit. Car si un groupe considère que le problème c'est l'État ou si ce groupe nourrit des aspirations mondiales ou utopiques, les chefs et les fidèles les plus engagés n'abandonneront vraisemblablement pas leur programme extrémiste. Néanmoins, les efforts consentis pour réparer les griefs pourraient inclure ces groupes et, au fil du temps, réduire leur soutien.

Cette analyse de la façon dont les acteurs du développement peuvent agir auprès des groupes IEV conduit à hiérarchiser les interventions (voir Figure 1). L'échelon inférieur indique que la contribution la plus importante apportée par le développement relève de la prévention et cherche à limiter la participation à l'extrémisme violent en privilégiant la bonne gouvernance, les droits de l'homme, le développement et l'État de droit. Cet échelon s'imbrique avec le niveau suivant qui cherche à s'attaquer à la fois aux griefs ayant incité les individus à l'extrémisme violent et à l'impact de l'extrémisme violent, de la violence engendrée aux réactions brutales du gouvernement. Le sommet de la pyramide est le plus difficile à atteindre et il est essentiel d'agir au bon moment. Comme nous l'avons vu précédemment, en négociant avec les groupes stratégiques, en favorisant l'érosion du soutien des groupes utopiques et en captant l'attention des groupes dissidents, les possibilités d'une transformation sont optimisées.

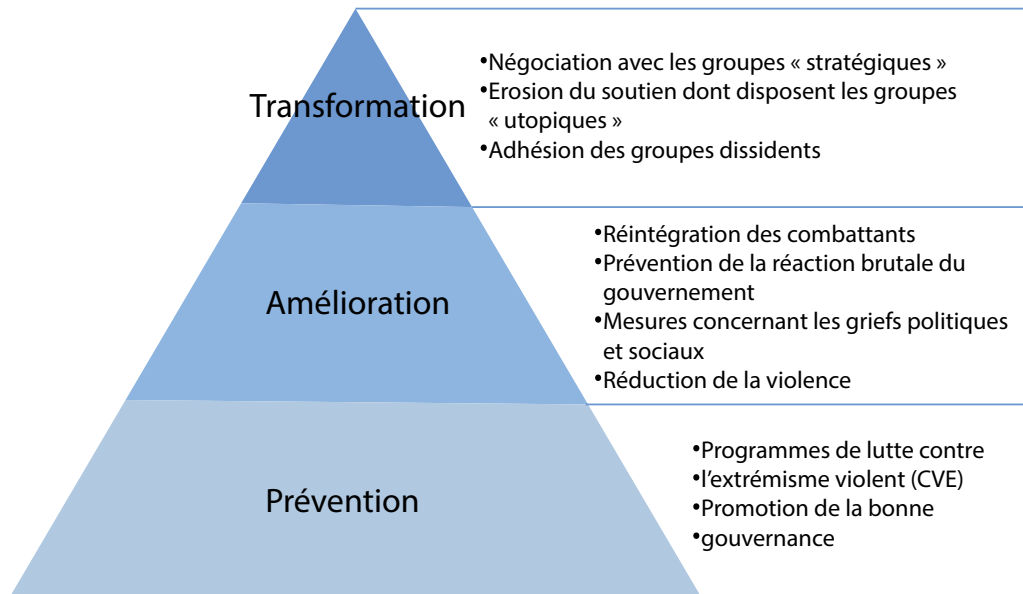


Figure 1: Hiérarchie des interventions.

Étant donné que cette pyramide représente un éventail de stratégies actuellement mises en œuvre à l'adresse des acteurs des conflits, le schéma suggère qu'il n'existe pas de différence entre la façon dont les acteurs du développement devraient réagir face aux groupes IEV. S'ils se ressemblent à de nombreux égards, les groupes IEV et les autres acteurs des conflits exigent, du fait de leurs différences, une approche contextualisée qui tienne compte des modes de fonctionnement spécifiques des groupes, et envisage les buts et les objectifs, la tactique et le recours à la violence ainsi que les stratégies de recrutement et de médiation.

Notes

1. ALLAN, Harriet, GLAZZARD, Andrew, JESPERSON, Sasha, REDDY-TUMU, Sneha et WINTERBOTHAM, Emily, « Drivers of violent extremism: Hypotheses and literature review », Royal United Services Institute, 16 octobre 2015, https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a0899d40f0b64974000192/Drivers_of_Radicalisation_Literature_Review.pdf.

2. FETTWEIS, Christopher J., « Freedom fighters and zealots: Al Qaeda in historical perspective », *Political Science Quarterly* 124, no 2, 2009, p. 270, <https://doi.org/10.1002/j.1538-165X.2009.tb00649.x>; PIAZZA, James A., « Is Islamist terrorism more dangerous? An empirical study of group ideology, organization, and goal structure », *Terrorism and Political Violence* 21, n°1, 2009, pp. 62–68, <https://doi.org/10.1080/09546550802544698>.

3. RANSTORP, Magnus, « Interpreting the broader context and meaning of Bin-Laden's Fatwa », *Studies in Conflict and Terrorism* 21, no 4, 1998, pp. 321–330, <https://doi.org/10.1080/10576109808436072> ; et GERGES, Fawaz A., *The far enemy: Why Jihad went global*, 2^e édition, Cambridge : Cambridge University Press, 2005, <https://doi.org/10.1017/CBO9780511512049>.

4. KEPEL, Gilles, MILELLI, Jean-Pierre, dir., *Al Qaeda in its own words*, Cambridge : Harvard University Press, 2008 ; FUNCK, Nathan C., SAID, Aziz A., « Islam and the West: Narratives of conflict and conflict transformation », *International Journal of Peace Studies* 9, no 1, 2004, pp. 1–28.

5. BRAHIMI, Alia, *Jihad and just war in the war on terror*, Oxford : Oxford University Press, 2010, <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199562961.001.0001> ; VAN DE VOORDE, Cecile, « Jihad », in *Religion and Violence: An encyclopedia of faith and conflict from antiquity to the present*, ROSS Jeffrey Ian, dir., New York : Routledge, 2011, p. 2.

6. FILIU, Jean-Pierre, *Apocalypse in Islam*, traduit du français par DEBEVOISE, Malcolm, Los Angeles : University of California Press, 2001.

7. WEISS, Michael, HASSAN, Hassan, *Isis: Inside the army of terror*, New York : Regan Arts, 2015, p. 1.

8. ONUOHA, Freedom C., « The Islamist challenge: Nigeria's Boko Haram crisis explained », *African Security Review* 19, no 2, 2010, pp. 54–67, <https://doi.org/10.1080/10246029.2010.503061>.

9. BOTHA, Anneli, « Radicalisation in Kenya recruitment to Al-Shabaab and the Mombasa Republican Council », article 265, Pretoria : Institute for Security Studies, 2014 ; ANDERSON David M., MCKNIGHT, Jacob, « Kenya at war: Al Shabaab and its enemies in East Africa », *African Affairs* 114, no 454, 2015, pp. 1–27, <https://doi.org/10.1093/afraf/adu082>.

10. SMILANSKY Saul, « Terrorism, justification, and illusion », *Ethics* 114, n° 4, 2004, pp. 790–805, <https://doi.org/10.1086/383443>.

11. STERN, Jessica, *Terror in the Name of God*, London : HarperCollins, 2003.

12. *Id.*, p. 281.

13. COURSON, Elias, « Movement for the emancipation of the Niger Delta MEND: Political marginalization, repression and petro-insurgency in the Niger Delta », note de réflexion 47, Uppsala : The Nordic Africa Institute, 2009.

14. COMOLLI, Virginia, *Boko Haram : Nigeria's Islamist insurgency*, Londres : Hurst, 2015.

15. WIKTOROWICZ, Quintan and KALTENTHALER, Karl, « The rationality of radical Islam », *Political Science Quarterly* 121, no 2, 2006, pp. 295–296, <https://doi.org/10.1002/j.1538-165X.2006.tb00573.x>.

16. HEGGHAMMER, Thomas, *Jihad in Saudi Arabia: Violence and pan-Islamism since 1979*, Cambridge : Cambridge University Press, 2010, <https://doi.org/10.21236/ADA515098> ; HEGGHAMMER, Thomas, « The rise of Muslim foreign fighters: Islam and the globalization of Jihad », *International Security* 35, no 3, 2011, pp. 53–94, https://doi.org/10.1162/ISEC_a_00023.

17. PIAZZA, « Is Islamist terrorism more dangerous? ».

18. WEISS et HASSAN, *Isis: Inside the army of terror*, p. 162.

19. LISTER, Charles, « Returning Foreign Fighters: Criminalization or Reintegration? » note d'orientation, Washington, DC : Brookings Institute, 2015.

20. TURKMANI, Rim, *ISIL, Jan and the war economy in Syria*, Londres : London School of Economics, 2015.

21. BRUTON, Bronwyn, WILLIAMS, Paul D., « Counterinsurgency in Somalia: Lessons Learned from the African Union Mission in Somalia, 2007-2013 », rapport JSOU 14-5, Macdill, AFB : Joint Special Operations University, septembre 2014 ; BRYDEN, Matt, « The Reinvention of Al Shabaab: A strategy of choice or necessity? », rapport CSIS Africa Program, Washington, DC : Center for Strategic and International Studies, 2014 ; MENKHAUS Ken, « Al Shabaab's capabilities post-Westgate », *CTC Sentinel* 7, no 2, 2014, pp. 4–9 ; HANSEN, Stig Jarle, « An in-depth look at Al Shabaab's internal division », *CTC Sentinel* 7, no 2, 2014, pp. 9–12 ; ANDERSON et MCKNIGHT, « Kenya at war ».

22. USAID, *Development assistance and counter-extremism: A Guide to Programming*, Washington DC : USAID, septembre 2011, p. 13.

23. ALLAN et al., « Drivers of violent extremism ».

24. Bien que le terme *drivers* (éléments moteurs) soit couramment employé, celui de « facteurs » est plus approprié, car c'est tout un ensemble de facteurs conjoncturels, socioculturels et individuels qui entrent en ligne de compte ; GUPTA Dipak K., « Toward an integrated behavioural framework for analyzing terrorism: Individual motivations to group dynamics », *Democracy and Security* 1, no 1, 2005, pp. 5–31, <https://doi.org/10.1080/17419160500222733>.

25. GURR, Ted, *Why Men Rebel*, Princeton, NJ : Princeton University Press, 1970.

26. HOWARD, Tiffany, *Failed states and the origins of violence: A comparative analysis of state failure as a root cause of terrorism and political violence*, New York : Ashgate, 2014.

27. GELFAND, Michele J., LAFREE, Gary, FAHEY, Susan, FEINBERG, Emily, « Culture and extremism », *Journal of Social Issues* 69, no 3, 2013, pp. 495–517, <https://doi.org/10.1111/josi.12026>; PIAZZA, James, « Rooted in poverty? Terrorism, poor economic development, and social cleavages », *Terrorism and Political Violence* 18, no 1, 2007, pp. 159–77, <https://doi.org/10.1080/09546590944578>.

28. GANIEL, Gladys, citée dans « Religion & security: Can religion contribute to peace and reconciliation? », WOLFFE, John, MOORHEAD Gavin, dir., Milton Keynes : Open University, 2014.

29. COMOLLI, *Boko Haram: Nigeria's Islamist insurgency*.

30. GRYNKEWICH Alexus, « Welfare as warfare: How violent non-state groups use social services to attack the state », *Studies in Conflict & Terrorism* 31, n°4, 2008, pp 350–70, <https://doi.org/10.1080/10576100801931321>.

31. WEISS et HASSAN, *Isis*.

32. TURKMANI, *ISIL*.

33. *Id.*

34. BERMAN, Bruce et LONSDALE, John, *Unhappy valley: Conflict in Kenya and Africa*, Londres : John Currey, 1992, II ; BOTHA, « Radicalisation » ; BOTHA, « Radicalisation to terrorism in Kenya and Uganda: A political socialisation perspective », *Perspectives on Terrorism* 9, no 5, 2015, pp. 2–14 ; THOMPSON, Vincent Bakpetu, *Conflict in the horn of Africa: The Kenya–Somalia border problem 1941–2014*, Lanham, MD : University Press of America, 2015.

35. UZODIKE, Ufo Okeke, MAIANGWA, Benjamin, « Boko Haram terrorism in Nigeria: Causal factors and central problematic », *African Renaissance: Terrorism in Africa* 9, no 1, 2012, pp. 91–118.

36. DODGE, Toby, « Iraq : From war to a new authoritarianism », in CAPLAN, Richard, *Exit Strategies and State Building*, Londres : International Institute of Strategic Studies, 2012, <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199760114.003.0013>, 104 ; GEORGE, Susannah, « Breaking Badr », *Foreign Policy*, 6 novembre 2014, <http://foreignpolicy.com/2014/11/06/breaking-badr/>.

37. GANIEL in « Religion & security » ; LIND Jeremy and DOWD Caitriona, « Understanding Insurgent Margins in Kenya, Nigeria and Mali », Rapid Response Briefing, Brighton : Institute for Development Studies, 2015.

38. STERN, *Terror in the Name of God*.

39. NDUNGU, Ruth W., « Socialization and Violence: Ideas and Practices in Kenya », in *(Re)membering Kenya Vol 1 : Identity, Culture and Freedom*, WA-MUNGAI, Mbugua, GONA, George, dir., Nairobi : African Books Collective, 2010 ; OLOO, Adams, « Marginalisation and the rise of militia groups in Kenya: the Mungiki and the Sabaot Land Defence Force », in *Militias, Rebels and Islamist Militants: Human Insecurity and State Crises in Africa*, OKUMU, Wafula, IKELEGBE, Augustine, dir., Pretoria : Institute for Security Studies, 2010 ; Kenya Transitional Justice Network, *Summary: Trust, justice and reconciliation commission report*, Nairobi : Kenya Transitional Justice Network, 2013.

40. ALLAN et al., « Drivers of violent extremism ».

41. LEWIS, Bernard, *What Went Wrong? Western Impact and Middle Eastern Response*, Oxford : Oxford University Press, 2002 ; PIPES, Daniel, *The long shadow: Culture and politics in the Middle East*, Piscataway : Transaction Publishers, 1989.

42. NEUMANN, Peter, « The Trouble with Radicalization », *International Affairs* 89, no 4, 2013, pp. 873–94, <https://doi.org/10.1111/1468-2346.12049> ; WIKTOROWICZ et KALTENTHALER, « The rationality of radical Islam ».

43. KALDOR, Mary, *New and old wars: Organized violence in a global era*, 2^e édition, Cambridge : Polity Press, 2006, p. 73.

44. USAID, *Development assistance and counter-extremism*.

45. AL RAFFIE, Dina, « Social identity theory for investigating Islamic extremism in the diaspora », *Journal of Strategic Security* 6, no 4, 2013, pp. 67–97, <https://doi.org/10.5038/1944-0472.6.4.4> ; VIDINO, Lorenzo, *Radicalisation, Linkage and Diversity, Current Trends in Terrorism in Europe*, Santa Monica : RAND, 2011.

46. ATRAN, Scott, *Talking to the enemy: Violent extremism, sacred values, and what it means to be human*, Londres : Penguin Books, 2011, ix.

47. ANDERSON, Benedict, *Imagined communities: Reflections on the origin and spread of nationalism*, Londres : Verso, 1982.

48. GLEAVE, Robert, cité dans « Religion & security: Can religion contribute to peace and reconciliation? », WOLFFE, John, MOORHEAD, Gavin, dir., Milton Keynes : Open University, 2014 ; HEGGHAMMER, « The rise of Muslim foreign fighters » ; MAHER, Shiraz, « Jihadi-Salfism : The History of an Idea », thèse de PhD, King's College London, 2015.

49. BOTHA, « Radicalisation in Kenya » ; BOTHA, « Radicalisation to terrorism in Kenya and Uganda ».

50. JUERGENSMEYER, Mark, *Terror in the mind of god*, Los Angeles : University of California Press, 2003.

51. KALDOR, Mary, « From just war to just peace », in *The Price of Peace: Just War in the Twenty First Century*, REED, Charles, dir., RYALL, David, Cambridge : Cambridge University Press, 2007, <https://doi.org/10.1017/CBO9780511618741.015>.
52. STANSFIELD, Gareth, *Islamic state, the Kurds and the future of Iraq*, Londres : Hurst, 2015.
53. *Id.*
54. « Insult to injury: The 2014 Lamu and Tana river attacks and Kenya's abusive response », *Human Rights Watch*, 15 juin 2015, www.hrw.org/report/2015/06/15/insult-injury/2014-lamu-and-tana-river-attacks-and-kenyas-abusive-response.
55. GEORGE, « Breaking Badr » ; DODGE, « Iraq : From war to a new authoritarianism », p. 63.
56. NEUMANN, « The Trouble with Radicalization ».
57. BERMAN, Eli, *Radical, religious, and violent: The new economics of terrorism*, Cambridge : MIT Press, 2009.
58. HANSEN, Stig Jarle, *Al-Shabaab in Somalia: The history and ideology of a militant Islamist group, 2005–2012*, Londres : Hurst, 2013 ; COMOLLI, *Boko Haram: Nigeria's Islamist insurgency* ; WRIGHT, Lawrence, *The looming tower: Al Qaeda's Road to 9/11*, Londres : Penguin, 2006 ; BURKE, Jason, *al-Qaïda : The true story of radical Islam*, Londres : Penguin, 2007.
59. HOLBROOK, Donald, *The Al-Qaeda doctrine: the framing and evolution of the leadership's public discourse*, Londres : Bloomsbury, 2014, pp. 29-39.
60. GERGES, *The far enemy: Why Jihad went global*.
61. HEGGHAMMER, *Jihad in Saudi Arabia*.
62. HAFEZ, Mohammed M., « The origins of sectarian terrorism in Iraq », in *The Evolution of the Global Terrorist Threat: From 9/11 to Osama bin Laden's Death*, HOFFMAN, Bruce, dir., REINARES, Fernando, New York : Columbia University Press, 2014, p. 443, <https://doi.org/10.7312/hoff16898-018>.
63. MALET, David, *Foreign Fighters: Transnational Identity in Civic Conflicts*, Oxford : Oxford University Press, 2013, <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199939459.001.0001>.
64. NEUMANN, Peter, « Foreign fighter total in Syria/Iraq now exceeds 20,000; surpasses Afghanistan conflict in the 1980s », *ICSR*, 26 janvier 2015, <http://icsr.info/2015/01/foreign-fighter-total-syria-iraq-now-exceeds-20000-surpasses-afghanistan-conflict-1980s/>.
65. BELL, Stewart, « Tamil Tigers suicide pilots celebrated in Toronto », *National Post*, 2 mars 2009, www.nationalpost.com/related/topics/tamil+tigers+suicide+pilots+celebrated+toronto/1346013/story.html.
66. FORD, Terence, « The foreign fighter problem: Recent trends and case studies », article présenté lors de la conférence Foreign Policy Research Institute, 27 septembre 2010 ; MELEAGROU-HITCHENS, Alexander, MAHER Shiraz, SHEEHAN, James, *Lights, Camera, Jihad: Al Shabaab's Western Media Strategy*, Londres : International Centre for the Study of Radicalisation and Political Violence, 2012 ; PANTUCCI, Raffaello, « Bilal al-Berjawi and the shifting fortunes of foreign fighters in Somalia », *CTC Sentinel*, 24 septembre 2012, www.ctc.usma.edu/posts/bilal-al-berjawi-and-the-shifting-fortunes-of-foreign-fighters-in-somalia ; HANSEN, « An in-depth look at Al Shabaab's internal divisions », pp. 9–12.
67. KANOGO, Tabitha, *Squatters and the roots of Mau Mau 1905–63*, Londres : John Currey, 1987 ; BERMAN et LONSDALE, *Unhappy valley: Conflict in Kenya and Africa* ; RASMUSSEN, Jacob, « Mungiki as youth movement: Revolution, gender and generational politics in Nairobi, Kenya », *Young : Nordic Journal of Youth Research* 18, no 3, 2010, pp. 301–319, <https://doi.org/10.1177/1103308811001800304> ; MARCHAL, Roland, *The rise of a jihadi movement in a country at war: Harakat al Shabaab al Mujahiddin in Somalia*, rapport de recherche CERI, Paris : Sciences Po, 2011 ; HANSEN, *Al-Shabaab in Somalia* ; NZES, Fredrick, « Al Hijra: Al-Shabab's Affiliate in Kenya », *CTC Sentinel* 7, no 5, 2014, pp. 24–26.
68. LISTER, « Returning Foreign Fighters: Criminalization or Reintegration? », p. 8.
69. FETTWEIS, « Freedom fighters and zealots ».

70. HOFFMAN, Bruce, *Inside terrorism*, édition revue et augmentée, New York : Columbia University Press, 2006.
71. *Id.*, p. 88.
72. BERMAN, *Radical, religious, and violent*.
73. *Id.*, p. 8.
74. PINKER, Steven, *The Better angels of our nature: Why violence has declined*, New York : Viking Press, 2011 ; « RAND | NSRD | Projects | RAND Database of Worldwide Terrorism Incidents », http://smapp.rand.org/rwtid/search_form.php.
75. TUCKER, David, « What's new about the new terrorism and how dangerous is it? » *Terrorism and Political Violence* 13, 2001, pp. 1–14, <https://doi.org/10.1080/09546550109609688>.
76. ROGGIO, Bill, « Boko Haram suicide bomber kills 11 at Nigerian military church », *FDD's Long War Journal*, 25 novembre 2012, www.longwarjournal.org/archives/2012/11/boko_haram_suicide_b.php.
77. GOODHAND, Jonathan, *A Synthesis Report: Kyrgyzstan, Moldova, Nepal and Sri Lanka*, Londres : Centre for Defence Studies, 2001.
78. *Id.*, p. 61.
79. UVIN, Peter, « The development/peacebuilding nexus: A typology and history of changing paradigms », *Journal of Peacebuilding and Development* 1, no 1, 2002, pp. 1–20, <https://doi.org/10.1080/15423166.2002.979203266676>.
80. GOODHAND, « Preparing to intervene », in *Civil War, Civil Peace*, YANACOPULOS, Helen et HANLON, Joseph, éd. Londres : James Currey, 2006, p. 264.
81. GOODHAND, « Working 'in' and 'on' war », in *Civil War, Civil Peace*, YANACOPULOS, Helen et HANLON, Joseph, éd. Londres : James Currey, 2006, p. 264.
82. GOODHAND, *A Synthesis report*, p. 31.
83. Commission européenne, *STRIVE for Development: Strengthening resilience to violence and extremism*, Luxembourg : Publications office of the European Union, 2015, p. 3.
84. ZEIGER, Sara, ALY, Anne, dir. *Countering violent extremism: Developing an evidence-base for policy and practice*, Perth : Curtin University/Hedayah Center, 2015.
85. FINK, Naureen Chowdhury, « The blue flag in grey zones: Exploring the relationships between countering violent extremism CVE and disarmament, demobilization and reintegration DDR in UN field operations » in *UN DDR in an Era of Violent Extremism: Is It Fit for Purpose?* COCKAYNE James, dir., O'NEILL Siobhan, New York : UNU-CPR, 2015.
86. O'NEILL, Siobhan et COCKAYNE, James, « Conclusion », in *UN DDR in an Era of Violent Extremism: Is It Fit for Purpose?* COCKAYNE James, dir., O'NEILL Siobhan, New York : UNU-CPR, 2015.
87. JONES, Clark R., LYNCH, Orla, MARCHAND, Ines, DENOV, Myriam, et KOEHLER, Daniel, « Part III : Disengagement, Deradicalization and Reintegration of Former Fighters », in ZEIGER, ALY, dir., *Countering violent extremism*.
88. GERGES, *The far enemy: Why Jihad went global*.
89. TILLY, Charles, *The politics of collective violence*, Cambridge : Cambridge University Press, 2003, <https://doi.org/10.1017/CBO9780511819131>.
90. TURKMANI, *ISIL*.
91. *Id.*
92. Department for International Development, *Building Peaceful States and Societies: A DFID Practice Paper*, Londres : Department for International Development, 2010.
93. KUNOVICH, Robert M., et HODSON, Randy, « Conflict, Religious Identity, and Ethnic Intolerance in Croatia », *Social Forces* 78, no 2, 1999, pp. 643–668, <https://doi.org/10.1093/sf/78.2.643>.
94. FINKE, Roger et HARRIS, Jaime D., « Wars and rumours of wars: Explaining religiously motivated violence », in *Religion, Politics, Society and the State*, FOX, Jonathan, dir., Boulder, CO : Paradigm Publishers, 2012 ; FINKE, Roger et MARTIN, Robert R., *Religious freedom and conflict: A review of the*

evidence, Washington DC : USAID Conflict Management and Mitigation Office, 2012 ; DOWD, Robert, « Religious diversity and violent conflict: Lessons from Nigeria », *The Fletcher Forum of World Affairs* 38, no 1, 2014, pp. 153–168.

Économie de guerre, gouvernance et sécurité dans les zones contrôlées par l'opposition syrienne

VESNA BOJICIC-DZELILOVIC, PHD*

RIM TURKMANI, PHD

Certains universitaires soutiennent qu'une économie de guerre florissante constitue l'un des facteurs contribuant à la persistance du conflit armé en Syrie¹. Depuis le début de la guerre en 2011, la prolifération d'activités criminelles lucratives—par le pillage, la corruption, l'extorsion, les enlèvements, le trafic d'êtres humains, le commerce illégal de pétrole, d'armes, de drogues et d'antiquités, de même que la migration clandestine et la falsification de documents—a éveillé de nombreux intérêts directs. Cette observation s'applique en particulier à la myriade de groupes armés insurgés, pour lesquels l'extorsion de ressources de l'économie de guerre aurait encouragé les protagonistes de la guerre à poursuivre les combats².

De telles affirmations font écho à un argument de poids que l'on retrouve dans les études sur la guerre contemporaine, qui mettent l'accent sur la criminalisation de l'économie de guerre et qui dépeint ses protagonistes armés comme des entrepreneurs violents qui associent poursuite des combats militaires à quête d'enrichissement personnel³. De l'avis général, la poursuite de programmes économiques par des groupes armés nuit aux intérêts de l'ensemble de la communauté et aggrave les souffrances humaines dans les zones de conflit. En ce sens, le contexte des combats en Syrie fournit un abondant faisceau de preuves attestant du fait que la population syrienne, dans les zones contrôlées par l'opposition, lutte pour subvenir à ses besoins fondamentaux, tandis que les combattants poursuivent leurs activités illicites dans l'économie de guerre, ce qui se traduit par l'engagement des groupes armés dans la contrebande d'antiquités⁴. Si ce constat du comporte-

*Vesna Bojicic-Dzelilovic est chargée de recherche au sein du département *Global Governance* de la *London School of Economics and Political Science*. Elle est spécialisée dans les pratiques économiques informelles, les conflits et le redressement économique post-conflit.

Le Dr Rim Turkmani est chargée de recherche à la *London School of Economics* et s'intéresse à l'économie de guerre en Syrie et au rôle joué par la société civile syrienne dans les négociations de paix et les opérations de stabilisation. Active dans les cercles de la société civile syrienne, elle œuvre à la promotion de la paix et de la transition démocratique en Syrie.

ment des groupes armés non étatiques en Syrie est globalement exact, la dynamique actuelle de l'économie de guerre locale en termes de combinaisons d'acteurs, d'activités et de leurs interactions autour de l'extorsion et de la distribution des ressources, présente des variations significatives. L'économie de guerre en Syrie est dispersée, en raison de l'extrême fragmentation territoriale, politique et économique, conjuguée à la diversité des protagonistes impliqués dans le conflit et aux opportunités variables offertes pour l'extorsion des ressources⁵. Par conséquent, divers arrangements entre différents acteurs—ennemis ou concurrents—se forment pour extorquer les ressources de l'économie de guerre, affectant la sécurité de la population locale de manière multiple et ambiguë⁶.

Le principal dessein du présent article est de jeter un regard neuf sur les débats entourant l'économie de guerre et son impact sur la sécurité civile. Par sécurité civile, on entend la protection contre l'exploitation par les groupes armés et la possibilité d'assurer sa propre sécurité par l'application de différentes stratégies d'adaptation⁷. Le principal argument que nous avançons est double. Premièrement, nous soutenons qu'une perspective de criminalité, qui considère le public comme la victime de l'économie de guerre, fournit une explication trop simpliste de l'impact des agendas économiques des acteurs armés non étatiques sur la sécurité civile. Deuxièmement, nous soulignons que les activités économiques des groupes insurgés se déroulent dans un contexte militaire, sécuritaire et économique plus large et que ce dernier détermine la disponibilité des ressources et les types d'acteurs impliqués, ainsi que les activités et les interactions qui influencent la façon dont les gens réagissent à l'incertitude induite par la guerre. Ce contexte plus large doit être pris en compte dans l'analyse du lien entre l'économie de guerre et la sécurité civile.

Cette étude des trois zones contrôlées par l'opposition en Syrie montre que la poursuite d'activités illicites par des groupes armés non étatiques est compatible avec un comportement différent envers d'autres acteurs locaux autour de l'extorsion et de la distribution des ressources. Dans l'ensemble, là où l'économie de guerre était plus diversifiée et où une plus grande interaction entre les groupes armés de l'opposition et d'autres acteurs locaux était observée, la population avait plus de possibilités de s'engager dans différentes parties de l'économie de guerre et d'élaborer des stratégies pour faire face aux effets néfastes des pratiques d'exploitation des groupes armés.

Méthodologie

Nous avons analysé de façon empirique trois zones contrôlées par l'opposition en Syrie : la Ghouta orientale, la zone rurale de Daraa, et Atareb, dans la

périphérie rurale d'Alep. Au cours de la période d'étude (février-juin 2015), aucun groupe armé d'opposition n'a exercé de contrôle de ces territoires ou n'a tenté d'organiser la fourniture de biens et services publics. Les groupes armés de l'opposition se composaient principalement de personnel recruté localement, avec une présence limitée, voire inexistante, de groupes extrémistes recrutant de manière transnationale, tels que Jabhat Al Nusra (JAN)⁸ et l'État islamique en Irak et au Levant (EIL). Ces trois zones sont principalement des régions agricoles, dont l'industrie et le commerce local sont principalement liés à l'agriculture. Les différences cruciales entre les trois zones sont dues à leur position géostratégique respective⁹. Au moment de notre étude, la Ghouta orientale était assiégée et entourée par les forces gouvernementales. Daraa a une frontière bien contrôlée avec la Jordanie, permettant le passage de l'aide humanitaire tout en limitant la circulation des armes et des combattants. Atareb se trouve le long de la frontière turque, dans une région où moins de restrictions sont imposées à l'entrée des biens et des personnes en Syrie¹⁰. Il en résulte une variation des conditions de fonctionnement de l'économie de guerre permettant l'observation des différents schémas d'interaction entre ses protagonistes ainsi que l'analyse des variations dans les réponses des populations locales pour faire face à l'impact des activités économiques des groupes armés.

Le travail de terrain nécessaire à la rédaction du présent article comprenait des entretiens en face à face et sur Skype avec des citoyens établis dans les trois localités. Les parties prenantes consultées comprenaient des membres de la société civile, des membres des conseils locaux, des membres de groupes armés, des représentants des médias et des hommes d'affaires¹¹. Les données des entretiens ont été complétées par une recherche documentaire approfondie de rapports, de contenu médiatique et d'articles scientifiques. Nous avons également interviewé des organismes donateurs, des organes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales. La triangulation des résultats de la recherche comprenait plusieurs consultations avec des experts et militants internationaux et syriens, ainsi que deux groupes de discussion impliquant des représentants de la société civile et des organisations de médias. Le présent article donne d'abord un bref aperçu des débats sur l'économie de guerre contemporaine et sur la gouvernance en temps de guerre. La section empirique utilise ensuite les trois études de cas pour analyser trois aspects de l'économie de guerre : l'économie criminelle impliquant des groupes insurgés ; les interactions entre une série d'acteurs locaux autour de l'extorsion et de la distribution des ressources dans l'économie de guerre ; et les réponses de la population locale. La conclusion résume les constats établis et propose une réflexion sur la façon dont ces connaissances contextuelles contri-

buent à l'étude de l'impact des économies de guerre sur la sécurité civile dans les zones de guerre.

Analyse de l'économie de guerre et des interactions entre ses protagonistes

Par convention, l'économie de guerre contemporaine s'entend comme englobant toutes les activités économiques en temps de guerre, quel que soit leur statut juridique¹². La littérature scientifique décrit toutefois souvent l'économie de guerre comme étant constituée de pratiques économiques essentiellement criminelles et illégales, dont le commerce illégal de biens par ailleurs légaux¹³. Cet ensemble de travaux considère la guerre comme une « activité économique connexe » et comme une « forme privatisée d'enrichissement personnel » à travers laquelle les transactions commerciales entre groupes formellement opposés constituent une pratique essentielle, qui profite financièrement aux réseaux criminels, y compris les groupes armés non étatiques¹⁴. De ce point de vue, l'exploitation de la population locale par des pratiques dites « prédatrices », y compris par la manipulation et la taxation de l'aide humanitaire, fait partie intégrante de la stratégie d'extorsion des ressources des groupes armés non étatiques. L'économie de guerre criminelle contrôlée par les insurgés fait des civils des victimes impuissantes dont la seule protection contre ses effets néfastes se rapporte à l'« économie d'adaptation » dans ses formes diverses, qui permettent la survie de la population locale¹⁵.

Les perspectives ci-dessus ont fait l'objet de diverses critiques. La déconstruction par Gutierrez-Sanin de la thèse des « rebelles criminels » a démontré que l'identité des acteurs, leurs intérêts et leurs motivations à s'engager dans l'économie de guerre, de même que leur comportement envers les autres acteurs, n'ont rien de statique et d'immuable¹⁶. Au contraire, Gutierrez-Sanin fait valoir que dans les conflits contemporains, les programmes politiques, militaires et les quêtes de profit des acteurs armés non étatiques se mélangent de manière complexe, ce qui se traduit par une constellation variable et fluide d'acteurs, d'alliances et d'activités qui affectent la population civile de multiples façons¹⁷. Cockayne soutient qu'en dépit de la nature intrinsèquement coercitive des stratégies d'extorsion des groupes armés, la mesure dans laquelle la population est directement extorquée varie, de même que sa vulnérabilité aux effets néfastes des programmes économiques des groupes armés¹⁸. La thèse selon laquelle les diverses formes d'économie de survie constituent la seule option d'autoprotection pour la population locale repose sur une vision de l'économie formelle/légale par un prisme fondé sur la destruction et la perturbation qui réduit les sources de moyens d'existence et les capacités productives. Un tel point de vue, cependant, écarte les différentes oppor-

tunités qui émergent de l'adaptation de l'économie locale aux conditions de guerre, tant pour l'extorsion violente que pour le développement de mécanismes d'adaptation¹⁹.

La littérature scientifique a récemment remis en question un autre aspect dominant du lien entre criminalité et économie de guerre. Alors que certaines études sur la criminalité associent l'économie de guerre au désordre et à l'anarchie, d'autres recherches montrent que, bien qu'ils soient des acteurs violents, les rebelles s'intéressent souvent à la gouvernance et profitent parfois des fruits de l'économie de guerre pour faciliter leurs activités criminelles²⁰. La probabilité de pouvoir exploiter ces retombées au profit des intérêts de l'ensemble de la communauté augmente si ces groupes sont recrutés localement²¹. D'autres facteurs susceptibles d'influer sur ces résultats ne sont pas directement pris en compte, principalement parce que la thèse des commandes de guerre s'est développée grâce à l'étude des insurrections de longue durée dans les pays riches en ressources naturelles. Ainsi, bien qu'il donne un aperçu du comportement des groupes armés non étatiques, il minimise la présence des autres acteurs qui se bousculent pour affirmer leur autorité sur les territoires locaux, tout en omettant simultanément de souligner l'impact du comportement de ces acteurs sur les groupes insurgés, de façon générale, et en termes d'extorsion et de distribution des ressources en particulier²². La littérature scientifique ne traite pas explicitement de la transformation économique locale liée à la guerre ; une lacune importante car il existe différents modèles d'adaptation dans les pays, du fait de leur profil économique unique. Le profil économique, tel qu'une économie manufacturière ou agricole—ou encore la production de drogue et l'activité économique fondée sur le trafic—influence les types d'activités, les acteurs impliqués et les modalités de leurs interactions, avec de grandes différences au niveau de l'impact sur la qualité de vie des personnes établies en zones de guerre²³. En définitive, comme le soutient Justino et al., la façon dont les groupes armés non étatiques négocient, coopèrent, contraignent ou intimident d'autres acteurs locaux à poursuivre leurs programmes économiques, et les conséquences de ces activités sur les stratégies d'adaptation des populations locales dépendront, dans une large mesure, du paysage économique plus large, et pas seulement de sa partie criminelle²⁴. Dans la section suivante, nous explorerons ces idées en nous appuyant sur des preuves provenant des trois zones contrôlées par l'opposition en Syrie.

Les voies multiples de l'économie de guerre, de la gouvernance et de la sécurité en Syrie : un faisceau de preuves empiriques

Le principal objectif de cette section est de décrire l'économie de guerre impliquant des groupes insurgés dans les zones contrôlées par les rebelles en Syrie, ainsi que d'examiner les interactions entre une série d'acteurs locaux armés et civils autour de l'extorsion et de la distribution des ressources, et les réponses des populations locales pour se protéger des effets néfastes des pratiques de ces groupes armés. Les trois zones choisies illustrent les différents profils de l'économie de guerre ayant émergé de la présence de groupes armés recrutés localement, qui ne prétendent pas explicitement gouverner ces territoires.

La Ghouta orientale - Une insurrection prédatrice ?

La Ghouta orientale se trouve dans la ceinture agricole de la Syrie, au sud-est de la capitale Damas. En octobre 2013, après que les groupes armés insurgés ont pris le contrôle de la région, les forces gouvernementales ont imposé un siège. Au moment où cette étude a été menée, il s'agissait de la plus grande zone assiégée de Syrie. Elle était alors soumise à des bombardements intenses. L'entrée dans la Ghouta orientale n'était possible que par deux postes de contrôle : l'un occupé par des groupes d'insurgés du côté de la Ghouta orientale et l'autre contrôlé par les forces gouvernementales. Des tunnels souterrains ont également été creusés pour contourner ces postes de contrôle et faciliter le flux de marchandises licites et illucites. Le contrôle de ces routes principales pour la circulation des biens et des personnes a fourni un atout stratégique aux groupes armés de part et d'autre du conflit. Elles sont également devenues des voies lucratives pour les groupes d'opposition, les forces du régime et divers marchands en termes d'extorsion des ressources de l'économie de guerre²⁵. L'économie agricole de la Ghouta orientale a subi d'importantes destructions physiques au cours de la guerre, y compris de ses infrastructures²⁶. Le manque de combustible, d'électricité, d'eau, d'engrais et de fourrage a gravement perturbé l'activité agricole et l'industrie de transformation qui y était associée et a limité les possibilités d'activités économiques légales pendant le siège²⁷. Les habitants ont souffert de graves pénuries alimentaires et de malnutrition généralisée²⁸. Au moins 397 civils sont morts de faim²⁹. Avant le siège, la région a accueilli plus de 100 000 personnes déplacées, ce qui a mis à rude épreuve la base de ressources et les stratégies d'adaptation de la population locale³⁰.

L'économie de guerre criminelle et ses protagonistes

Au moment de cette étude, l'Armée islamique, créée en 2013 par la fusion d'une cinquantaine de groupes d'opposition, était le principal acteur armé non

étatique opérant dans la zone assiégée³¹. Compte tenu du siège, la principale activité économique consistait à faire passer clandestinement des produits de première nécessité, y compris de la nourriture et du carburant, par les postes de contrôle et les tunnels. Le transport des personnes à travers le barrage était particulièrement difficile et risqué, mais a permis de générer d'importants, estimé à un million de livres syriennes (SYP) par heure, soit environ 5 900 de dollars³². Le premier des tunnels, sous l'autoroute Damas-Alep, a été creusé en août 2014 pour permettre l'entrée de l'aide humanitaire. Ce tunnel est rapidement devenu une voie d'approvisionnement pour les groupes armés et, de facto, une voie commerciale. Le revenu quotidien des groupes rebelles pouvait ainsi atteindre 15 à 20 millions de SYP (soit 88 000 à 118 000 de dollars)³³. D'autres tunnels ont été creusés au fil du temps ; l'un d'entre eux abritant un pipeline de carburant—la contrebande de carburant étant devenue l'un des commerces les plus rentables de la guerre de Syrie. Le contrôle de l'armée islamique sur les approvisionnements en nourriture et en carburant signifiait que les prix étaient déterminés au sein d'un réseau illicite composé de forces rebelles et gouvernementales et de divers marchands, les coûts supplémentaires liés à la participation à l'économie de guerre étant répercutés sur les civils. Pour passer par les tunnels et le point de contrôle, un pourcentage de la valeur des ventes des marchandises était exigé³⁴. Les produits de première nécessité étaient vendus par des groupes armés à des prix fortement revus à la hausse : ils étaient 55 fois plus élevés qu'à Damas, soit à 15 km de la Ghouta orientale. L'inflation des prix résultait en grande partie des multiples cycles de paiements informels ayant eu lieu avant que les marchandises n'atteignent la population locale dans la Ghouta orientale³⁵. Bien que vital pour soulager les tensions de la guerre sur la population locale, ce commerce lucratif a fourni des revenus à l'armée islamique et à ses collaborateurs de l'autre côté de la frontière, ainsi qu'aux divers entrepreneurs liés aux deux parties qui contrôlaient le marché dans la zone assiégée³⁶. S'agissant de l'impact sur la population locale, l'effet global a été une insécurité alimentaire extrême en raison de l'offre limitée, des prix élevés des biens et de l'exposition accrue aux stratégies d'extorsion des groupes armés³⁷.

Les interactions des acteurs locaux

La lutte pour le contrôle des routes commerciales de l'autre côté de la ligne de siège a provoqué de fréquents affrontements entre les groupes insurgés et a même conduit à des assassinats³⁸. Afin de saper ses rivaux, le groupe armé Jund Al Asefa s'est allié aux forces gouvernementales et, en février 2015, a fait sauter le tunnel contrôlé par l'armée islamique³⁹. Par la suite, l'armée islamique a persuadé de plus petits groupes de la rejoindre et a ainsi pu mettre fin à la concurrence violente dans le tunnel. Avec le concours de la brigade rivale Fajer Al Ummah,

l'armée islamique a mis en place un bureau pour gérer le tunnel⁴⁰. Ces dispositions ont permis à l'armée islamique d'exercer un contrôle plus strict sur l'approvisionnement en nourriture, en médicaments et en carburant envoyés vers la zone assiégée. Les relations entre l'armée islamique et les structures civiles locales, par l'intermédiaire des conseils locaux, étaient tendues dans la Ghouta orientale et, parfois, conflictuelles. Les conseils locaux sont le fruit de la mobilisation populaire du soulèvement syrien et servent de structures de gouvernance civile rudimentaires dans les zones contrôlées par l'opposition. Ils disposent de capacités différentes dans différentes zones⁴¹. La plupart des conseils locaux ont évolué au fil du temps et se sont développés sur le plan organisationnel, quoique de façon inégale, pour inclure des bureaux spécialisés (par exemple, des bureaux médicaux, d'éducation et d'agriculture) afin de répondre aux besoins de la population locale. Bien que formellement élus par la population locale, de nombreux conseils locaux sont associés à différents groupes armés⁴². Plusieurs d'entre eux étaient actifs dans la Ghouta orientale à l'époque de l'étude. Celui de la ville de Duma était le plus développé⁴³.

Compte tenu des conditions de siège, les conseils locaux de la Ghouta orientale n'avaient que peu de ressources et n'étaient pas en capacité de répondre aux besoins de la population locale en matière de prestation de services, notamment en ce qui concerne la fourniture de biens de première nécessité et de maintien de l'ordre public. L'accès au financement des ONGI, qui aurait permis aux conseils locaux d'être plus efficaces, a été miné par l'impact des pratiques d'extorsion des ressources des groupes armés⁴⁴. Les conseils locaux n'ont ainsi pas été en mesure de demander un financement aux ONGI susceptibles de soutenir l'agriculture en raison de l'impossibilité de réaliser une estimation des coûts. Même dans les cas où un financement a été obtenu, les fluctuations de prix pouvaient facilement entraîner un dépassement de budget et compromettre l'exécution efficace du projet. Les conseils locaux semblaient incapables d'influencer les activités des acteurs armés pour réduire les coûts. Les relations entre l'armée islamique, les conseils locaux et la population locale étaient tendues, à la fois en raison de la collusion de l'armée islamique avec les forces gouvernementales et des cas de coercition directe. Par exemple, les commandants de l'armée islamique administreraient des prisons privées où citoyens et membres de conseil local étaient emprisonnés⁴⁵. En outre, dans le cadre de leur stratégie militaire, l'armée islamique a collaboré avec les forces gouvernementales syriennes pour empêcher les civils de quitter la Ghouta orientale⁴⁶. Des cas de violence directe contre la population locale, dont la confiscation de terres et de fermes à des fins d'extorsion par des groupes armés, sont venus s'ajouter à l'antagonisme.

Stratégies d'adaptation de la population locale

L'exploitation des tunnels a permis aux insurgés de contrôler la vie économique dans la zone assiégée et, par conséquent, leur a conféré une plus grande influence sur la sécurité de ses habitants, en particulier par rapport aux conseils locaux, en manque de ressources⁴⁷. Les conditions le long des voies d'approvisionnement, à travers les postes de contrôle et les tunnels, ont dicté l'intensité des pénuries de diverses marchandises et leurs prix. La destruction du tunnel en février 2015 a par exemple entraîné des pénuries aiguës de nourriture et de produits de première nécessité. L'impact a été renforcé par la violence entre l'armée islamique et ses concurrents sur le contrôle des principales activités économiques, ce qui a entraîné une réduction de la sécurité alimentaire et physique de la population. Le siège a non seulement créé la possibilité pour les groupes armés d'exercer un contrôle sur la fourniture de biens de première nécessité et d'en tirer des loyers, mais a aussi sévèrement restreint les opportunités économiques pour les habitants de la Ghouta orientale. Par conséquent, les stratégies d'adaptation que les civils pouvaient élaborer ont été sévèrement circonscrites. Les restrictions de déplacement et les pénuries de carburant et d'engrais, ainsi que les bombardements continus, ont empêché la reprise d'une agriculture viable, ce qui a forcé de nombreux agriculteurs à se dessaisir de leurs actifs et à vendre leurs biens les plus précieux, y compris le bétail, à une fraction de leur valeur. Mais certains se sont adaptés et ont eu recours à des formes d'activité économique novatrices pour répondre à la demande locale de biens et de services, en proposant, par exemple, de nouvelles formes de commerce par la location de générateurs d'électricité privés et l'utilisation de déchets organiques comme source de combustible de remplacement.

Daraa - la prédation apprivoisée ?

Le gouvernorat de Daraa, dans le sud-ouest de la Syrie, est sous contrôle de l'opposition. La province de Daraa est délimitée par une frontière internationale avec la Jordanie et une frontière intérieure avec le territoire du gouvernement. Au moment de l'étude, la route principale entre Daraa et Damas était exposée à d'intenses combats entre le gouvernement et les forces d'opposition. De multiples postes de contrôle étaient disposés le long de la route, ce qui entravait la fourniture de produits de première nécessité et posait des risques pour la protection des civils⁴⁸. Bien que les infrastructures et les capacités de production aient subi des dégâts considérables du fait des bombardements, d'importants tronçons du réseau électrique étaient opérationnels et fournissaient un approvisionnement en électricité suffisant à plus de 50 pour cent des établissements de santé et des écoles⁴⁹. Alors que l'agriculture et l'industrie de transformation liée à l'agriculture, qui

sous-tendaient l'économie d'avant-guerre, ont été gravement perturbées, quelques zones d'agriculture viable subsistaient dans les régions les plus septentrionales⁵⁰. Au milieu de l'année 2013, les contrôles à la frontière avec la Jordanie ont été renforcés, limitant le passage des personnes et des marchandises⁵¹. Le renforcement des contrôles aux frontières a permis d'endiguer l'afflux de réfugiés syriens en Jordanie, ce qui a permis à Daraa d'accueillir quelque 320 773 personnes déplacées à l'intérieur du territoire⁵², aggravant encore l'insécurité alimentaire dans la région. En janvier 2014, on estimait à environ 20 pour cent la proportion de la population de Daraa nécessitant une aide alimentaire urgente⁵³.

L'économie de guerre criminelle et ses protagonistes

Aucun groupe armé d'opposition n'a contrôlé le gouvernorat de Daraa pendant la période de l'étude. L'Armée libre syrienne (ALS) et les brigades islamistes modérées, qui recrutent le plus souvent localement, étaient les plus présentes. JAN opérait dans certaines zones du territoire. Les groupes armés ont utilisé diverses stratégies d'extorsion des ressources pour exploiter les possibilités offertes par une frontière informelle poreuse tenue par les forces gouvernementales syriennes et une frontière étroitement contrôlée par le gouvernement jordanien. La contrebande, y compris de marchandises à marge bénéficiaire élevée comme les armes, le carburant et les antiquités, était bien implantée de l'autre côté de la frontière avec les forces gouvernementales. La contrebande à travers la frontière avec la Jordanie a fortement diminué après une augmentation des efforts de contrôle aux frontières, mais n'a pas été réduite. L'économie illicite de la contrebande a fonctionné de concert avec la taxation informelle du commerce et des personnes passant par les nombreux postes de contrôle situés le long de la frontière avec les forces gouvernementales⁵⁴. Ces dernières, facilitant ce commerce, ont imposé des taxes informelles sur le passage des personnes et des marchandises voyageant dans les deux sens⁵⁵. Les montants étaient élevés et dépassaient ce que la plupart des dirigeants de bonne foi pouvaient se permettre. Par exemple, des camions congélateurs ont été taxés à hauteur d'environ 150 000 SYP (880 \$US) pour un simple passage et un camion chargé de légumes entre 15 000 et 20 000 SYP (88 à 120 \$US) selon le poids de la cargaison. Parfois, le camion et la cargaison étaient confisqués et le chauffeur était forcé de payer un pot-de-vin pour les récupérer⁵⁶.

Un autre flux d'extorsion de revenus comprenait la manipulation de l'aide humanitaire par les réseaux d'acteurs armés et les contrebandiers bénéficiant de leur protection. La Jordanie a fourni une aide régulière sous les auspices de l'ONU. Un approvisionnement plus limité d'aide humanitaire a également été transporté à travers les frontières avec la force gouvernementale⁵⁷. Une partie de cette aide humanitaire s'est retrouvée sur les marchés locaux. Certains étals de marché fonc-

tionnaient comme des entreprises dirigées par des hommes d'affaires fantômes qui jouissaient de la libre circulation à travers la frontière avec les forces gouvernementales, sous la protection de ces dernières, ainsi que de la protection de l'ALS. Des armes de contrebande étaient également disponibles à l'achat sur les étals du marché.

Parmi les autres formes d'activités illicites à Daraa, citons encore la contrebande de pétrole par le désert⁵⁸ et la région de Swedia⁵⁹, les diverses formes de taxation des biens et les différents types de commerce criminel propres aux conditions géostratégiques, économiques et démographiques spécifiques de la zone. Ce commerce très lucratif se rapportait entre autres aux faux documents, quelque 50 pour cent des habitants de Daraa ne possédant pas les documents nécessaires pour se rendre en Jordanie⁶⁰. En raison de l'abondance de sites archéologiques à Daraa, la contrebande d'antiquités, y compris d'objets mis au jour par les équipes de fouilles des groupes armés, s'est transformée en industrie. Ce commerce extrêmement rentable reposait sur la collaboration avec des partenaires de l'autre côté de la frontière de Daraa et sur les liens avec les réseaux criminels transnationaux organisés⁶¹.

Les interactions des acteurs locaux

En dépit de sa petite taille, JAN a joué un rôle important dans la création d'opportunités pour les groupes armés de l'opposition. En mai 2015, JAN, en collaboration avec l'ALS, a saisi temporairement le principal point de passage de la frontière jordanienne à Nasib, conduisant à une fermeture de la frontière⁶². Les troupes de JAN ont été le fer de lance du pillage des installations au point de passage, avant d'être rejointes par un grand nombre de civils⁶³. Le gouvernement jordanien a ouvert un nouveau point de passage, près d'As-Sweida, géré par le biais d'un accord tripartite impliquant des groupes armés de l'opposition, des forces du régime et des Jordaniens.⁶⁴ En vertu des nouvelles dispositions, les marchandises et les camions, après avoir traversé le côté jordanien de la frontière, devaient être escortés par l'opposition armée contre rémunération jusqu'au point de contrôle du régime le plus proche où les camions payaient des droits de douane au gouvernement. Seul un petit groupe d'hommes d'affaires locaux pouvait se permettre les multiples cycles de taxation ; pour beaucoup d'autres, le commerce est devenu prohibitif, affectant négativement l'économie locale⁶⁵. Par rapport aux volumes d'échanges commerciaux et à l'importance commerciale du passage de Nasib, l'infrastructure limitée du nouveau point de passage, associée à des procédures longues et imprévisibles, a affecté l'approvisionnement en marchandises entrant à Daraa. Des pénuries alimentaires aiguës ont suivi la fermeture de Nasib à Daraa. La vente de l'aide humanitaire par l'intermédiaire des réseaux de com-

merçants liés aux groupes armés s'est intensifiée, ce qui a mis à rude épreuve les stratégies d'adaptation.

Un autre type d'arrangement autour de la fourniture d'électricité, qui a finalement profité à la population locale et à l'économie, a été négocié entre l'opposition et les forces gouvernementales. Les groupes armés de l'opposition contrôlaient la majorité des barrages hydroélectriques dans la province de Daraa⁶⁶. Après que les forces gouvernementales n'ont pas réussi à capturer les barrages hydroélectriques, un accord a été conclu pour échanger l'eau contre de l'électricité⁶⁷. Toutefois, l'approvisionnement en électricité est resté sensible à l'évolution des objectifs militaires des groupes armés. Par exemple, en février et décembre 2014, les forces de l'opposition ont attaqué le site de Khurbat Ghazala qui approvisionnait Daraa en électricité, ce qui a entraîné des pénuries⁶⁸.

Les relations des groupes armés de l'opposition avec les conseils locaux étaient divergentes. Alors qu'une certaine communication entre l'ALS et les conseils locaux a été maintenue, il n'y a pas eu d'interaction entre l'armée islamique et ces derniers, qui ont peiné à mettre leurs projets en œuvre, même avec l'ALS. Ainsi, les conseils locaux n'ont pas obtenu l'appui de l'ALS pour le lancement d'une campagne visant à mettre fin au creusement de puits d'eau à l'origine des pénuries, ce qui a eu un effet négatif sur l'économie en entravant la croissance des légumes et la production d'électricité⁶⁹. Les groupes islamistes, d'autre part, sont parfois intervenus dans des projets de la société civile soutenus par les conseils locaux pour améliorer les conditions de vie de la population locale. Ils ont notamment contrecarré un projet financé par l'Organisation mondiale de la santé portant sur la création d'un hôpital de campagne, car ils voulaient contrôler la mise en œuvre du projet⁷⁰. Les calculs financiers et militaires qui ont motivé le comportement des groupes armés ont également entravé les tentatives des conseils locaux visant à établir des services de police et des tribunaux à Daraa. Les groupes armés ont créé leur propre organe judiciaire, dont la priorité était de régler les différends entre les groupes armés, notamment au sujet du point de passage de Nasib. En prenant en charge l'administration de la justice à Daraa, les groupes armés ont contrôlé le bon fonctionnement des routes commerciales, aux dépens de la loi et de l'ordre public.

Aux relations complexes entre les groupes armés et la population locale s'est ajoutée l'ingérence des groupes armés dans l'acheminement de l'aide humanitaire. En raison des liens entre certains organismes civils qui distribuent l'aide à Daraa et différents groupes armés, et d'un mauvais suivi de l'aide, ces groupes ont pu influencer la distribution de l'aide humanitaire au gré des manipulations politiques et des liens de parenté⁷¹. Certains groupes de la population locale et d'autres groupes défavorisés ont alors pu bénéficier d'un accès privilégié aux biens⁷².

Stratégies d'adaptation de la population locale

La collaboration commerciale entre les lignes ennemies, la forte taxation des marchandises échangées et la manipulation de l'aide humanitaire ont déterminé ensemble la disponibilité et les prix des biens et des denrées alimentaires à Daraa. En août 2015, un kilogramme de riz coûtait 338 SYP à Daraa, contre 158 SYP à Damas⁷³. Bien que diverses marchandises aient franchi les postes de contrôle le long de la frontière contrôlée par le gouvernement, le pain, un produit stratégique de la guerre de Syrie, n'a pas été autorisé à passer, même pour un pot-de-vin important⁷⁴.

Outre la prolifération d'activités criminelles et illégales à Daraa, diverses formes d'économie légale ont survécu et de nouvelles formes d'activité économique se sont développées. Une partie de la production agricole a notamment été préservée, en particulier la culture maraîchère. Les agriculteurs pouvaient vendre une partie de leur récolte aux territoires gouvernementaux, mais les forces gouvernementales leur imposaient des frais⁷⁵. En s'appuyant sur les envois de fonds, l'aide humanitaire et l'ingéniosité de certains agriculteurs pour produire du fourrage pour leur bétail, une agriculture plus intensive était également possible dans certaines régions. L'extraction de l'huile d'olive était un type d'économie légale qui bénéficiait de nouveaux investissements, y compris de sources internationales. Un commerce rentable d'équipements solaires s'est développé en réponse à la demande créée par les dommages causés aux réseaux électriques. La présence humanitaire internationale a stimulé la vente et la location de voitures. La collaboration entre les forces du régime et l'ALS a facilité les envois et les transferts de fonds, et de nouveaux bureaux de change ont été ouverts. Certains étaient codétenus par l'ALS, les frontières entre les activités légales et illégales de l'économie de guerre et leurs acteurs s'estompant de plus en plus⁷⁶.

Les possibilités pour la population locale d'atténuer les effets néfastes de la guerre sur ses moyens d'existence impliquaient un mélange d'activités illégales et légales. Certaines personnes se sont jointes à la contrebande ; d'autres ont saisi les opportunités pour s'engager dans des activités économiques formelles ; et certaines sections de la population locale ont dû tout vendre pour survivre, du bétail aux maisons en passant par leurs biens personnels.

Atareb - Criminalité extrême avec quelques « externalités positives » ?

Atareb se trouve dans la campagne d'Alep, à côté du gouvernorat d'Idleb. Outre la frontière internationale avec la Turquie, Idleb a trois frontières intérieures informelles : une avec le régime syrien, une avec la zone contrôlée par le Parti de l'Union démocratique kurde (PYD) et une avec le territoire qui, en février-juin

2015, était contrôlé par l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL). Des combats intenses entre ces parties ont causé d'importantes destructions physiques dans l'ensemble du gouvernorat, certaines régions étant particulièrement touchées. Le réseau électrique, dont le cœur se trouvait à Alep, a subi d'importants dégâts⁷⁷. Atareb a été saisi par les forces d'opposition au début du conflit. En raison de sa proximité avec la frontière turque et du taux relativement faible d'attaques militaires pour le gouvernorat, la région a attiré une population de déplacés internes équivalant à un tiers de la population locale⁷⁸. La protection relative contre les attaques militaires a fait que la zone, largement agricole, a assisté à une arrivée massive d'entreprises délocalisées issues d'autres parties de la Syrie. Cette dynamique a modifié le profil économique de la région et a créé de multiples opportunités, en particulier dans sa partie licite.

L'économie de guerre criminelle et ses protagonistes

Les deux groupes armés de l'opposition, composés en grande partie de combattants locaux, avaient une forte présence à Atareb en février-juin 2015. Alors qu'une multitude de groupes armés, dont JAN et d'autres affiliés d'Al-Qaïda, opéraient dans les environs d'Atareb, Ma'rouf Hazem et Shuhada Atareb (Armée libre syrienne (ALS)) étaient les forces dominantes. Les groupes armés, soutenus par la Turquie, avaient accès au commerce transfrontalier et contrôlaient les principaux points de passage⁷⁹. La capacité des groupes armés à se livrer au commerce illicite a été rendue possible grâce à leur arrangement avec l'EIIL sur le commerce du pétrole brut et, dans une moindre mesure, grâce aux accords avec les territoires contrôlés par les Kurdes—sur l'ensemble des territoires d'Idlib et de la campagne d'Alep, principale composante de l'économie criminelle de guerre⁸⁰. Alors que le commerce du pétrole faisait l'objet d'une taxation informelle à de nombreux postes de contrôle répartis dans toute la province, il était taxé à deux endroits à Atareb. L'un d'eux se trouvait sur la route vers la Turquie, et l'autre sur la route vers Alep, respectivement exploités par Ma'rouf Hazem et les membres de Shuhada Atareb. D'autres marchandises, en particulier celles destinées aux zones contrôlées par le gouvernement, étaient soumises à de lourdes taxes et divers groupes armés actifs dans la région volaient fréquemment des cargaisons de marchandises. La présence de nombreux groupes armés dans cette région et un régime frontalier laxiste avec la Turquie ont contribué à la prolifération de formes extrêmes d'activités criminelles⁸¹. Les enlèvements, le trafic d'êtres humains, le trafic d'armes et de drogues, le commerce de faux documents et la contrebande d'antiquités se sont multipliés et ont créé un « complexe conflictuel régional », comme le suggère la perspective de la criminalisation de l'économie de guerre⁸². La présence de groupes armés et de réseaux criminels organisés présentait un risque pour la sécurité physique des

citoyens, qui, en autre temps, n'étaient confrontés qu'à peu de restrictions à la libre circulation⁸³. En termes d'opportunités économiques pour la population locale, la mobilité est importante et minée par les risques d'enlèvement et de vol. Les groupes armés d'Atareb étaient moins impliqués dans l'entrave de l'aide humanitaire, distribuée principalement par le conseil local. À Idleb, cependant, l'ALS s'est parfois engagée dans une forme indirecte d'extorsion de la population locale en coupant les lignes d'approvisionnement et en s'appropriant de la nourriture pour ses propres troupes⁸⁴.

Les interactions des acteurs locaux

Une économie de guerre criminelle florissante à Idleb et dans la campagne d'Alep était sous-tendue par des arrangements mutuellement bénéfiques entre groupes armés non étatiques. Il s'agissait notamment d'accords conclus avec l'EIIL, qui détenait à l'époque un quasi-monopole sur la contrebande de pétrole en Syrie. En dépit de la taxation imposée par les forces de l'opposition sur les camions entrant dans les territoires de l'EIIL, ce dernier pouvait tirer parti de son accès au pétrole brut pour obtenir d'autres concessions, notamment en évitant les affrontements armés. Ces accords étaient toutefois soumis à des stratégies militaires changeantes. Par exemple, lorsque des factions de l'armée syrienne libre se sont heurtées à l'EIIL, comme dans la région rurale au nord d'Alep au printemps 2015, la route d'approvisionnement de pétrole a été perturbée, ce qui a entraîné une hausse des prix⁸⁵.

D'autres exemples de collaboration et de conflits entre les groupes armés et les forces gouvernementales peuvent être mentionnés. Par exemple, alors que les groupes armés se disputaient le contrôle de l'infrastructure routière dans la région rurale d'Idleb, les groupes d'opposition d'Atareb ont collaboré avec les forces gouvernementales à Alep pour atténuer les pénuries résultant des dommages à l'infrastructure électrique. Cet accord faisait suite à la lutte militaire remportée par l'ALS pour le contrôle des centrales de distribution d'électricité⁸⁶. L'accord, qui permettait un approvisionnement plus stable en électricité à Atareb, était parfois compromis en raison des priorités militaires de chaque partie⁸⁷.

Les relations entre les groupes armés de l'opposition d'Atareb et le conseil local se sont établies progressivement et se sont transformées en une forme de coopération régulière. Les bases de leurs relations ont été jetées dans un effort commun visant à repousser les tentatives de l'EIIL désireux de s'emparer d'Atareb début 2014. Par la suite, les brigades locales de l'ALS et le conseil local d'Atareb ont convenu de déplacer les deux postes de contrôle contrôlant l'accès à Atareb à l'extérieur du périmètre de la ville. Ces postes de contrôle, gérés par les brigades Ma'rouf Hazem et Shuhada Atareb, ont généré des profits substantiels. Le tribu-

nal local a réglementé les prélèvements perçus sur les biens ; les recettes ont été enregistrées et ensuite partagées entre l'ALS et le conseil local⁸⁸. Cette collaboration a créé un système de conformité entre les groupes armés et l'autorité civile présente à Atareb. Le produit des transactions informelles et, d'une certaine manière, illégales, compte tenu de l'origine légale ambiguë de certaines marchandises passant par les postes de contrôle, a fourni des revenus aux deux brigades armées et à au conseil local⁸⁹.

Bien que les arrangements entre les groupes armés et les structures civiles locales aient profité à la population, les relations entre les groupes armés et la population locale restent difficiles. On avait l'impression que l'ALS, selon les paroles d'un activiste, « [...] ne soutenait que leurs soldats, qu'elle ne s'intéressait à personne d'autre⁹⁰ ». La brigade Ma'rouf Hazem surveillait apparemment de près les mouvements de marchandises et l'origine des fournitures d'assistance, ce qui rend les gens méfiants quant à leur collaboration avec les conseils locaux⁹¹.

Stratégies d'adaptation de la population locale

L'essor de l'économie criminelle à Atareb a créé un environnement fluide et changeant qui a incité la population locale à modifier ses stratégies d'adaptation. Les arrangements entre les forces armées de l'opposition et l'EIIL ont permis d'accéder au carburant, ce qui, par rapport à de nombreuses autres zones contrôlées par l'opposition en Syrie, a contribué à alléger la pression sur la vie quotidienne de la population. Toutefois, les ménages et les entreprises qui dépendent de ces arrangements pour l'approvisionnement régulier en carburant sont vulnérables à la dynamique fluctuante des intérêts militaires et commerciaux de ces groupes. L'approvisionnement en électricité, qui dépendait de générateurs fonctionnant au diesel, était interrompu chaque fois que les objectifs militaires perturbaient l'accord commercial sur le pétrole. L'accès au pétrole brut a fait du raffinage du pétrole une nouvelle source de subsistance pour de nombreuses personnes ordinaires—le raffinage du pétrole se transformant en une industrie artisanale et tout ce qui n'était pas consommé localement a été vendu de l'autre côté de la frontière avec la Turquie⁹².

De nouvelles entreprises polyvalentes se sont également développées dans la région d'Atareb, y compris dans la construction, le commerce de détail et la manufacture. Ce dernier secteur, par exemple, incluait la fabrication de l'équipement nécessaire à la contrebande de pétrole⁹³. Sous l'impulsion des activités économiques criminelles des groupes armés, la réparation des camions utilisés pour le transport du pétrole a également fourni de nouvelles formes d'activité économique. Les générateurs de production, gérés principalement par des personnes

ayant délocalisé leur activité à Atareb, ont également prospéré en raison de l'insuffisance de l'approvisionnement en électricité.

Cette économie légale plus forte a permis au conseil local d'Atareb d'augmenter ses propres recettes, bien que modestes, en facturant l'électricité, l'eau et les services d'assainissement, à l'image d'une autorité publique classique⁹⁴. Le conseil local a organisé l'achat de farine et de légumes pour contrôler les prix des aliments, ce qui a permis d'alléger la pression des pénuries alimentaires pesant sur la population locale. Le conseil local a également mis en place des organes de sécurité rudimentaires, tels qu'un conseil de défense civile et une force de police, augmentant ainsi le sens de l'ordre et de la sécurité pour la population locale⁹⁵. L'économie locale a par ailleurs été soutenue par la présence d'organisations internationales capables d'opérer dans la zone plus large d'Atareb en raison de la proximité de la frontière ouverte avec la Turquie. Toutes les couches de la population locale n'ont pu bénéficier ni de l'économie criminelle ni de l'économie légale ; de nombreuses personnes dépendaient encore de l'agriculture de subsistance et de la vente des biens du ménage pour survivre.

Conclusion

Dans le présent article, nous avons exploré la façon dont l'engagement des groupes armés non étatiques dans l'économie de guerre criminelle affecte les stratégies d'adaptation développées par la population locale pour se protéger de leurs effets néfastes, en soulignant les interactions entre les divers acteurs et activités de l'économie de guerre au sens large. Nous l'avons fait en partant de l'hypothèse que dans la plupart des écrits scientifiques sur l'économie de guerre, la perspective de criminalité ne tient pas compte de l'adaptation économique générale et d'une série de processus et d'interactions pouvant influencer sur la réaction des populations concernées.

L'économie criminelle qui s'est développée—par comparaison au profil économique d'avant-guerre—dans trois localités (Ghoutha orientale, Daraa et Atareb) varie en termes de profil et d'échelle, allant de la manipulation de biens de première nécessité à la criminalité à part entière. Les interactions entre protagonistes étaient influencées par leurs stratégies militaires et leur quête de profit et dépendaient des ressources disponibles dans l'économie au sens large, elle-même transformée par le conflit, et de leur géographie variable. L'implication de groupes armés dans des activités économiques criminelles et illégales a entraîné différentes formes de coercition, allant de la prédation caractérisée lors du siège de la Ghoutha orientale à une moindre exposition à ces pratiques dans le cas de Daraa et d'Atareb. Les stratégies d'adaptation de la population locale variaient elles-aussi en

conséquence. Contrairement à la Ghouta orientale, où les conditions de siège ont obligé la population à céder ses biens, compte tenu de l'absence d'autres possibilités de génération de revenus, à Daraa et Atareb, des opportunités plus diversifiées ont été observées, à la fois dans l'économie légale et illégale.

La Syrie présente un contexte conflictuel exceptionnellement fluide et diversifié qui s'est révélé propice à l'étude des liens entre économie de guerre et sécurité quotidienne. Avec des coalitions en perpétuel changement, il n'est pas toujours possible d'identifier clairement les acteurs. L'insurrection est relativement récente et dépend fortement de mécènes extérieurs, ce qui limite les velléités d'engagement dans la gouvernance locale. Les liens sociaux préexistants des groupes armés, c'est-à-dire leur ancrage dans les relations sociales, sont de bons prédicteurs du type d'arrangements qui favorisent les intérêts communs et, par conséquent, la sécurité civile. Ce type de prédisposition à s'engager avec les structures civiles a été démontré dans le cas d'Atareb. Notre analyse montre que la concrétisation de tels arrangements bénéfiques à la sécurité civile et la manière dont ils se concrétisent dépendent des conditions économiques et politiques plus larges qui affectent la micro-dynamique de l'économie de guerre.

Nous ne sous-estimons pas l'ampleur et la gravité de l'insécurité individuelle dans chacun des trois cas que nous avons étudiés, même dans les cas apparemment positifs où l'économie de guerre offrait des stratégies d'adaptation plus diversifiées (notamment à Atareb). Nous n'exagérons pas non plus l'importance et les possibilités de maintenir à long terme certains des avantages découlant de l'engagement dans différents secteurs de l'économie de guerre. De même, nous ne négligeons pas les répercussions économiques, politiques et sociales à long terme de l'économie criminelle de guerre et le défi qu'elle représente pour la reconstruction. Notre analyse souligne plutôt la nécessité d'un examen plus fin de ces dynamiques, qui tient compte des différentes interactions se trouvant à l'origine d'une économie illégale et légale au tissu complexe, de ses acteurs et des intérêts publics et privés dans les zones de conflit, qui peuvent affecter la sécurité civile de multiples façons. Chaque conflit armé et chaque localité se caractérisent par une dynamique et des acteurs qui leur sont propres. Ils sont le produit de facteurs endogènes et exogènes qui façonnent le comportement des participants à l'économie de guerre. Cette diversité nationale et internationale est, dans l'ensemble, obscurcie lorsqu'on examine l'économie de guerre à travers le seul spectre de la criminalité, comme l'ont récemment fait certaines analyses du cas syrien. Notre analyse tente de surmonter certaines des implications conceptuelles et politiques propres au maintien d'une perspective axée sur la criminalité et permet d'apporter des réponses plus spécifiques au contexte.

Notes

1. YAZIGI, Jihad, *Syria's war economy*, ECFR Policy Brief, Londres : Conseil européen des relations extérieures, 2014, p. 7 ; HERBERT, Matt, « Partisans, profiteers, and criminals: Syria's illicit economy », *Fletcher Forum of World Affairs* 38, n° 1, 2014, p. 69 ; OHL, Dorothy, ALBRECHT, Holger, et KOEHLER, Kevin, *For Money or Liberty? The Political Economy of Military Desertion and Rebel Recruitment in the Syrian Civil War*, Carnegie Endowment for International Peace paper, Washington DC: Carnegie Endowment for International Peace, 2015, p. 8, <http://carnegieendowment.org/2015/11/24/for-money-or-liberty-political-economy-of-military-desertion-and-rebel-recruitment-in-syrian-civil-war-pub-61714> ; STEENKAMP, Christina , « The Crime-Conflict Nexus and the Civil War in Syria », *Stability: International Journal of Security and Development* 6, n° 1, 2017:11, <http://doi.org/10.5334/sta.522> ; AL-ABDEH, Malik, « Rebels, Inc. », *Foreign Policy*, 21 novembre 2013, <http://foreignpolicy.com/2013/11/21/rebels-inc/>.

2. YAZIGI, *Syria's War Economy*, p. 4.

3. COCKAYNE, James, « Crime, Corruption and Violent Economies », in *Ending Wars, Consolidating Peace: Economic Perspectives*, éd. BERDAL, Mats et WENMANN, Achim, Londres : Institute for Security Studies, août 2010, pp. 189–219 ; RAEYMAEKERS, Timothy, *Violent capitalism and hybridity in the Eastern Congo*, Cambridge : Cambridge University Press, 2014, <https://doi.org/10.1017/CBO9781139976862> ; WENMANN, Achim, *The Political Economy of Peace-making*, Londres : Routledge, 2011 ; CRAMER, Christopher, *Civil war is not a stupid thing: Accounting for violence in developing countries*, Londres : Hurst & Company, 2006.

4. STEENKAMP, « The Crime-Conflict Nexus » ; VIGNAL, Leïla, « The changing borders and borderlands of Syria in a time of conflict », *International Affairs* 93, n° 4, 2017 ; KHALAF, Rana, « Governance without Government in Syria: Civil society and state building during conflict », *Syria Studies* 7, n° 1, 2015, pp. 37–72 ; AL MAHMOUD, Hamoud, « The war economy in the Syrian conflict: The government's hands-off tactics », Carnegie Middle East Center paper, Riad El Solh : Carnegie Middle East Center, 2015, <http://carnegie-mec.org/2015/12/15/war-economy-in-syrian-conflict-government-s-hands-off-tactics-pub-62202>.

5. YAZIGI, *Syria's War Economy*, p. 6 ; LOCK, Peter, *War Economies and the Shadow Globalisation*, Berlin : Berghof Research Center for Constructive Conflict Management, 2005.

6. VIGNAL, « The changing borders and borderlands », pp. 815–816.

7. HART-LIDOW, Nicholai, *Violent order: Understanding rebel governance through Liberia's civil war*, Cambridge : Cambridge University Press, 2016, p. 5, <https://doi.org/10.1017/9781316257814> ; DARBY, Phillip, « Rolling back the frontiers of empire: Practising the postcolonial », *International Peacekeeping* 16, n° 5, 2009, p. 709, <https://doi.org/10.1080/13533310903303347>.

8. Ce groupe a récemment été rebaptisé et se nomme désormais Hay'at Tahrir al-Sham (HTC).

9. Dans les articles scientifiques abordant la question de l'économie de guerre, le contrôle des frontières est considéré comme un atout stratégique pour les groupes armés. ANDRES, Peter, « Symbiosis between peace operations and illicit business in Bosnia », *International Peacekeeping* 16, n° 10, 2009, pp. 33–46, <https://doi.org/10.1080/13533310802485518>.

10. VIGNAL, « The changing borders and borderlands », p. 820.

11. Pour une description complète de la méthodologie, voir : TURKMANI, Tim , ALI, A. K., KALDOR, Mary, et BOJICIC-DZELILOVIC, Vesna, « Countering the Logic of the War Economy in Syria », *openDemocracy*, 18 novembre 2015, www.opendemocracy.net/north-africa-west-asia/rim-turkmani/countering-logic-of-war-economy-in-syria.

12. KEEN, David, *Complex emergencies*, Cambridge : Polity Press, 2008 ; GOODHAND, Jonathan , « Afghanistan in Central Asia », in *War economies in a regional context: Challenges of transformation*, éd. PUGH, Michael Charles, COOPER, Neil et GOODHAND, Jonathan, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2004, pp. 45–91.

13. Sur l'importance et la difficulté de la clarification conceptuelle des notions de « criminel », « illégal » et « illicite » dans le contexte de l'économie de guerre, voir : VAN SCHENDEL, Willem et ABRAHAM, Itty, éd., *Illicit Flows and Criminal Things: States, Borders, and the Other Side of Globalization*, Bloomington : Indiana University Press, 2005. Voir : COLLIER, Paul et HOFFLER, Anke, « Greed and grievance in civil war », *Oxford Economic Papers* 56, n° 4, 2004, pp. 563–595, <https://doi.org/10.1093/oeq/gpf064> ; BALLENTINE, Karen et SHERMAN, Jake, éd., *The political economy of armed conflict: Beyond greed and grievance*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2003 ; CRAMER, *Civil war is not a stupid thing*; HEUPEL, Monika, « Shadow trade economies and their challenge to peacebuilding », *Journal of International Relations and Development* 9, 2006, pp. 140–169, <https://doi.org/10.1057/palgrave.jird.1800085> ; WENNMANN, *The Political Economy of Peace-making* ; et COCKAYNE, « Crime, Corruption and Violent Economies ».

14. COCKAYNE, « Crime, Corruption and Violent Economies » ; RAEYMAEKERS, Timothy , « The Social Geography of Armed Conflict », in *Micro-level Perspective on the Dynamics of Conflict, Violence, and Development*, éd. JUSTINO, Patricia, BRÜCK, Tilman and VERWIMP, Philip, Oxford : Oxford University Press, 2013, pp. 30–50 ; CRAMER, *Civil war is not a stupid thing* ; ANDREAS, « Symbiosis between peace operations and illicit business in Bosnia », p. 33.

15. WENNMANN, *The Political Economy of Peace-making*, p. 483 ; PUGH, Michael Charles, COOPER, Neil et GOODHAND, Jonathan, éd., *War economies in a regional context: Challenges of transformation*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2004, p. 9 ; JUSTINO, Patricia, « Research and Policy Implications from a Micro Level Perspective on the Dynamics of Conflict, Violence and Development », HiCN Working Paper 139, Brighton : University of Sussex, 2013, p. 2 ; PÉCLARD, Didier et MECHOULAN, Delphine, « Rebel Governance and the Politics of Civil War », document de travail, Bâle (CH) : Swiss Peace Foundation, 2015), p. 2.

16. GUTIERREZ-SANIN, Francisco, « Criminal rebels? A discussion of civil wars and criminality from the Colombian perspective », *Politics and Society* 32, n° 2, 2003, pp. 257–285.

17. *Id.*

18. COCKAYNE, « Crime, Corruption and Violent Economies ».

19. PALMER, Nicola, *Defining a different war economy: The case of Sri Lanka*, Berlin : Berghof Research Center for Constructive Conflict Management, 2008), p. 61 ; CRAMER, *Civil war is not a stupid thing*, p. 197 ; RAEYMAEKERS, *Violent capitalism and hybridity in the Eastern Congo*.

20. KASFIR, Nelson, « Rebel Governance – Constructing a Field of Inquiry: Definitions, Scope, Patterns, Order, Causes », in *Rebel Governance in Civil War*, éd. ARJONA, Ana, KASFIR, Nelson, et MAMPILLY, Zachariah, Cambridge : Cambridge University Press, 2015, pp. 21–46 ; STANILAND, Paul, « Organizing Insurgency: Networks, Resources, and Rebellion in South Asia », *International Security* 37, n° 1, 2012, pp. 142–177, https://doi.org/10.1162/ISEC_a_00091 ; ARJONA, Ana , « War time institutions: A research agenda », *Journal of Conflict Resolution* 58, n° 8, 2014, pp. 1360–1389, <https://doi.org/10.1177/0022002714547904> ; MAMPILLY, Zachariah, *Rebel Rulers: Insurgent Governance and Civilian Life During War*, Cornell : Cornell University Press, 2011 ; ARJONA, Ana, KASFIR, Nelson et MAMPILLY, Zachariah, éd., *Rebel governance in civil war*, Cambridge : Cambridge University Press, 2015, <https://doi.org/10.1017/CBO9781316182468> ; WEINSTEIN, Jeremy, *Inside Rebellion: The politics of insurgent violence*, Cambridge : Cambridge University Press, 2007, pp. 164–165.

21. RENO, William S., « Persistent Insurgencies and Warlords: Who Is Nasty, Who Is Nice, and Why? », in *Ungoverned spaces: Alternatives to state authority in an era of softened sovereignty*, éd., CLUNAN, Anne L. et TRINKUNAS, Harold A., Stanford : Stanford University Press, 2010, p. 64 ; STANILAND, « Organizing Insurgency », p. 143.

22. PÉCLARD et MECHOULAN, « Rebel Governance and the Politics of Civil War » ; HAGMANN, Tobias et PÉCLARD, Didier, « Negotiating statehood: Dynamics of power and domination in

Africa », *Development and Change* 41, n° 4, 2010, pp. 539–562, <https://doi.org/10.1111/j.1467-7660.2010.01656.x>.

23. HART-LIDOW, *Violent order*; STANILAND, Paul, « States, insurgents and wartime political orders. Perspectives on Politics », 10, n°2, 2012, pp. 243–264, <https://doi.org/10.1017/S1537592712000655>; SCHOUTEN, Peer, « Extractive orders: A political geography of public authority in Ituri, DR Congo », JSRP Paper 30, Londres : London School of Economics and Political Science, 2016 ; PALMER, *Defining a different war economy: The case of Sri Lanka*.

24. JUSTINO, « Research and Policy Implications », p. 300.

25. SADAKI, Youssef, « The Siege Economy of Eastern Ghouta », *Atlantic Council*, 23 mars 2016, www.atlanticcouncil.org/blogs/syriasource/the-siege-economy-of-eastern-ghouta.

26. AL ZOUGHBI, Samira, « An analysis of agriculture-environment interactions and policy options for sustainable agriculture in Eastern Al Ghouta (Syria) », article présenté lors du 8^e Symposium international de l'Association internationale des systèmes agricoles (Rome, Italie, 2006), pp. 29–35, www.fao.org/farmingsystems/pdf/IFSA/Theme1_Food_Agricultural_Policies.pdf.

27. SADAKI, « The Siege Economy of Eastern Ghouta » ; voir aussi : « Survey of Syria's agriculture sector reveals impact of war », *FAO*, 4 mars 2017, www.fao.org/emergencies/fao-in-action/stories/stories-detail/en/c/878242/.

28. Entretien avec un membre d'une organisation de la société civile qui gère un projet agricole à Daraa, 15 avril 2015.

29. « Syria: Conflict in Eastern Ghouta », rapport ACAPS, 15 novembre 2017.

30. SYRIAN AMERICAN MEDICAL SOCIETY, « Under siege: The Plight of East Ghouta ». Rapport SAMS report, Washington : SAMS, septembre 2017.

31. LUND, Aron, « An Islamist Experiment: Political Order in the East Ghouta », rapport du Carnegie Middle East Center, Riad El Solh : Carnegie Middle East Center, 2016, p. 1.

32. Entretien avec des négociants et des représentants des médias établis en Ghouta orientale, 9 mai 2015.

33. « The Economic Map of Ghouta: Tunnels and 'the Prince of Cheese' », *SyriaUntold*, 26 juillet 2017, www.syriauntold.com/en/2017/07/the-economic-map-of-ghouta-tunnels-and-the-prince-of-cheese/.

34. SADAKI, « The Siege Economy of Eastern Ghouta ».

35. « The Economic Map of Ghouta », *SyriaUntold*.

36. LUND, Aron, « Into the tunnels: The Rise and Fall of Syria's Rebel Enclave in Eastern Ghouta », rapport de la Century Foundation, 21 décembre 2016, <https://tcf.org/content/report/into-the-tunnels/>.

37. SADAKI, « The Siege Economy of Eastern Ghouta ».

38. LUND, « An Islamist Experiment » ; LUND, « Into the tunnels ».

39. « Summary of the Damascus countryside daily 28-2-2015 », *STEPnews*, 28 février 2015, <http://stepagency-sy.net/archives/36463> (en arabe).

40. ASFAR, Roger, « The Business of Smuggling Supplies in Besieged Eastern Ghouta », *Syria Deeply*, 25 avril 2017, www.newsdeeply.com/syria/articles/2017/04/25/the-business-of-smuggling-supplies-in-besieged-eastern-ghouta ; FRANJIEH, Wisam, « In Besieged Eastern Ghouta Rebel Infighting Increases Civilian Suffering », *Syria Deeply*, 1^{er} août 2017, www.newsdeeply.com/syria/articles/2017/08/01/in-besieged-eastern-ghouta-rebel-infighting-increases-civilian-suffering.

41. HAJJAR, Bahjat, VON BURG, Corinne, HILAL, Leila, SANTSCH, Martina, GHARIBAH, Mazen, et SHARBAJI, Mazhar, « Perceptions of Governance- The experience of local administrative councils in opposition-held Syria », rapport, Bern : SwissPeace, 2017.

42. BACZKO, Adam, DORRONSORO, Gilles, et QUENSEY, Arthur, *Building a Syrian state in a time of civil war*, The Carnegie Papers, Washington : Carnegie Endowment for International Peace, 2013.

43. TURKMANI et al., « Countering the logic of war economy in Syria », p. 45 ; ANGELOVA, Ilina, « Governance in rebel- held Eastern Ghouta in the Damascus province, Syria », document de travail du CGHR 10, Cambridge : University of Cambridge Centre of Governance and Human Rights, 2014.
44. TURKMANI et al., « Countering the logic of war economy in Syria ».
45. LUND, « An Islamist Experiment ».
46. « Left to die under siege: war crimes and human rights abuses in Eastern Ghouta, Syria », rapport d'Amnesty International, Londres : Amnesty International, 2015 ; SADAQI, « The Siege Economy of Eastern Ghouta ».
47. TURKMANI et al., « Countering the logic of war economy in Syria ».
48. « Regional Analysis Syria: Governorate profiles », rapport ACAPS, 31 décembre 2014, www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/5_p-regional-analysis-for-syria-part-iii-governorate-profiles-oct-dec-2014.pdf, 9 ; « Dar'a Governorate Multi Sector Needs Assessment », Rapport sur les capacités d'évaluation, 24 janvier 2014, <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/dar-governorate-multi-sector-needs-assessment-january-2014>.
49. « Regional Analysis Syria: Governorate profiles », rapport ACAPS.
50. TEITSWORTH, E., *Syrian agriculture sector profile*, Paris : The Middle East Information and Communication Agency, 2013, p. 30.
51. LUND, Aron, « What Jordan's Reopened Border Will Mean for Syria », *Syria Deeply*, 11 septembre 2017, www.newsdeeply.com/syria/community/2017/09/11/what-jordans-reopened-border-will-mean-for-syria.
52. « Whole of Syria Shelter/NFI Sector Humanitarian Needs Overview », Rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 16 octobre 2016, <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/whole-syria-shelter-nfi-sector-humanitarian-needs-overview-2017-reference>.
53. « Dar'a Governorate Multi Sector Needs Assessment », Rapport sur les capacités d'évaluation.
54. EMAD, Mohamed Emad, « Special 'Smart': Smuggling between sweida and shield under the eye of the system and 'the most profitable' weapons », SmartNews, 16 mars 2016, <https://smartnews-agency.com/ar/wires/165994> (en arabe).
55. TURKMANI et al., « Countering the logic of war economy in Syria ».
56. *Id.*
57. *Id.*, p. 32.
58. « Daraa. The regime controls the electricity artery and smugglers supply diesel through the desert », *Enab Baladi*, 21 août 2016, www.enabbaladi.net/archives/98782.
59. « Corruption in Swedia », *Almodon*, 1^{er} mai 2016, www.almodon.com/portal.
60. « Whole of Syria Shelter/NFI Sector Humanitarian Needs Overview », Rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
61. SABI, Rachel, « Looted in Syria-and sold in London: The British antiques shops dealing in artefacts smuggled by Isis », the Guardian, 3 juillet 2015, www.theguardian.com/world/2015/jul/03/antiquities-looted-by-isis-end-up-in-london-shops.
62. « Nasib closed for the 4th day and the losses are \$100million », *Bal Arabi*, 4 avril 2015 ; « What is the significance of Nasib crossing », *Al Jazeera*, 17 avril 2015.
63. REED, John, « Closure of Syria's last border crossing hits Jordan economy », *Financial Times*, 8 avril 2015, www.ft.com/content/c0df376a-dd27-11e4-a772-00144feab7de.
64. TURKMANI et al., « Countering the logic of war economy in Syria ».
65. « What is the significance of Nasib crossing », *Al Jazeera*.
66. TURKMANI, Rim, KALDOR, Mary, ELHAMWI, Wisam, AYO, Joan et HARIRI, Nael, *Hungry for Peace: Positives and pitfalls of local truces and ceasefires in Syria*, Londres : London School of Economics, 2014.
67. *Id.*

68. *Id.*
69. Entretien Skype avec un membre de l'unité des conseils locaux, 7 mars 2015.
70. *Id.*
71. AL-TAMIMI, Ihsan, « Al-Rikban Camp: aid does not reach all refugees », *Alghad*, 19 juin 2017, <http://alghad.com/articles/1677222> (en arabe).
72. TURKMANI et al., « Countering the logic of war economy in Syria », p. 30.
73. EMAD, « Special 'Smart' ».
74. TURKMANI et al., « Countering the logic of war economy in Syria », p. 27 ; MARTÍNEZ, José Ciro et ENG, Brent, « Struggling to perform the state: The politics of bread in the Syrian civil war », *International Political Sociology* 11, n° 2, 2017, pp. 130-47, <https://doi.org/10.1093/ips/olw026> ; CIEZADLO, Annia, « The most unconventional weapon in Syria: wheat », *the Washington Post*, 18 décembre 2015.
75. TURKMANI et al., « Countering the logic of war economy in Syria ».
76. Entretien avec un membre de l'organisation de la société civile syrienne à Daraa, 8 avril 2015
77. « Regional Analysis Syria: Governorate profiles », rapport ACAPS.
78. TURKMANI et al., « Countering the logic of war economy in Syria ».
79. STEENKAMP, « The Crime-Conflict Nexus ».
80. *Id.* ; VIGNAL, « The changing borders and borderlands ».
81. SCHANZER Jonathan et TAHIROGLU, Merve, « Bordering on terrorism: Turkey's Syria Policy and the Rise of the Islamic State », Washington : FDD Press, 19 novembre 2014 ; « Regional Analysis Syria: Governorate profiles », rapport ACAPS.
82. PUGH, COOPER, et GOODHAND, *War Economies in a Regional context*, p. 2.
83. « Idleb Governorate Profile », rapport ACAPS , juin 2014, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/idleb_governorate_profile_june_2014.pdf. Entretien avec des négociants et des membres d'organisations de la société civile établis à Idleb, 10 avril 2015.
84. SOTLOFF, Steven, « In Aleppo Bread Lines and Disenchantment with the FSA », *Syria Deeply*, 5 février 2013, www.newsdeeply.com/syria/articles/2013/02/05/in-aleppo-bread-lines-and-disenchantment-with-the-fsa.
85. TURKMANI et al., « Countering the logic of war economy in Syria ».
86. *Id.*, p. 53.
87. *Id.*
88. *Id.*, p. 60.
89. Entretien avec un membre du conseil local à Atareb, 5 mai 2015.
90. MARTINEZ et ENG, « Struggling to perform the state ».
91. Entretien avec un membre du conseil local à Atareb, 5 mai 2015.
92. YAZIGI, *Syria's War Economy*, p. 6 ; STEENKAMP, « The Crime-Conflict Nexus », p. 10.
93. STEENKAMP, « The Crime-Conflict Nexus », p. 10 ; AL ABDEH, « Rebels Inc. ».
94. Entretien avec un membre du conseil local à Atareb, 5 mai 2015.
95. *Id.*

Le casse-tête de la coordination DDR

Le cas du Soudan du Sud

GUY LAMB, PHD*

THEO STAINER

La coordination des activités dans le cadre des opérations d'appui à la paix est un processus mis en place entre diverses entités, à plusieurs niveaux et qui se déroule souvent dans des contextes complexes et changeants. Cette coordination exige des efforts afin d'obtenir des résultats complémentaires et permet d'éviter la redondance des tâches, les dépenses inutiles, les rivalités institutionnelles et les conflits. Au cours des trente dernières années, la complexité de cette coordination dans le cadre des opérations d'appui à la paix s'est intensifiée avec la participation de nouveaux acteurs, comme les organisations régionales, les entreprises du secteur privé et différents types d'organisation de la société civile¹.

La mise en œuvre d'une coordination effective s'est donc souvent avérée compliquée dans les pays se relevant d'un conflit et cette question préoccupe autant les universitaires que les praticiens². L'importance de la coordination des opérations ne se limite pas à la consolidation de la paix, mais elle a été constatée également par les universitaires qui se sont penchés sur la gestion des effets des catastrophes, par exemple. Dans ce secteur, les universitaires ont suggéré que des problèmes de coordination ont été induits par la nature désordonnée de l'environnement opérationnel, par la diversité des organisations, par le manque de ressources et par l'aversion de certaines organisations à collaborer avec les autres³.

Le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) des anciens combattants sont en général des volets essentiels des opérations d'appui à la paix. En un mot, le DDR est le processus par lequel les armes (à feu notamment) sont enlevées aux combattants, qui quittent leur organisation militaire respective pour redevenir des civils. Les organisations internationales, le gouvernement et les organisations de la société civile apportent généralement leur soutien à cette phase

*Dr Lamb est directeur de la Safety and Violence Initiative de l'université du Cap, en Afrique du Sud. Theo Stainer fait partie du Department of Political Studies de l'université du Cap, en Afrique du Sud.

LAMB, Guy et STAINER, Theo, « The Conundrum of DDR Coordination: The Case of South Sudan », *Stability: International Journal of Security and Development* 7, no 1, 2018, p. 9, <http://doi.org/10.5334/sta.628>.

de transition. La coordination des volets du DDR et la synchronisation des activités DDR avec d'autres aspects des opérations de paix ont été particulièrement complexes et difficiles. La raison tient à ce que les trois éléments constitutifs du DDR ont été essentiellement gérés par des entités juxtaposées, caractérisées par des structures organisationnelles, des méthodes de mise en œuvre et des objectifs institutionnels et stratégiques différents. En effet, les forces armées ou les soldats de la paix sont généralement chargés d'organiser le désarmement et la démobilisation, tandis que la réintégration est généralement confiée aux agences de développement dirigées par des civils et aux organisations non gouvernementales. À cet égard, du fait de leur nature hiérarchique et martiale, les organisations militaires rechignent à collaborer activement avec des organisations non militaires⁴. De plus, la nature des plans de réintégration s'est considérablement diversifiée au fil du temps, en attirant un nombre accru d'entités non gouvernementales internationales et locales, ce qui a exacerbé la complexité de la coordination DDR.

Les différents volets de la coordination DDR n'ont pas été un grand sujet de préoccupation dans les études spécialisées. S'ils étaient abordés, les analyses livrées étaient plutôt descriptives et n'ont pas permis de formuler de théorie sur la coopération interorganisationnelle. Cette théorie se nourrit des études sur les efforts de nombreuses organisations qui s'ingénient à résoudre des problèmes sociétaux complexes touchant conjointement à plusieurs secteurs comme la création d'emplois, la réforme de l'éducation, la construction de logements, la toxicomanie et la dégradation de l'environnement⁵. Elle présente un intérêt particulier pour l'étude de la coordination DDR, car le DDR est également une question aux multiples facettes qui concerne autant le gouvernement que la société civile.

Compte tenu des circonstances, cet article s'appuiera sur les théories de la collaboration et des alliances interorganisationnelles afin d'analyser la nature de la coordination DDR et se référera précisément à l'étude de cas du programme DDR en cours au Soudan du Sud. Ce pays offre un exemple parlant de combinaison d'initiatives internationales et locales destinées à favoriser la coordination dans un environnement complexe sur le plan politique comme sur le plan opérationnel. L'article analyse la nature et l'étendue de la coordination entre les diverses parties prenantes du DDR lors des phases de conception et de mise en œuvre de l'initiative DDR au Soudan du Sud et offre diverses explications quant à certaines difficultés rencontrées. Cet article reprend des données extraites de publications de politique générale consacrées au DDR et soumises à l'examen des spécialistes de la discipline.

Consolidation de la paix et DDR : une coordination complexe

Les principales interventions de consolidation de la paix font face à une complexité croissante depuis les années 1990. Ces interventions doivent aujourd'hui remplir une série d'objectifs plus larges, réaliser un éventail de tâches plus varié et compter avec des parties prenantes plus dissemblables. Avec une telle multiplicité d'entités qui poursuivent un objectif général commun et se distinguent généralement par leur culture organisationnelle, leurs mandants, leurs compétences et leurs rapports de force, les conflits sont pour ainsi dire inévitables. Les différences entre les unes et les autres aggravent le problème, car les missions de consolidation de la paix mettent en présence des personnes d'horizons ethniques et culturels éloignés⁶. Ces dynamiques risquent d'interrompre, de ralentir voire de faire échouer le processus entier de consolidation de la paix.

Par conséquent, dans le cadre d'une consolidation de la paix multiorganisa-tion, la coordination s'impose comme un moyen de promouvoir la communica-tion, la coopération, la cohérence des missions et la gestion des conflits. Ce point de vue s'appuie sur l'hypothèse normative selon laquelle la coordination éliminera la redondance, atténuera la concurrence autour des ressources naturelles et limi-tera les coûts de transaction, ce qui renforcera *in fine* l'effectivité et l'efficacité de la mission de consolidation de la paix dans son ensemble⁷.

Les publications de la recherche sur les programmes DDR et de réforme du secteur de la sécurité (SSR) ont montré que la réussite des programmes DDR et SSR a souvent résulté de l'efficacité de la coordination et de la communication entre les principales parties prenantes clés de DDR/SSR. En Sierra Leone par exemple, Williamson a constaté que les interventions ciblant les anciens enfants soldats se sont révélées particulièrement efficaces grâce à une coordination et une collaboration efficaces entre les différentes organisations de la société civile ayant travaillé dans ce secteur, sans compter le *leadership* collaboratif intelligent assuré par l'UNICEF⁸. Onana et Taylor ont par ailleurs souligné que les initiatives DDR et SSR en République démocratique du Congo avaient été retardées et leur effec-tivité atténuée en raison de problèmes de coordination⁹.

La coordination était un élément essentiel du Programme multipays de dé-mobilisation et de réintégration (MDRP) mis en place de 2002 à 2009 en Cen-trafrique¹⁰. Ce MDRP, déployé par la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies (ONU), est à ce jour l'un des programmes de démobilisation et de réintégration les plus ambitieux et les plus complexes. Dotée d'un budget d'envi-ron 500 millions d'USD, l'initiative visait à faciliter le financement et la mise en œuvre du programme de démobilisation et de réintégration de quelque 350 000 anciens combattants d'Angola, du Burundi, de Centrafrique, de RDC, du Rwanda

et d'Ouganda¹¹. Selon le MDPR, une mauvaise coordination aurait dans ce contexte « conduit à la redondance, à des inefficacités, et à des lacunes de planification, et aurait pu compromettre les objectifs de stabilisation de la région¹² ». Des mécanismes spécifiques de coordination, comme le Groupe de coordination technique (TCG), ont été instaurés pour favoriser et maintenir la coordination et renforcer la confiance. Or les activités de coordination du TCG n'étaient pas optimisées, par manque de réflexion stratégique et en raison d'une application inopportune, à l'échelle nationale, des décisions du TCG¹³.

L'ONU a publié en 2006 ses normes intégrées de DDR (IDDRS) afin d'améliorer la coordination et l'harmonisation de son plan DDR. L'impulsion a été donnée par le bilan tiré des programmes DDR passés, souvent fragmentés du fait d'une coordination et d'une planification déficientes, et entravés par des rivalités institutionnelles¹⁴. Dans la pratique, les IDDRS ne constituaient pas un cadre normatif strict, mais bien plus des lignes directrices (détaillées) de conception et de mise en œuvre des interventions DDR conduites sous l'égide de l'ONU. Les IDDRS ont par la suite servi de modèle officiel pour les interventions DDR menées par l'ONU au Soudan du Sud. Toutefois, certains universitaires jugent les IDDRS inadaptées, en particulier dans les environnements opérationnels complexes¹⁵.

Élaboration du concept de coordination entre consolidation de la paix et DDR : les alliances stratégiques

La littérature sur la consolidation de la paix, la SSR et le DDR dénote le peu d'intérêt porté par les universitaires aux leviers d'effectivité de la coordination en fonction des contextes. Les études sur la coordination (ou l'absence de coordination) suggéraient généralement que la non-effectivité de la SSR et du DDR s'expliquait par l'absence de pratiques coopératives entre les parties prenantes, par les tensions politiques, par une mauvaise communication entre les parties et par la dilution de leurs responsabilités, et enfin par l'insuffisance des ressources et des incitations à coopérer. Le factionnalisme au sein même du gouvernement afghan, par exemple, et les rivalités entre organismes donateurs ont sapé la mise en œuvre d'une SSR globale¹⁶. Au Timor oriental, le bilan guère convaincant des interventions SSR s'explique en bonne partie, selon Hood, par un *leadership* coopératif inadapté¹⁷. Toujours est-il que ces hypothèses sur la coordination SSR/DDR sont largement spéculatives, car dépourvues de fondement théorique et non étayées par de solides travaux de recherche et d'analyse. De fait, pour tirer des enseignements en matière de DDR, il convient d'examiner les concepts développés par les disciplines académiques connexes, notamment la théorie organisationnelle. En

quelques mots, la théorie organisationnelle a été introduite afin de comprendre comment les organisations, considérées comme des entités sociales, fonctionnent et interagissent.

Du point de vue conceptuel, nous pouvons rapprocher les processus DDR multidimensionnels des alliances interorganisationnelles, qui se définissent comme des partenariats instaurés entre entités différentes et profitant à toutes les parties. Dans la théorie organisationnelle, la recherche poussée sur les alliances commerciales stratégiques et en particulier sur les leviers de réussite et d'échec des alliances revêt un intérêt particulier dans l'examen de la coordination dans des contextes DDR multidimensionnels. À cet égard, les chercheurs concluent dans leurs publications que les alliances commerciales stratégiques échouent fréquemment en raison de rivalités entre organisations et de la complexité associée à la gestion de ces alliances.

Plus particulièrement, l'effondrement des alliances stratégiques s'explique souvent par le comportement opportuniste des parties prenantes plaçant leurs propres intérêts au-dessus de ceux de l'alliance, et par l'incompatibilité des cultures organisationnelles et des valeurs entre les membres de l'alliance¹⁸. C'est pourquoi d'éminents universitaires spécialisés dans ce domaine ont mis en avant les ingrédients clés d'une alliance durable et fructueuse, à savoir la confiance, la gestion effective des tensions entre toutes les parties, la gestion et la diffusion des connaissances, la disponibilité des ressources appropriées et la responsabilisation¹⁹. Les études ont également montré que l'instauration, au sein de l'alliance, de modalités d'exécution de la coordination, et l'établissement, avec tous les partenaires, de structures et de processus moins hiérarchisés et formels sont des facteurs essentiels d'efficacité²⁰.

La consolidation et le maintien de la confiance entre partenaires de l'alliance, ainsi que la gestion des tensions entre organisations sont également deux éléments fondamentaux de la théorie sur les alliances stratégiques qui seront examinés dans le cadre du programme DDR au Soudan du Sud. La confiance repose sur deux piliers fondamentaux : la bienveillance à l'égard des partenaires de l'alliance et la reconnaissance des compétences des autres parties de l'entente stratégique²¹. Si elles ne sont pas correctement gérées, les tensions, inhérentes aux alliances stratégiques, déstabiliseront profondément l'alliance²². Cela concerne particulièrement le processus décisionnel et la gestion des relations. De ce point de vue, les tensions sont généralement plus sévères dans les environnements multiculturels²³.

La complexité des alliances a également été touchée par des facteurs exogènes, notamment par la nature des environnements économiques et politiques dans lesquels les alliances ont été créées²⁴. Ces contextes peuvent entraver ou favoriser l'effectivité et la durabilité des alliances stratégiques. Au Canada par exemple,

la protection de l'environnement a été renforcée grâce aux avancées significatives en matière de collaboration interorganisationnelle : concrètement, un accord conclu entre le gouvernement et la société mettait en avant l'impérieuse nécessité de protéger l'environnement, dans une culture politique faisant la part belle à la consultation et à la recherche d'un consensus²⁵.

Depuis longtemps, des facteurs étrangers aux processus DDR sont essentiels à l'effectivité des interventions DDR, en particulier l'engagement ferme de chaque partie du conflit à consentir à un effort de consolidation de la paix et un environnement économique favorable à la réintégration des anciens combattants. Par exemple, dans les années 1990, deux initiatives DDR majeures en Angola ont échoué principalement en raison d'un engagement trop faible d'une des parties du conflit (UNITA) envers le processus de paix, et des réponses inadaptées de l'ONU au non-respect des accords de paix par l'ensemble des belligérants²⁶. La fragilité des économies et l'insuffisance des revenus créateurs d'opportunités pour les anciens combattants, particulièrement en Afrique, expliquent également le bilan décevant des programmes de DDR²⁷.

Par conséquent, en s'appuyant sur les théories des alliances stratégiques et sur les observations des experts en DDR, cet article cherche à évaluer l'hypothèse selon laquelle la coordination de processus multipartites est compromise par un climat de tensions vives et de défiance entre les parties. Le cas du programme DDR récemment mis en œuvre au Soudan du Sud illustrera nos propos.

Le DDR au Soudan du Sud : aperçu

Le programme DDR déployé au Soudan et au Soudan du Sud s'inscrit dans le cadre de l'accord de paix global (CPA) de 2005. Un programme intérimaire de DDR (IDDRP) a été instauré avec les commissions DDR au Soudan et au Soudan du Sud, afin de réaliser les objectifs définis dans le plan stratégique DDR national de 2007²⁸. Ce plan DDR avait pour objectif premier de « consolider le processus de paix et de créer un environnement propice à la mise en œuvre d'activités liées à la sécurité humaine, à la reconstruction et au développement²⁹ ». Certes, le programme IDDRP définissait la stratégie globale du programme DDR, mais il n'en a pas pour autant spécifié les modalités pratiques ni entrepris d'opérations DDR significatives, hormis un modeste projet pour les anciens combattants âgés et handicapés et les enfants associés aux forces armées et aux groupes minoritaires³⁰.

Le programme pluriannuel de DDR (MYDDRP), une initiative de grande envergure couvrant l'ensemble du territoire soudanais, a été lancé en juin 2009 puis dissocié suivant les frontières du Soudan du Sud après l'indépendance du

pays en 2011. La phase I du MYDDRP au Soudan du Sud a pris fin en décembre 2012. La phase II n'a pas connu de dynamique porteuse et a subi de plein fouet le déclenchement de la guerre civile en décembre 2013.

L'appropriation nationale du programme DDR, à savoir le fait que « les capacités des institutions nationales soient renforcées afin de conduire l'intégralité du processus DDR de manière effective », comptait parmi les principes essentiels du CPA³¹. Cela permet d'offrir une assistance financière, matérielle et technique et de consolider les capacités et l'application du programme³².

En 2005, la résolution 1590 du Conseil de sécurité de l'ONU a créé la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) dont le mandat était de soutenir et d'assister le gouvernement d'unité nationale (GoU) et le gouvernement du Soudan du Sud (GoSS), récemment formés, sur les volets de la planification, du développement et de la mise en œuvre de l'ensemble du programme DDR³³. Les chefs de file du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la MINUS sont convenus que la MINUS fournirait l'appui au désarmement et à la démobilisation et que le PNUD soutiendrait la réintégration. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été créée en 2011 pour prendre le relais de la MINUS au Soudan du Sud. En outre, les Nations Unies et le gouvernement du Soudan du Sud étaient convenus qu'un soutien technique et financier serait également assuré par un certain nombre de donateurs internationaux et de partenaires d'exécution (IP), comme l'Organisation internationale pour les migrations (IOM), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ), et le Bangladesh Rehabilitation Assistance Committee³⁴.

La commission DDR du Soudan du Sud (SSDDRC), constituée de représentants du gouvernement et bénéficiant de l'appui technique du Bonn International Center for Conversion, a été mandatée afin d'assurer le commandement global du programme DDR du Soudan du Sud³⁵. L'intention de départ était que les organisations internationales, y compris les agences de l'ONU, s'associent aux acteurs nationaux comme l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) pour concevoir et mettre en place le programme DDR sous l'égide de la SSDDRC. À cet égard, la SSDDRC devait organiser régulièrement des réunions et des ateliers de coordination pour les acteurs gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les donateurs. Dans ces réunions, les participants devaient développer des stratégies, déterminer des objectifs, diffuser les informations, définir les rôles et les responsabilités et mobiliser les ressources. Le comité de coordination technique de réintégration (RTCC), composé d'organisations clés, a été créé³⁶.

Il était prévu que les IDDRS fournissent aux entités de l'ONU et à d'autres parties prenantes de DDR un cadre consolidé de mise en œuvre qui faciliterait une méthode plus intégrée et coordonnée de planification, de gestion et de mise en œuvre. Conformément aux IDDRS, une unité intégrée de DDR de l'ONU (IUNDDRU) a été établie au Soudan du Sud afin de synchroniser les activités des nombreuses entités des Nations Unies avec celles des autres acteurs et des institutions nationales concernées. Le chef de file du programme DDR de la MINUS au Soudan du Sud a pris la tête de la IUNDDRU, tandis que le chef du PNUD au Soudan du Sud est devenu chef adjoint de l'unité.

Cependant, comme nous allons le montrer ci-dessous, l'opérationnalisation d'une approche DDR intégrée n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Les relations entre les principales organisations et les entités chargées du DDR étaient marquées par des tensions, des conflits, une communication déficiente et des incompatibilités sur le plan de la culture organisationnelle et des priorités. Cela devait saper l'effectivité de l'infrastructure de coordination DDR, entravée du reste par des facteurs exogènes, comme un contexte sécuritaire instable.

Infrastructure de coordination DDR et dynamique organisationnelle

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, des structures et des processus ont été établis afin de diriger et de gérer, de manière cohérente et systématique, la planification collaborative des activités DDR des différentes organisations en présence au Soudan du Sud. Cette approche concorde avec les principaux travaux théoriques sur les alliances stratégiques, selon lesquels le contrôle est une composante essentielle de la viabilité d'une alliance. Le contrôle suppose par définition la création de systèmes et de mécanismes de régulation permettant de prévoir et de vérifier la cohérence du processus décisionnel et des actions menées au sein de l'alliance au regard des objectifs fixés³⁷. La littérature théorique suggère en outre que l'établissement et le maintien de mécanismes de contrôle adaptés au contexte contribuent à renforcer la confiance entre les organisations participant à l'alliance. Néanmoins, des mécanismes de contrôle trop hiérarchisés, opaques et formels mis en place sans contrôles sociaux garants d'une interaction régulière, du respect mutuel, de la sensibilité culturelle et du développement de valeurs communes à tous les niveaux peuvent ébranler la confiance entre les organisations³⁸.

Avant l'indépendance du Soudan du Sud acquise en 2011, la prise de décisions et la gestion du processus de DDR, hautement centralisées, étaient basées à Khartoum (Soudan). La structure globale de gestion a conféré très peu d'autonomie aux principales parties prenantes locales du Soudan du Sud et les observateurs ont déploré en général un « manque de transparence, une consultation inadéquate

et l'absence de réunions régulières [de coordination]³⁹ ». Cela a eu pour effet de reléguer le SSDDRC au rôle de spectateur sur le plan du *leadership*, de la surveillance et de la coordination de cette phase au sein du processus DDR. D'autres facteurs antérieurs à 2011 ont compliqué la donne : une tension politique extrême, la méfiance entre les chargés de mission DDR des gouvernements de Khartoum et de Djouba, et un manque d'expertise locale en DDR au sein de la commission DDR au Soudan du Sud⁴⁰.

Les relations entre le SSDDRC et la IUNDDRU étaient décrites comme « tendues », et affectées par le manque de bienveillance et de confiance entre les parties. Ces relations pâtissaient en outre d'un taux élevé de roulement du personnel de la IUNDDRU, dont les membres semblaient ne pas disposer de l'expérience et ni des connaissances requises en matière de DDR⁴¹. Par conséquent, la dynamique en place favorisait des relations bilatérales entre le SSDDRC et chaque partie prenante internationale. Et cela a plombé la capacité du programme DDR global à définir une stratégie cohérente et synchronisée dans laquelle les jalons de réalisation des activités DDR des différentes organisations concernées seraient effectivement coordonnés⁴².

La démarche onusienne d'une mission intégrée multidimensionnelle n'a pratiquement pas été testée avant d'être appliquée aux territoires soudanais. Le principe envisagé était de coordonner toutes les activités principales de l'intervention de l'ONU et de favoriser l'harmonisation des activités avec les autres entités internationales correspondantes. Une approche qui, en fin de compte, a débouché sur « une prolifération des fonctions de la mission, [...] des difficultés managériales, [...] une lassitude vis-à-vis de la coordination » et a empêché la mission de l'ONU de se concentrer sur les « tâches prioritaires⁴³ ». De plus, la coordination et la surveillance étaient déficientes. Par exemple, avant le referendum de 2011 pour le Soudan du Sud, une seule réunion du comité de surveillance DDR consacrée à ce pays s'est déroulée à Khartoum⁴⁴. Comme indiqué dans la littérature sur la théorie organisationnelle, des circonstances aussi fragiles mettent en péril l'instauration de la confiance au sein de l'alliance.

Cet état de fait a sapé la capacité des organisations de l'ONU responsables du programme DDR à suivre les normes IDDRS, ce qui compromettait la capacité de la IUNDDRU à coordonner efficacement les activités DDR⁴⁵. Le volet de la démobilisation en offre un exemple particulièrement frappant, car la MINUS a été confrontée à des retards importants lors de l'instauration des ressources et des programmes de démobilisation et a dû faire face à la lourdeur des systèmes et structures d'administration et de gestion⁴⁶.

Au cours du programme IDDRP et des phases initiales du programme MYDDRP en 2009, les tensions et le déficit de confiance entre le PNUD et la

MINUS étaient palpables. Cela concernait en premier lieu les modalités de mise en œuvre du plan DDR. Un rapport d'évaluation élaboré pour le compte du PNUD a par exemple révélé que les relations de travail entre le PNUD et la MINUS avaient été perturbées par « un manque d'adhésion » aux procédures de l'unité IUNDDR⁴⁷. Selon une évaluation indépendante conduite en novembre 2009, la communication entre les différentes agences participant au processus DDR aurait pu être autrement plus effective⁴⁸. En fin de compte, sur la quasi-totalité du processus DDR, chacun des deux organismes de l'ONU a maintenu son propre système de recrutement, d'approvisionnement, de gestion financière, de gestion des ressources humaines et de la communication et a conservé ses propres bureaux séparés à Djouba⁴⁹. De même, le développement de relations de travail constructives a été miné par des facteurs structurels. Ainsi, la réglementation de l'ONU interdisait à l'époque au personnel d'une agence onusienne donnée d'être dirigé directement par le personnel d'une autre agence onusienne⁵⁰.

Un examen assuré conjointement par le PNUD et la MINUS a mis en lumière les difficultés de gestion et les problèmes de coordination qui avaient frappé dès le début la mise en œuvre du programme DDR. Cet examen aurait entraîné des ajustements des mécanismes de coordination et de gestion lancés par l'ONU avec le SSDDRC. Finalement, cela a conduit à la décentralisation du processus décisionnel et de la structure de mise en œuvre, à une influence accrue du comité SSDDRC dans le processus, et à des tentatives visant à résoudre les difficultés interorganisationnelles de la IUNDDR. Des observateurs ont fait état d'un « succès notable » en matière d'unité d'intention et de confiance⁵¹. Toutefois, la IUNDDR continuait à connaître des tensions internes, ce qui a poussé le PNUD à se retirer du processus et conduit à la dissolution de l'IUNDDR en 2010. Dans les sections suivantes, où nous évaluerons chacune des trois composantes DDR, les relations entre les différentes entités responsables du DDR seront examinées dans le détail.

Désarmement

Le plan stratégique DDR national stipulait que le processus de désarmement incombait aux deux principales formations armées du pays, à savoir les Forces armées sur Soudan (SAF) et la SPLA, appuyées chacune par leur commission DDR nationale respective⁵². La MINUS avait pour mandat d'assister les SAF, la SPLA et les autres parties prenantes concernées par l'instauration des processus de désarmement volontaire et de destruction d'armes. Or aucun système ou mécanisme officiel n'a été créé pour faciliter la coordination et la communication, ni même pour gérer les tensions institutionnelles entre les différentes organisations participant directement au DDR⁵³. Comme l'expliquait la théorie sur les alliances

stratégiques, cet état de fait accroît le risque de comportement égoïste et la vision à court terme des parties de l'alliance. Par conséquent, au vu des principes théoriques, il n'était pas surprenant que la SPLA, influencée par des valeurs martiales et autoritaires caractéristiques, optât pour un désarmement forcé unilatéral et pour la pacification en 2005 et 2006. Cela passait par la saisie hautement coercitive des armes des milices et de la population civile⁵⁴. Il s'est ensuivi dans l'État de Jonglei des affrontements violents et des échauffourées entre la SPLA et les milices visées par le désarmement. Selon les estimations, cette campagne de désarmement aurait fait au bas mot 1 600 mort pour 3 000 armes à feu confisquées⁵⁵.

La méthode de désarmement adoptée par la SPLA a soulevé un dilemme fondamental pour la mission de l'ONU au Soudan quant au maintien de sa participation au processus de DDR. En effet, la nature énergique de l'intervention au Jonglei contrariait le mandat de l'ONU consistant à soutenir le désarmement civil volontaire et à protéger les droits de l'homme. Les Nations Unies cherchaient alors à entretenir de bons rapports avec la SPLA et, ne souhaitant pas voir le fragile accord de paix avorter, l'organisation s'est abstenue de critiquer publiquement la SPLA⁵⁶. Ensuite, la mission des Nations Unies a établi des partenariats avec des associations locales et lancé des programmes restreints et non agressifs de désarmement sans inclure la SPLA, au terme desquels quelque 1 400 armes étaient déposées⁵⁷.

En 2008, le président du Soudan du Sud a signé un décret de désarmement autorisant la SPLA à désarmer les civils de l'ensemble du territoire pendant une période de six mois. La MINUS ne participait pas au processus. Initialement, une autre démarche de désarmement volontaire, confiant aux chefs traditionnels la collecte des armes, avait été imaginée, mais les résultats étaient médiocres. La SPLA a eu recours à des méthodes de saisie plus belliqueuses, violant les droits de l'homme et détruisant les biens selon des témoignages. Sans compter que ces opérations n'ont pas permis de confisquer de grandes quantités d'armes à feu⁵⁸. Ces dix dernières années, la SPLA a poursuivi ses violentes actions de désarmement, mais le port d'armes à feu par les civils reste néanmoins un phénomène courant, entretenu par des niveaux élevés d'insécurité et par la nécessité pour les ménages et des communautés de protéger leur cheptel des bandits armés⁵⁹.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la théorie sur les alliances stratégiques explique qu'une complémentarité des cultures institutionnelles est nécessaire pour la prospérité de l'alliance. On conçoit par conséquent que les interventions de désarmement auraient pu être plus effectives si un terrain d'entente avait été trouvé entre les différents acteurs DDR concernant la méthode de désarmement à adopter. La décision prise par la SPLA d'utiliser la force lors des campagnes de désarmement a mis sur la touche la MINUS et d'autres organisations

internationales, privant ainsi le programme de ressources considérables et d'un soutien technique. Cette approche a également miné la coordination et la planification multidimensionnelle à long terme des activités qui auraient pu être assurées par des mesures destinées à corriger un contexte sécuritaire instable, à l'origine même de l'impératif de détention d'armes par les civils.

Démobilisation

Le SSDDRC prévoyait de démobiliser 90 000 combattants lors du processus DDR lié au CPA⁶⁰. Lors de la phase I du programme, environ 34 000 d'entre eux pouvaient être issus de groupes ayant des besoins spécifiques, dont les enfants, les femmes ayant joué un rôle non militaire, les personnes handicapées et les personnes âgées associées aux forces et aux groupes armés. Les autres anciens combattants à démobiliser étaient vraisemblablement issus des rangs de la SPLA, et leur démobilisation devait avoir lieu lors de la phase II⁶¹.

Une équipe de supervision conjointe, composée de membres de la SPLA, du SSDDRC et de la IUNDDRU, ainsi que d'observateurs militaires des Nations Unies, a été formée afin de surveiller et de vérifier le processus de démobilisation. Les participants devaient être transportés sur les sites de démobilisation par la SPLA ou la MINUS avant d'être rendus à la vie civile⁶². La mission de l'ONU, déployée avec l'appui du SSDDRC et d'autres partenaires opérationnels, a financé et organisé l'établissement et la maintenance des sites de démobilisation.

Cependant, la SPLA regimbait largement à démobiliser des pans entiers de ses forces armées, car elle envisageait le CPA plus comme un cessez-le-feu que comme un accord de paix durable, sans compter les risques d'attaques et d'invasions par l'armée et les milices du Soudan. De plus, le processus DDR ne cadrerait pas avec un processus de transformation de la défense au sein de la SPLA qui avait attiré des fonds considérables de donateurs⁶³. Sans oublier que les hommes de la SPLA percevaient une solde mensuelle (dans un contexte économique où les chances de trouver un emploi sont très minces). Il subsistait donc, tant au sein du commandement de la SPLA et qu'au gouvernement du Soudan du Sud, des craintes sérieuses selon lesquelles la réduction drastique des effectifs saperait le moral de la SPLA et impacterait négativement les courants politiques dominants au Soudan du Sud, ainsi que l'accès privilégié du pays aux ressources⁶⁴. En outre, la réduction des effectifs de la SPLA pourrait avoir contribué à déstabiliser une organisation militaire déjà relativement morcelée sur le plan ethnique⁶⁵.

Dans ce contexte, les rangs de la SPLA ont en réalité grossi de plus de 30 % entre 2009 et 2013, passant d'environ 250 000 hommes à 330 000 hommes⁶⁶. En outre, la SPLA avait dû incorporer plusieurs milices à la suite de la signature du CPA, ce qui laissait craindre qu'en cas de démobilisation ces groupes se livrent à

des actes de corruption⁶⁷. Ces circonstances ont certainement contribué à tenir la SPLA à distance des efforts de coordination, ce qui a généré des frictions entre cette dernière, les agences de l'ONU et la Commission DDR. Cela a exacerbé les tensions et miné le climat de confiance réciproque entre les entités de l'ONU et le SSDDRC. Ces développements corroborent les principaux concepts de l'alliance stratégique, à savoir qu'une alliance est susceptible d'être fragilisée en l'absence de consensus sur ses objectifs et de complémentarité des cultures institutionnelles, parmi les organisations partenaires.

Les équipes de supervision conjointe étaient chargées de vérifier que les certificats de démobilisation fournis par les anciens combattants correspondaient aux patronymes figurant sur les listings de démobilisation fournis de la SPLA et du SSDDRC. Ces listings étaient censés être dressés et puis soumis à la MINUS un mois avant le lancement effectif du processus de démobilisation⁶⁸. Or ils n'étaient pas transmis en temps utile, principalement à cause de la dynamique qui régnait au sein de la SPLA (et dont nous avons parlé plus haut), ce qui signifie que les contrôles ne pouvaient être réalisés correctement. Ainsi, de nombreux candidats n'ont pu obtenir les avantages dus au titre de leur retour à la vie civile⁶⁹. Au terme du processus, en avril 2011, le nombre de combattants démobilisés s'élevait à 12 525, un chiffre bien en deçà de l'objectif initial de 34 000 hommes. Ces anciens conscrits constituaient par la suite la population cible du programme de réintégration.

Selon la théorie de la collaboration interorganisationnelle, la confiance entre les entités est un ingrédient essentiel de la durabilité des alliances et de l'efficacité des résultats. La confiance s'effrite lorsque l'objectivité et l'engagement des organisations membres de l'alliance font défaut. En clair, ces entités ne sont pas transparentes quant à leurs intentions réelles de participation à l'alliance; et elles ne respectent pas invariablement les calendriers et les contrôles qualité fixés⁷⁰. Ainsi, bon nombre de soldats éligibles auraient pu être démobilisés si toutes les entités collaboratrices avaient observé les jalons et les livrables définis dans le processus DDR.

Réintégration

Le processus de réintégration était conduit dans une large mesure par le PNUD en partenariat avec la mission des Nations Unies au Soudan du Sud et le SSDDRC, avec l'appui financier du gouvernement du Royaume-Uni, du Canada, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Suède, de la Norvège et du Japon. Le PNUD administrait les fonds des organismes donateurs, tandis que la mission des Nations Unies et d'autres partenaires opérationnels prenaient en charge le plus gros des tâches de réintégration⁷¹. Le volet de la réintégration du programme DDR lié au

CPA a bénéficié de 50 678 958 USD de contributions de donateurs, une aide généralement versée de façon bilatérale à la SPLA, au SSDDRC ou à la mission des Nations Unies⁷².

Les acteurs du volet de la réintégration ont pu choisir le secteur auquel leur aide allait bénéficier, parmi l'agriculture et l'élevage, le développement de petites entreprises, la formation professionnelle et l'enseignement pour adultes⁷³. Initialement, 34 000 civils devaient profiter de l'aide à la réintégration, mais à la fin de l'année 2012, quand le programme DDR énoncé par le CPA a pris fin, moins de la moitié d'entre eux, soit 12 525 personnes, avaient bénéficié des mesures de réintégration⁷⁴. Des problèmes de logistique, un financement inadapté et « des querelles politiques sur l'appropriation », sans oublier le déclenchement de la guerre civile en décembre 2013, ont freiné l'essor de la phase II du processus de DDR⁷⁵.

De la littérature théorique sur les alliances stratégiques se dégage un consensus relatif sur le fait qu'un déséquilibre des pouvoirs et un accès inégal aux ressources peuvent, s'ils ne sont pas corrigés, ébranler la confiance au sein des alliances⁷⁶. Au vu des relations inévitables entre les organisations participant à la phase de réintégration, on pouvait donc prévoir que des conflits allaient émerger. Des rapports faisaient régulièrement état de rivalités et de tensions entre les entités des Nations Unies, entre l'ONU et le SSDDRC, et entre les donateurs et le SSDDRC⁷⁷. Ces tensions entre parties prenantes existaient à Djouba comme au siège de l'ONU à New York. La situation s'est souvent soldée par une dégradation de la communication et de la confiance et par une coordination ineffective du processus de réintégration. En 2010, dans une déclaration sur le processus DDR au Soudan du Sud, William Deng Deng, président du SSDDRC, aurait déploré : « Il n'y a pas de patron [de la réintégration]. Qui est le patron ? Est-ce le PNUD ? Les donateurs ? Le gouvernement du Soudan du Sud ? Il faut que ce soit le gouvernement du Soudan du Sud parce que c'est un projet du gouvernement⁷⁸ ».

Au cours du processus de réintégration, la question de la gestion et de la transparence du financement était une source majeure de tensions entre le SSDDRC et l'ONU. Ainsi Lamb expliquait que « l'ONU tenait fermement les rênes des ressources financières allouées au DDR au Soudan du Sud, ce qui conférait aux agences de l'ONU une marge de manœuvre considérable pour déterminer le type, le contenu et les modalités du soutien apporté, ainsi que les organisations et les agences qui seraient choisies pour mettre en œuvre le processus et les activités⁷⁹ ». Cela signifiait que le SSDDRC était incapable de jouer le rôle d'élément moteur central dans le programme de réintégration conformément aux intentions de départ. La confiance entre le SSDDRC et le PNUD a continué de s'éroder en 2010, lorsque le PNUD n'a pas été en mesure de justifier une dépense de 450 000 USD pour l'achat de 44 ordinateurs portables introuvables⁸⁰.

En 2011, le SSDDRC a revu en profondeur sa ligne de conduite quant au programme DDR (en particulier sur le volet de la réintégration), ce qui a permis d'améliorer la coordination entre lui et les agences de l'ONU⁸¹. La déclaration de l'indépendance du Soudan du Sud signifiait que le programme DDR axé sur la région serait dissocié du plan DDR plus vaste qui incluait également la République du Soudan. En outre, le SSDDRC s'engagea plus activement dans les activités DDR et dans la coordination avec les Nations Unies et les différents partenaires opérationnels⁸².

À partir de 2011, le PNUD a considérablement modifié la structure de gestion du programme, ce qui a eu comme résultat 1) la tenue de réunions régulières entre le SSDDRC, le PNUD et les partenaires opérationnels, 2) une transparence et une consultation accrues, et 3) un plus grand pouvoir de décision confié au SSDDRC. De plus, le Conseil national de coordination DDR et le Comité de surveillance, comprenant la Commission, le PNUD, les donateurs de la MINUSS et les autres agences des Nations Unies, ont participé de façon plus active au contrôle de la mise en œuvre du programme et organisaient des réunions mensuelles plus fructueuses⁸³. En revanche, la faiblesse de l'engagement de la SPLA dans le processus DDR et le déclenchement de la guerre civile au Soudan du Sud en 2013 ont limité l'impact à long terme des réformes de gestion interorganisationnelle sur le processus DDR.

Conclusion

Une coordination effective des interventions et des programmes DDR dans des contextes institutionnels à acteurs multiples et des contextes politiques fragiles est difficile à réaliser et à entretenir. En axant notre étude sur le Soudan du Sud et en s'appuyant sur les théories de la collaboration et des alliances interorganisationnelles, nous avons montré que la coordination d'un programme DDR a souffert des dispositions et des processus trop hiérarchisés, alambiqués et rigides, non seulement entre les organisations, mais aussi au sein même des organisations. En outre, d'autres facteurs ont modifié la donne, comme une communication inappropriée, le déséquilibre de pouvoir, le manque d'expertise en matière de DDR, l'accès inégal aux ressources financières et l'absence d'un engagement fort en faveur de l'alliance de certaines organisations participantes.

Les dispositions et la dynamique en présence au Soudan du Sud ont de toute évidence favorisé les tensions entre les organisations et ébranlé la confiance entre les parties prenantes. En fin de compte, le programme DDR a eu des résultats fragmentés et médiocres. En outre, comme le montre le cas du Soudan du Sud, une coordination effective des activités DDR ne peut être réalisée que si toutes les

principales parties prenantes s'engagent véritablement et sont ouvertes à une coordination avec les autres parties. Par exemple, la quasi-absence de la SPLA des structures et activités axées sur la synchronisation et la mise en œuvre du plan DDR a eu des conséquences néfastes considérables sur le bilan de ces efforts de consolidation de la paix.

Notes

1. PARIS, Roland, « Understanding the 'coordination problem' » in *The Dilemmas of Statebuilding: Confronting the Contradictions of Postwar Peace Operations*, Paris & Sisk éd., Londres : Routledge, 2009, pp. 53-79.

2. CONING, Cedric de, « Civil-military coordination and UN peacebuilding operations », *African Journal on Conflict Resolution* 5, no 2, 2007, pp. 89-118, <https://doi.org/10.4314/ajcr.v5i2.39393> ; GREGORIAN, Hrach et OLSON, Lara, « No one wants to be coordinated: Obstacles to coherence in multi-dimensional peace operations », comptes rendus de réunion de la STO, 4 octobre 2013, Bruxelles : Organisation du traité de l'Atlantique Nord et Organisation pour la science et la technologie ; HENSELL, Stephan, « Coordinating intervention: International actors and local 'partners' between ritual and decoupling », *Journal of Intervention and Statebuilding* 9, no 1, 2015, pp. 89-111, <https://doi.org/10.1080/17502977.2014.976359> ; JONES, Bruce D., « The challenges of strategic coordination », in *Ending civil wars: The implementation of peace agreements*, STEDMAN, Stephen John, ROTHCHILD, Donald S., et COUSENS, Elizabeth M., éd., Boulder, CO : Lynne Rienner, 2002, pp. 89-116 ; LOTZE, Walter, CARVALHO, Gustavo de, et KASUMBA, Yvonne, « Peacebuilding coordination in African countries: Transitioning from conflict », *ACCORD Occasional Paper Series* 3, no 1, 2008, www.accord.org.za/publication/peacebuilding-coordination-african-countries/ ; PARIS, « Understanding the coordination problem » ; SOMMERS, Marc, « The dynamics of coordination », étude thématique 40, Providence, RI : Thomas J. Watson Jr. Institute for International Studies, 2000, http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/A62BFF27BE6837F6C1256C2500535B54-coordination_brown_jul2000.pdf.

3. SALMON, Paul, STANTON, Neville, JENKINS, Dan, et WALKER, Guy, « Coordination during multi-agency emergency response: issues and solutions », *Disaster Prevention and Management: An International Journal* 20, no 2, 2011, pp. 140-158, <https://doi.org/10.1108/09653561111126085> ; BALCIK, Burcu, BEAMON, Benita M., KREJCI, Caroline C., MURAMATSU, Kyle M., et RAMIREZ, Magaly, « Coordination in humanitarian relief chains : Practices, challenges and opportunities », *International Journal of Production Economics* 126 no 1, 2010, pp. 22-34, <https://doi.org/10.1016/j.ijpe.2009.09.008>.

4. GOURLAY, Catriona, « Partners apart: Managing civil-military co-operation in humanitarian interventions », *Disarmament Forum* 3, 2000, pp. 33-44 ; PUGH, Michael, « The challenge of civil-military relations in international peace operations », *Disasters* 25, no 4, 2002, pp. 345-357, <https://doi.org/10.1111/1467-7717.00183>.

5. GRAY, Barbara et WOOD, Donna J., « Collaborative alliances: Moving from practice to theory », *The Journal of Applied Behavioral Science* 27, no 1, 1991, pp. 3-22, <https://doi.org/10.1177/0021886391271001>.

6. RUBINSTEIN, Robert A., « Cross-cultural considerations in complex peace operations », *Negotiation Journal* 19, 2003, pp. 29-49, <https://doi.org/10.1111/j.1571-9979.2003.tb00278.x>.

7. CONING, *Coherence and coordination in United Nations peacebuilding and integrated missions: A Norwegian perspective*, Oslo: Norwegian Institute of International Affairs, 2007, www.files.ethz.ch/isn/46185/2007_Coherence_Coordination_UN_Peacebuilding.pdf ; CONING, « The coherence dilemma in peacebuilding and post-conflict reconstruction systems », *African Journal on Conflict Resolution* 8, no 3, 2008, pp. 85-110, <https://doi.org/10.4314/ajcr.v8i3.39432> ; CAMPBELL, Susanna P. et HARTNETT, Michael, « A framework for improved coordination: Lessons learned from the international deve-

lopment, peacekeeping, peacebuilding, humanitarian and conflict resolution communities », document présenté au programme Interagency Transformation, Education and After Action Review (ITEA), 31 octobre 2005, www.regjeringen.no/upload/UD/Vedlegg/missions/framework.pdf.

8. WILLIAMSON, John, « The disarmament, demobilization and reintegration of child soldiers: Social and psychological transformation in Sierra Leone », *Intervention* 4, no 3, 2006, pp. 185–205, <https://doi.org/10.1097/WTF.0b013e328011a7fb>.

9. ONANA, Renner, TAYLOR Hannah, « MONUC and SSR in the Democratic Republic of Congo », *International Peacekeeping* 15, no 4, 2008, pp. 501–516, <https://doi.org/10.1080/13533310802239733>.

10. « MDRP Final Report: Overview of program achievements », compte rendu sur le programme multipays de démobilisation et de réintégration, Washington, DC : Banque mondiale, 2010.

11. LAMB, Guy et DYE, Dominique, « Security promotion and DDR: Linkages between ISMs, DDR, and SSR within a broader peacebuilding framework », Washington, DC : Banque mondiale, 2009.

12. « MDRP Final Report: Overview of program achievements », p. 3.

13. « Multi-country Demobilization and Reintegration Program: End of program evaluation », rapport final Scanteam Analysts and Advisors, Oslo : Scanteam Analysts and Advisors, 2010, p. 25.

14. LAMB et DYE, « Security promotion and DDR ».

15. MUGGAH, Robert et O'DONNELL, Chris, « Next generation disarmament, demobilization and reintegration », *Stability: International Journal of Security and Development* 4, no 1, 2015, <https://doi.org/10.5334/sta.fs>.

16. SEDRA, Mark, « Security sector reform in Afghanistan: The slide towards expediency », *International Peacekeeping* 13, no 1, 2006, pp. 94–110, <https://doi.org/10.1080/13533310500424868>.

17. HOOD, Ludovic, « Security sector reform in East Timor, 1999–2004 », *International Peacekeeping* 13, no 1, 2006, pp. 60–77, <https://doi.org/10.1080/13533310500424819>.

18. KULDEEP, Kumar et VAN DISSEL, Han G., « Sustainable collaboration: Managing conflict and cooperation in interorganizational systems », *MIS Quarterly* 20, no 3, 1996, pp. 279–300, www.jstor.org/stable/249657 ; PARK, Seung Ho et UNGSON, Gerardo R., « Interfirm rivalry and managerial complexity: A conceptual framework of alliance failure », *Organization Science* 12, no 1, 2001, pp. 37–53, <https://doi.org/10.1287/orsc.12.1.37.10118>.

19. HOFFMANN, Werner et SCHLOSSER H. Roman, « Success factors of strategic alliances in small and medium-sized enterprises—An empirical survey », *Long Range Planning* 34, no 3, 2001, pp. 357–381, [https://doi.org/10.1016/S0024-6301\(01\)00041-3](https://doi.org/10.1016/S0024-6301(01)00041-3) ; DAS, T.K., TENG, Bing-Sheng, « Trust, control, and risk in strategic alliances: An integrated framework », *Organization Studies* 22, no 2, 2001, pp. 251–283, <https://doi.org/10.1177/0170840601222004> ; DYER, Jeffrey H., KALE, Prashant, SINGH, Harbir, « How to make strategic alliances work », *MIT Sloan Management Review* 42, no 4, 2001, pp. 37–43.

20. TSAI, Wenpin, « Social structure of 'coopetition' within a multiunit organization: Coordination, competition, and intraorganizational knowledge sharing », *Organization Science* 13, no 2, 2002, pp. 179–190, <https://doi.org/10.1287/orsc.13.2.179.536> ; ZOLLO, Maurizio, REUER, Jeffrey J., et SINGH, Harbir, « Interorganizational routines and performance in strategic alliances », *Organization Science* 13, no 6, 2002, pp. 701–713, <https://doi.org/10.1287/orsc.13.6.701.503>.

21. DAS et TENG, « Trust, control, and risk in strategic alliances ».

22. DAS et TENG, « Instabilities of strategic alliances: An internal tensions perspective », *Organization Science* 11, no 1, 2000, pp. 77–101, <https://doi.org/10.1287/orsc.11.1.77.12570>.

23. KOZAA, Mitchell, LEWINB, Arie, « Managing partnerships and strategic alliances: Raising the odds of success », *European Management Journal* 18, no 2, 2000, pp. 146–151, [https://doi.org/10.1016/S0263-2373\(99\)00086-9](https://doi.org/10.1016/S0263-2373(99)00086-9) ; ELMUTI, Dean et KATHAWALA, Yunus, « An overview of strategic alliances », *Management Decision* 39, no 3, 2001, pp. 205–218, <https://doi.org/10.1108/EUM000000005452>.

24. OSBORN, Richard N., HAGEDOORN John, « The institutionalization and evolutionary dynamics of interorganizational alliances and networks », *The Academy of Management Journal* 40, no 2, 1997, pp. 261–278, <https://doi.org/10.2307/256883>.

25. PASQUERO, Jean, « Supraorganizational collaboration: The Canadian environmental experiment », *The Journal of Applied Behavioral Science* 27, no 1, 1991, pp. 38–64, <https://doi.org/10.1177/0021886391271003>.

26. Human Rights Watch, « Angola Unravels | The Rise and Fall of the Lusaka Peace Process », Human Rights Watch, 13 septembre 1999, www.hrw.org/report/1999/09/13/angola-unravels/rise-and-fall-lusaka-peace-process.

27. LAMB, « Assessing the reintegration of ex-combatants in the context of instability and informal economies: The Cases of the Central African Republic, the Democratic Republic of Congo and South Sudan », Washington, DC: Banque mondiale, 2012, <https://doi.org/10.11604/pamj.2016.23.232.8287>.

28. *Id.*

29. « The Implementation Modalities of the Protocol on Power Sharing », Government of Sudan (GoS) and the Sudan People's Liberation Movement (SPLM), 26 mai 2004, <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/D18447D574722A1DC1256FD5002BD622-sud-sud-09janPart III.pdf>, 2-5.

30. MUNIVE, Jairo, « Context matters: The conventional DDR template is challenged in South Sudan », *International Peacekeeping* 20, no 5, 2013, pp. 585–599, <https://doi.org/10.1080/13533312.2013.853962>.

31. « The Implementation Modalities of the Protocol on Power Sharing », p. 118.

32. PRESTON, Sarah, SMITH, Henry, et KEFFORD Stuart, « Developing integrated approaches to post-conflict security and recovery: A case study of integrated DDR in Sudan », Londres : Saferworld, 200, p. 8.

33. Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 1590, 24 mars 2005.

34. LAMB, « Assessing the reintegration of ex-combatants ».

35. NICHOLS, Ryan, « DDR in Sudan: Too little, too late? », HSBA Document de travail no 24, Genève : Small Arms Survey, 2011, www.smallarmssurveysudan.org/pdfs/HSBA-SWP-24-DDR-in-Sudan.pdf.

36. BRETHFELD, Julie, « Unrealistic expectations: Current challenges to reintegration in Southern Sudan », Genève : Small Arms Survey, 2010.

37. DAS et TENG, « Between trust and control: Developing confidence in partner cooperation in alliances », *The Academy of Management Review* 23, no 3, 1998, pp. 491–512, <https://doi.org/10.5465/AMR.1998.926623>.

38. *Id.* ; WILKOF, Marcia V., WRIGHT BROWN, Deborah, et SELSKY, John W., « When stories are different: The influence of corporate culture mismatches on interorganizational relations », *Journal of Applied Behavioral Science* 31, 1995, pp. 373–388, <https://doi.org/10.1177/0021886395313008>.

39. HAILE, Ghebremedhin, BARA, Tiberious, « South Sudan Disarmament, Demobilization and Reintegration Commission (SSDDRC) », et « United Nations Development Programme: Final evaluation of the disarmament, demobilization, and reintegration programme individual reintegration project component (2009-2012) », Djouba, Soudan du Sud : Programme des Nations Unies pour le développement, 2013, p. 8.

40. BREITUNG, Claudia, PAES, Wolf-Christian, VONDERVOORT, Luuk van de, « In need of a critical re-think: Security sector reform in South Sudan », Document de travail BICC no 6, Bonn : Bonn International Center for Conversion, 2016, www.bicc.de/uploads/tx_bicctools/working_paper_6_01.pdf.

41. NICHOLS, « DDR in Sudan: Too little, too late? » ; MUNIVE, « Context matters ».

42. PRESTON, SMITH, et KEFFORD, « Developing integrated approaches ».

43. SCHUMAN, Peter, « International actors in Sudan: The politics of implementing comprehensive peace », in *Sudan: No easy ways ahead*, Heinrich Böll Foundation éd., Berlin : Heinrich Böll Foundation, 2010, p. 107.

44. HAILE et BARA, « South Sudan Disarmament ».
45. BENNETT, Jon, PANTULIANO, Sara, FENTON, Wendy, VAUX, Anthony, BARNETT, Chris, et BRUSSET, Emery, « Aiding the peace: A multi-donor evaluation of support to conflict prevention and peacebuilding activities in Southern Sudan 2005–2010 », Hove : ITAD, 2010, www.alnap.org/resource/8287 ; MUGGAH, Robert, MOLLOY, Desmond, et HALTY, Maximo, « (Dis)integrating DDR in Sudan and Haiti? Practitioners views to overcome integration inertia », in *Security and post-conflict reconstruction: Dealing with fighters in the aftermath of war*, Robert Muggah éd., New York : Routledge, 2009, pp. 206–225.
46. CAMPBELL, Ivan, WHEELER, Thomas, ATTREE, Larry, BUTLER, Dell Marie, et MARIANI, Bernardo, « China and conflict-affected states: Between principle and pragmatism », compte rendu, Londres : Saferworld, 2012. <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a08aad40f0b649740006f2/China-and-conflict-affected-states.pdf>.
47. HAILE et BARA, « South Sudan Disarmament », p. 8.
48. « South Sudan DDR programme review report: Attachment 2 », compte rendu STHLM Policy Group, Stockholm : Stockholm Policy Group, 2010, <https://deanpiedmont.files.wordpress.com/2015/08/attachment-2-south-sudan-ddr-review.pdf>.
49. BENNETT et al., « Aiding the peace ».
50. PRESTON et al., « Developing integrated approaches to post-conflict security and recovery ».
51. *Id.*, p. 23.
52. BANAL, Laurent, ROWE, Ian, et BERHE, Mulugeta G., « Sudan: Assessment of the disarmament and demobilisation process », Khartoum : United Nations Integrated DDR Unit, 2009.
53. O'BRIEN, Adam, « Shots in the dark: The 2008 South Sudan civilian disarmament campaign », Document de travail HSBA no 16, Genève : Small Arms Survey, 2009.
54. YOUNG, John, « Sudan People's Liberation Army disarmament in Jonglei and its implications », Document ISS no 137, Pretoria : Institute for Security Studies, 2007 ; BREWER, Cecily, « Disarmament in South Sudan: Case study no. 7 », Washington, DC : Center for Complex Operations, National Defense University, 2010 ; SKINNER, Sara, « Civilian disarmament in South Sudan: A legacy of struggle », Londres : Saferworld, 2012.
55. YOUNG, « Sudan People's Liberation Army disarmament in Jonglei ».
56. *Id.*
57. GARFIELD, Richard, « Violence and victimization after civilian disarmament: The case of Jonglei », Genève : Small Arms Survey, 2007 ; DABOH, Fodeba, FATOMA, Sahr, et KUCH, Michael, « Disarmament, demobilization rehabilitation and reintegration (DDRR): A case study of Liberia, Sierra Leone, and South Sudan », *New York Science Journal* 3, no 6, 2010, pp. 6–19.
58. SKINNER, « Civilian disarmament in South Sudan ».
59. *Id.*; GEBRESELASSIE, Stalin, « Disarmament process in the Greater Lakes hampered by availability of guns and lack of trust », *UNMIS News*, 19 février 2018, <https://unmiss.unmissions.org/disarmament-process-greater-lakes-hampered-availability-guns-and-lack-trust>.
60. BREITUNG et al., « In need of a critical re-think ».
61. HAILE et BARA, « South Sudan Disarmament ».
62. NICHOLS, « DDR in Sudan: Too little, too late? ».
63. RANDS, Richard, « In need of review: SPLA transformation in 2006–10 and beyond », Genève : Small Arms Survey, 2010.
64. MUNIVE, « Context matters ».
65. YOUNG, « Sudan People's Liberation Army disarmament in Jonglei ».
66. WAAL, Alex de, « When kleptocracy becomes insolvent: Brute causes of the civil war in South Sudan », *African Affairs* 113, no 452, 2014, pp. 347–369, <https://doi.org/10.1093/afraf/adu028>.

67. JOHNSON, Douglas H., « Briefing: The crisis in South Sudan », *African Affairs* 113, no 451, 2014, pp. 300–09, <https://doi.org/10.1093/afraf/adu020>.
68. BANAL et al, « Sudan: Assessment of the disarmament and demobilization ».
69. « South Sudan DDR programme review report: Attachment 2 »; HAILE et BARA, « South Sudan Disarmament ».
70. DAS et TENG, « Between trust and control ».
71. LAMB, « Assessing the reintegration of ex-combatants ».
72. NICHOLS, « DDR in Sudan: Too little, too late? ».
73. MUNIVE, « Disarmament, demobilisation and reintegration in South Sudan: The limits of conventional peace and security templates », Copenhagen : Danish Institute for International Studies, 2013, http://pure.diiis.dk/ws/files/58204/RP2013_07_Jairo_Disarmament_SouthSudan_web.jpg.pdf.
74. HAILE et BARA, « South Sudan Disarmament ».
75. Human Security Baseline Assessment for Sudan and South Sudan, « DDR in South Sudan », Genève : Small Arms Survey 2013, p. 3 ; JOHNSON, « Briefing: The crisis in South Sudan ».
76. VANGEN, Siv, HUXHAM, Chris, « Nurturing collaborative relations: Building trust in interorganizational collaboration », *The Journal of Applied Behavioral Science* 39, no 1, 2003, pp. 5-31, <https://doi.org/10.1177/0021886303039001001>.
77. LAMB, « Assessing the reintegration of ex-combatants ».
78. « Sudan demands UN audit on soldier rehab fund », *Radio France Internationale*, 29 décembre 2010, <http://en.rfi.fr/africa/20101229-sudan-demands-un-audit-soldier-rehab-fund>.
79. LAMB, « Assessing the reintegration of ex-combatants », p. 59.
80. KRON, Josh, « Peace hovers in Sudan, but most soldiers stay armed », *the New York Times*, 30 décembre 2010, www.nytimes.com/2010/12/31/world/africa/31sudan.html?_r=1&.
81. HAILE et BARA, « South Sudan Disarmament ».
82. *Id.*
83. *Id.*